



métropole  
ROUEN NORMANDIE

# RAPPORT ANNUEL 2013

## SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



eau  
métropole  
ROUEN NORMANDIE



# Sommaire

<b>I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE EAU DE LA CREA</b>	<b>6</b>
<b>1 - Les Chiffres Clés et Faits Marquants</b>	<b>6</b>
<b>2 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la CREA au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>7</b>
1 - Organisation des services - Pôles de proximité et mode de gestion	7
2 - Gestion et accueil du public	11
<b>3 - Indicateurs financiers de la CREA en 2013</b>	<b>14</b>
1 - Structure budgétaire	14
2 - Recettes et charges du service	14
3 - Indicateurs financiers	15
4 - Facturation et Prix de l'Eau	15
<b>4 - Ressources en eau - Production et zones de distribution</b>	<b>16</b>
1 - Les ressources	16
2 - Qualité des eaux distribuées	21
3 - Préservation de la ressource - Études	22
<b>5 - Exploitation - Caractéristiques techniques</b>	<b>26</b>
1 - Indicateurs techniques	26
2 - Patrimoine	29
<b>6 - Gestion clientèle abonnés</b>	<b>31</b>
1 - Abonnés	31
2 - Volumes consommés et facturés	31
3 - Indicateurs de performances	32
<b>7 - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la CREA en 2013</b>	<b>34</b>
<b>II. PRÉSENTATION PAR SERVICE</b>	<b>38</b>
<b>1 - Le service exploité en Régie Directe de Rouen</b>	<b>38</b>
1 - Présentation du service	38
2 - Indicateurs techniques	39
3 - Données clientèle - abonnés	41
4 - Qualité de l'eau	41
5 - Indicateurs de performance	42

<b>2 - Le service exploité en Régie Directe d'Elbeuf</b>	<b>43</b>
1 - Présentation du service	43
2 - Indicateurs techniques	43
3 - Données clientèle - abonnés	45
4 - Qualité de l'eau	45
5 - Indicateurs de performance	46
<b>3 - Le service exploité en Régie Directe de Yainville</b>	<b>47</b>
1 - Présentation du service	47
2 - Indicateurs techniques	47
3 - Données clientèle - abonnés	48
4 - Qualité de l'eau	49
5 - Indicateurs de performance	49
<b>4 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Nord Ouest</b>	<b>50</b>
1 - Présentation du service	50
2 - Indicateurs techniques	50
3 - Données clientèle - abonnés	52
4 - Qualité de l'eau	52
5 - Indicateurs de performance	52
6 - Indicateurs financiers	53
<b>5 - Contrat pour l'exploitation par gérance du service d'eau potable des communes d'Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine et Yville-sur-Seine</b>	<b>54</b>
1 - Présentation du service	54
2 - Indicateurs techniques	54
3 - Données clientèle - abonnés	56
4 - Qualité de l'eau	56
5 - Indicateurs de performance	56
6 - Indicateurs financiers	57
<b>6 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes d'Epinay-sur-Duclair, Ste-Marguerite-sur-Duclair et St-Paër</b>	<b>58</b>
1 - Présentation du service	58
2 - Indicateurs techniques	58
3 - Données clientèle - abonnés	60
4 - Qualité de l'eau	60
5 - Indicateurs de performance	60
6 - Indicateurs financiers	61

<b>7 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Jumièges et Le Mesnil-sous-Jumièges</b>	<b>62</b>
1 - Présentation du service	62
2 - Indicateurs techniques	62
3 - Données clientèle - abonnés	64
4 - Qualité de l'eau	64
5 - Indicateurs de performance	64
6 - Indicateurs financiers	65
<b>8 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune du Trait</b>	<b>66</b>
1 - Présentation du service	66
2 - Indicateurs techniques	66
3 - Données clientèle - abonnés	68
4 - Qualité de l'eau	68
5 - Indicateurs de performance	68
6 - Indicateurs financiers	69
<b>9 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Oissel</b>	<b>71</b>
1 - Présentation du service	71
2 - Indicateurs techniques	71
3 - Données clientèle - abonnés	73
4 - Qualité de l'eau	73
5 - Indicateurs de performance	73
6 - Indicateurs financiers	74
<b>10 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis</b>	<b>75</b>
1 - Présentation du service	75
2 - Indicateurs techniques	75
3 - Données clientèle - abonnés	77
4 - Qualité de l'eau	77
5 - Indicateurs de performance	77
6 - Indicateurs financiers	78
<b>11 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes du secteur d'Houpeville, Le Houlme, Malaunay et du secteur d'Hénouville (le haut), Saint-Pierre-de-Varengueville (bourg)</b>	<b>79</b>
1 - Présentation du service	79
2 - Indicateurs techniques	79
3 - Données clientèle - abonnés	81

4 - Qualité de l'eau	81
5 - Indicateurs de performance	81
6 - Indicateurs financiers	82
<b>12 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable du secteur de Saint-Martin-de-Boscherville : communes d'Hénouville (le bas), Quevillon, Saint-Martin-de-Boscherville et Saint-Pierre-de-Varengeville (extrémité sud)</b>	<b>83</b>
1 - Présentation du service	83
2 - Indicateurs techniques	83
3 - Données clientèle - abonnés	85
4 - Qualité de l'eau	85
5 - Indicateurs de performance	85
6 - Indicateurs financiers	86
<b>13 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Duclair</b>	<b>87</b>
1 - Présentation du service	87
2 - Indicateurs techniques	87
3 - Les données clientèle - abonnés	89
4 - Qualité de l'eau	89
5 - Indicateurs de performance	89
6 - Indicateurs financiers	90
<b>III. ANNEXES</b>	<b>91</b>
<b>Annexe 1 : Synthèse des données 2013 par commune</b>	<b>92</b>
<b>Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Agence Régionale de Santé (ARS)</b>	<b>94</b>
Régie Directe de Rouen : Rouen La Jatte	94
Régie Directe de Rouen : Rouen Grand Mare Châtelet et Saint Martin du Vivier	95
Régie Directe de Rouen : Rouen Bas de ville	96
Régie Directe de Rouen : Darnétal	97
Régie Directe de Rouen : Grand-Quevilly	98
Régie Directe de Rouen : Fontaine-sous-Préaux	99
Régie Directe de Rouen : Plateau Est Franqueville	100
Régie Directe de Rouen : Plateau Est Neuville	101
Régie Directe de Rouen : St Aubin-Epinay BS	102
Régie Directe de Rouen : St Jacques-sur-Darnétal Epinay HS	103
Régie Directe de Rouen : Roncherolles sur le Vivier	104
Régie Directe de Rouen : Banlieue Sud de Rouen	105
Régie Directe de Rouen : Moulineaux - Grand Couronne	106
Régie Directe de Rouen : La Maison Brulée	107
Régie Directe de Rouen : La Bouille	108
Régie Directe d'Elbeuf : Caudebec-lès-Elbeuf	109
Régie Directe d'Elbeuf : Elbeuf Buquet	110
Régie Directe d'Elbeuf : Elbeuf Est	111
Régie Directe d'Elbeuf : Elbeuf Ouest	112
Régie Directe d'Elbeuf : Freneuse	113
Régie Directe d'Elbeuf : Orival	114

Régie Directe d'Elbeuf : St Aubin-lès-Elbeuf	115
Régie Directe d'Elbeuf : St Pierre-lès-Elbeuf	116
Régie Directe de Yainville	117
Service en prestation de service EdN - LDEF : Maromme Mélange	118
Service en prestation de service EdN - LDEF : Maromme Usine de traitement	119
Service en prestation de service EdN - LDEF : Déville lès Rouen	120
Service en prestation de service EdN - LDEF : Isneauville	121
Service en prestation de service EdN - LDEF : Sahurs	122
Service en gérance Veolia Eau : Bardouville	123
Service en gérance Veolia Eau : Yville-sur-Seine (Bardouville)	124
Délégation de service public EdN - LDEF : Saint Paër	125
Délégation de service public EdN - LDEF : Jumièges	126
Délégation de service public EdN - LDEF : Le Trait	127
Délégation de service public Veolia Eau : Oissel	128
Délégation de service public Veolia Eau : St Léger du Bourg Denis	129
Délégation de service public Veolia Eau : Malaunay - Le Houlme	130
Délégation de service public Veolia Eau : Houpeville	131
Délégation de service public Veolia Eau : Malaunay - Le Houlme - Hénouville	132
Délégation de service public Veolia Eau : St Martin de Boscherville	133
Délégation de service public Veolia Eau : Duclair	134

<b>Annexe 3 : Délibérations et Programme de travaux sur le territoire de la CREA en 2014</b>	<b>135</b>
--	------------

<b>Annexe 4 : Glossaire</b>	<b>145</b>
-----------------------------	------------

## 1 - Les Chiffres Clés et Faits Marquants

### Chiffres Clés

**Nombre d'abonnés : 186 933 pour 496 549 habitants** (estimation sur la base des données population totale INSEE 2011), y compris les habitants desservis par EAU de la CREA résidant sur la communes de Quincampoix (hameau de la Muette).

**Volumes consommés autorisés : 25 278 693 m<sup>3</sup>/an, soit 69 257 m<sup>3</sup>/jour en baisse de 1,2%**

**Volumes distribués : 33 367 964 m<sup>3</sup>/an soit 91 419 m<sup>3</sup>/jour en baisse de 2,0%**

**40 ressources pour une capacité totale théorique de production de 212 420 m<sup>3</sup>/jour dont 7 usines de traitement**

**90 réservoirs pour une capacité globale de 124 360 m<sup>3</sup>**

**2 883 km de réseau (hors branchements)**

**Rendement du réseau 76,23% en progression de 0,8%**

**Indice linéaire de perte ILP : 7,7 m<sup>3</sup>/km/jour en progression de 4,7%**

**Qualité des eaux distribuées :**

**Paramètres bactériologiques : 99,84% des prélèvements conformes**

**Paramètres physico-chimiques : 99,1% des prélèvements conformes**

### Faits Marquants

- Augmentation des taux en ammonium observée sur la nappe alimentant l'usine de la Chapelle à Saint Etienne du Rouvray. Une plainte contre X est déposée le 19 avril 2013, au titre de l'article L218-73 du code de l'environnement.
- Étude : Diagnostic de l'évolution de la qualité de la ressource en eau et de sa traitabilité - Station de production de la Chapelle à Saint Etienne du Rouvray.
- Basculement de la gestion clientèle du PPE sur le logiciel ANEMONE (logiciel équipant la Régie de Rouen).
- Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable de 3 300 m<sup>3</sup> sur la commune de Franqueville St Pierre, sécurisation de l'alimentation du Plateau Est, mise en service, programmation juillet 2014.
- Étude de définition sur la reconstruction de l'usine du Mont Duve à Elbeuf (captage des Ecameaux).
- Signature d'une convention entre le SERPN (Syndicat des Eaux du Roumois et du Plateau du Neubourg) et la CREA, concernant le diagnostic et l'animation agricole sur les périmètres communs des captages des VARRAS (SERPN) MOULINEAUX et NOUVEAU MONDE (CREA) et les captages de la vallée de l'OISON (SERPN et CREA)
- Étude : Diagnostic du réseau de Yainville – phase 2.



## 2 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la CREA au 1<sup>er</sup> janvier 2013

Créée au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe – CREA – est née du regroupement de 4 communautés :

- La Communauté d'Agglomération d'Elbeuf Boucles de Seine (CAEBS) constituée de 10 communes
- La Communauté d'Agglomération Rouennaise (CAR) constituée de 45 communes (44 lors de la fusion de Bois Guillaume et Bihorel en 2012)
- La Communauté de communes Seine-Austreberthe constituée de 14 communes
- La Communauté de communes du Trait-Yainville constituée de 2 communes

Ces quatre communautés d'origine sont constituées de 13 services AEP - Alimentation en Eau Potable - gérés selon les différents modes d'exploitation suivants :

- 1 service sur l'ex-territoire de la communauté d'agglomération d'Elbeuf Boucles de Seine
  - 1 service (10 communes) exploité en régie directe
- 5 services sur l'ex-territoire de la communauté d'agglomération de Rouen exploités par la Régie de Rouen :
  - 1 service (28 communes) exploité en régie directe
  - 1 service (12 communes) exploité en régie avec prestation de service
  - 3 services (5 communes) exploités en délégation de service public
    - Délégation de service public pour la commune de Oissel
    - Délégation de service public pour le secteur de Malaunay, Le Houlme, et Houppesville
    - Délégation de service public pour la commune de St Léger du Bourg Denis
- 5 services sur l'ex-territoire de la communauté de communes de Seine-Austreberthe :
  - 1 service (4 communes du syndicat de Bardouville) exploité en contrat de gérance
  - 4 services (11 communes) exploités en délégation de service public :
    - Délégation de service public pour le syndicat de Jumièges
    - Délégation de service public pour le syndicat de St Paër
    - Délégation de service public pour le syndicat de St Martin de Boscherville
    - Délégation de service public pour la commune de Duclair
  - le secteur de St Pierre de Varengeville-Hénouville Haut, exploité en délégation de service public est rattaché contractuellement au service de Malaunay (même contrat historique)
- 2 services exploités sur l'ex-territoire de la communauté de communes du Trait-Yainville :
  - 1 service (commune de Yainville) exploité en régie directe
  - 1 service (commune du Trait) exploité en délégation de service public

Certains de ces services ont été intégralement transférés à la CREA. C'est le cas pour les Syndicats dont toutes les communes d'origine sont membres de celle-ci. Les Syndicats dont seule une partie des communes a adhéré à la CREA ont été scindés.

En application de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, portant notamment sur l'organisation des Communautés d'Agglomération, les contrats de délégation conclus par toutes ces collectivités ont été transférés à la CREA, ils se poursuivent jusqu'à leur terme.

## 1 - Organisation des services - Pôles de proximité et mode de gestion

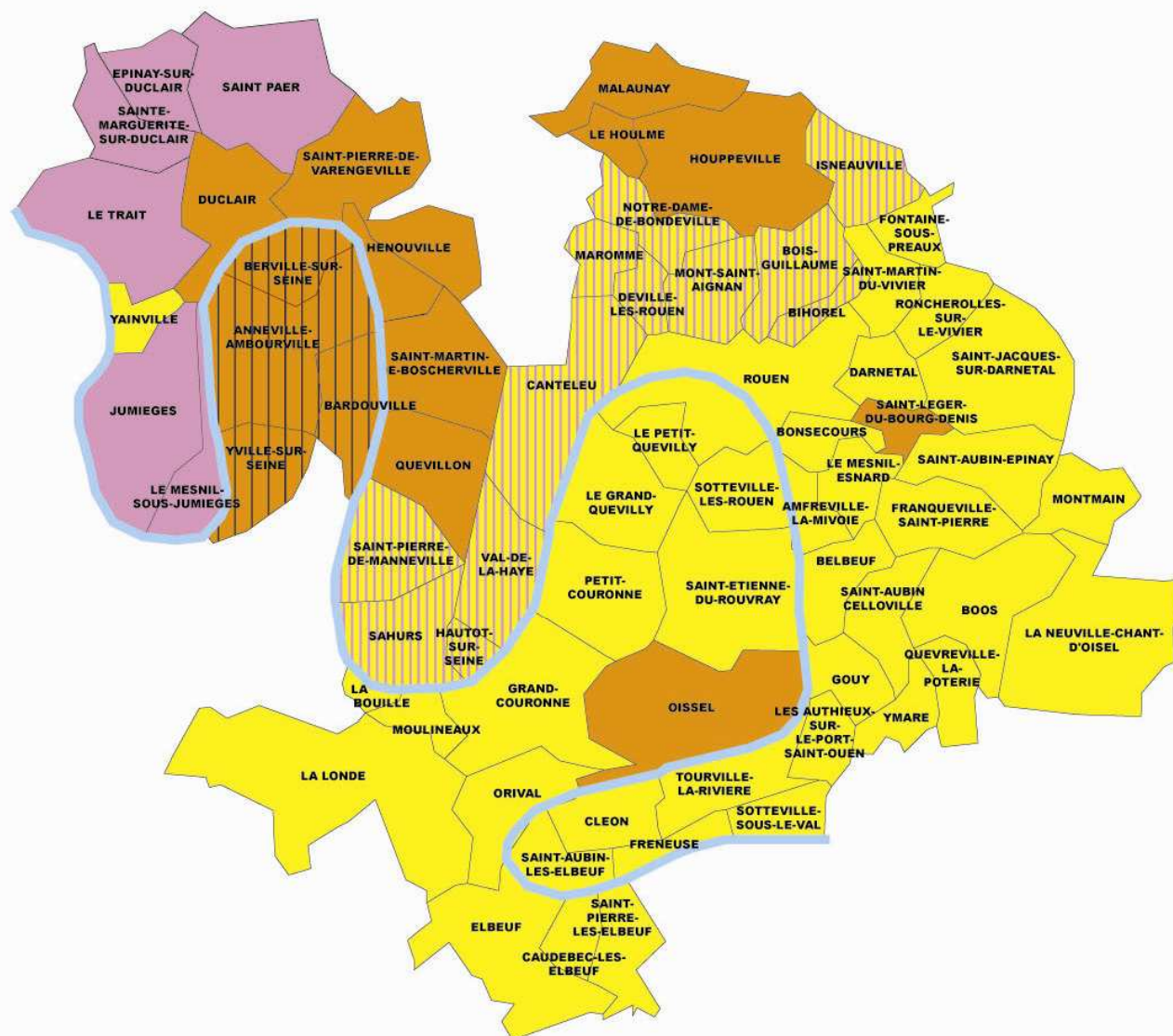
Cette organisation des services est synthétisée dans le tableau et la carte ci-joints.

## EAU de la CREA

<b>Pôle de Proximité de Duclair</b>	<b>Pôle de Proximité d'Elbeuf</b>	<b>Pôle de Proximité du Trait Yainville</b>	<b>Direction de l'eau Couperin ROUEN</b>
<p><b>Eaux de Normandie</b></p> <p><b>DSP Sect. de Saint Paër</b> Duclair (écart) Epinay sur Duclair Saint Paër</p> <p>St Pierre de Varengeville (écart) Ste Marguerite sur Duclair</p> <p><b>DSP Jumièges</b> Jumièges Mesnil sous Jumièges</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p><b>Veolia eau</b></p> <p><b>Gérance de Bardouville</b> Anneville-Ambourville Bardouville Berville sur Seine Yville sur Seine</p> <p><b>DSP Duclair</b></p> <p><b>DSP Sect. de Malaunay</b> St Pierre de Varengeville (bourg) Hénouville Haut</p> <p><b>DSP St Martin de Boscherville</b> Hénouville (le bas) Quevillon</p> <p>St Martin de Boscherville St Pierre de Varengeville (écart)</p>	<p><b>Régie Directe d'Elbeuf</b></p> <p>Caudebec les Elbeuf Cléon Elbeuf sur Seine Freneuse La Londe Orival Sotteville sous le Val St Aubin les Elbeuf St Pierre les Elbeuf Sotteville sous le Val Tourville la Rivière</p>	<p><b>Régie Directe de Yainville</b></p> <p>Yainville</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p><b>Eaux de Normandie</b></p> <p><b>DSP Le Trait</b></p>	<p><b>Régie Directe de Rouen</b></p> <p>Amfreville la Mivoie Belbeuf Bonsecours Boos Darnétal Fontaine sous Préaux Franqueville St Pierre Gouy Grand Couronne Grand-Quevilly La Bouille La Neuville Chant d'Oisel Le Mesnil Esnard Les Authieux sur le Port St Ouen Montmain Moulineaux Petit Couronne Petit Quevilly Quèvreuille la Poterie Roncherolles sur le Vivier Rouen Sotteville les Rouen St Aubin Celloville St Aubin Epinay St Etienne du Rouvray St Jacques sur Darnétal St Martin du Vivier Yainville (gestion clientèle) Ymare</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p><b>Veolia eau</b></p> <p><b>DSP Oissel</b></p> <p><b>DSP St Léger du Bourg Denis</b></p> <p><b>DSP Sect. de Malaunay</b> Malaunay Houpeville Le Houllme</p>

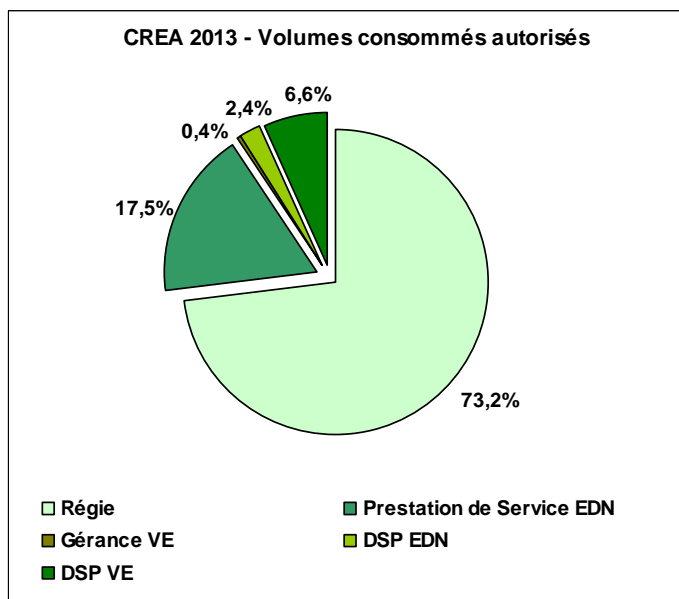
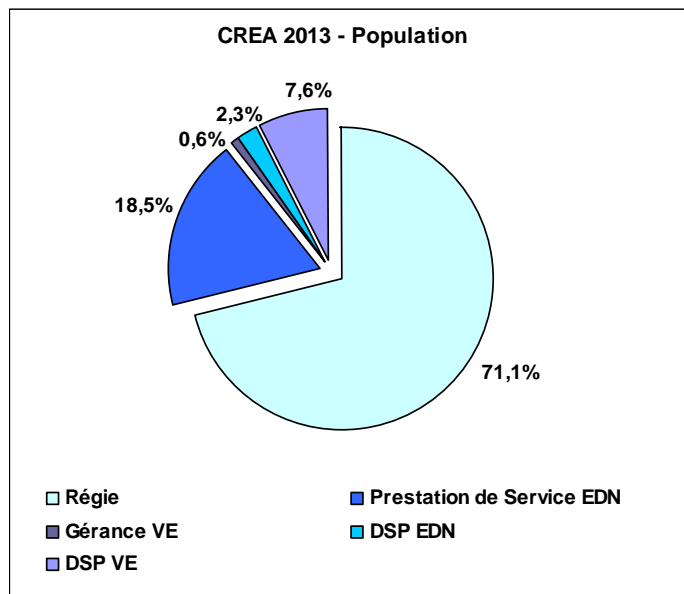
# Communauté de l'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe (LA CREA)

## Exploitants au 1er Janvier 2013



- REGIE DIRECTE : EAU DE LA CREA
- REGIE - PRESTATION DE SERVICE EXPLOITATION EAUX DE NORMANDIE
- DSP EXPLOITATION EAUX DE NORMANDIE
- DSP EXPLOITATION VEOLIA EAU
- GERANCE VEOLIA EAU

Les services gérés en régie assurent l'alimentation de 71,1% de la population et 73,2% des volumes consommés autorisés. Si on intègre la prestation de service, ce sont 89,6% de la population, correspondant à 90,6% des volumes consommés autorisés qui bénéficient des services et des prix fixés par délibération de la collectivité.



## 2 - Gestion et accueil du public

Pour toutes questions relatives à la gestion de leur contrat de fourniture d'eau potable, les abonnés sont invités à contacter ALLO COMMUNAUTE 24h/24 et 7jours/7 au 0 800 021 021.

### ACCUEIL DU PUBLIC DES SERVICES GERES EN REGIE DIRECTE

#### Régie directe de ROUEN

Pour toute question relative à leur facture (consommation, relevés d'index, tarif.....), les usagers sont accueillis dans les locaux de la Direction de l'Eau, aux adresses suivantes :

- Abonnés de la rive nord de la Régie Directe de Rouen  
110, rue François COUPERIN  
76000 ROUEN
- Abonnés de la rive sud de la Régie Directe de Rouen  
71, boulevard Charles De Gaulle  
76140 PETIT-QUEVILLY

Ouverture au public du lundi au jeudi : 8h30 à 12h00 / 13h00 à 17h00  
Le vendredi : 8h30 à 12h00 / 13h00 à 16h30

Tous les courriers doivent impérativement être envoyés à l'adresse suivante :

La Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe  
14 bis avenue Pasteur CS 50589  
76006 ROUEN CEDEX

Pour toute question relative au règlement de la facture, les abonnés peuvent s'informer auprès de la Trésorerie Principale Municipale, à l'adresse suivante :

110-112, avenue du Mont Riboudet  
76037 ROUEN CEDEX  
☎ : 02 35 07 94 16

#### Régie directe de YAINVILLE

La Régie Directe de Yainville fait l'objet d'une prestation de service pour la production et les interventions techniques par Eaux de Normandie filiale Lyonnaise des Eaux. La gestion du service clientèle est assurée par la Direction de l'Eau sur le site de Couperin à Rouen depuis le second semestre 2010.

Pour toute question relative à leur facture (consommation, relevés d'index, tarif.....), les usagers sont accueillis dans les locaux de la Mairie de Yainville :

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Tous les courriers doivent impérativement être envoyés à l'adresse suivante :

La Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe  
14 bis avenue Pasteur CS 50589  
76006 ROUEN CEDEX

Pour toute question relative au règlement de la facture, les abonnés peuvent s'informer directement auprès du :

Trésor Public de Duclair  
250, rue Jules Ferry  
76480 DUCLAIR

## Régie directe d'ELBEUF

Pour toute question relative à leur facture (consommation, relevés d'index, tarif.....), les usagers sont accueillis dans les locaux de la CREA - pôle de proximité d'Elbeuf, à l'adresse suivante :

**8, rue Aristide Briand  
76504 ELBEUF SUR SEINE**

**Ouverture au public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**

Tous les courriers doivent impérativement être envoyés à l'adresse suivante :

**CREA - Pôle de Proximité d'Elbeuf  
8, rue Aristide Briand  
76504 ELBEUF SUR SEINE**

Pour toute question relative au règlement de la facture, les abonnés peuvent s'informer auprès de la Trésorerie Principale Municipale d'Elbeuf.

## **ACCUEIL DU PUBLIC DU SERVICE GERE EN REGIE PRESTATION DE SERVICE**

### Prestation de service du secteur Nord Ouest - Maromme

Sur ce territoire de la CREA, Eaux de Normandie (filiale Lyonnaise des Eaux Suez) dessert 1 service :

- Maromme, Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, Déville-lès-Rouen, Isneauville, Sahurs, Hautôt-sur-Seine, Saint-Pierre-de-Manneville et Val-de-la-Haye

**Agence Eaux de Normandie  
37, rue Raymond Duflo  
76150 MAROMME**

**Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30**

**Les abonnés peuvent également joindre le service client au : 0 800 021 021 (prix d'un appel local)  
du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00  
et le samedi de 8h00 à 13h00**

**Par ailleurs le numéro suivant permet de répondre à toutes les urgences 7j/7 et 24h/24 : 0 810 884 884**

**A noter également le lancement en 2005 de l'Agence clientèle en ligne :**

**[www.lyonnaise-des-eaux.fr](http://www.lyonnaise-des-eaux.fr), permettant à l'utilisateur de s'informer sur son compte ou sa facture.**

## **ACCUEIL DU PUBLIC DES SERVICES EXTERNALISES en DSP et GERANCE**

### ACCUEIL DU PUBLIC DES SERVICES GERES PAR EAUX DE NORMANDIE

Sur le territoire de la CREA, Eaux de Normandie (filiale Lyonnaise des Eaux Suez) dessert 3 services :

- Saint-Paër, Epinay-sur-Duclair et Sainte-Marguerite-sur-Duclair
- Jumièges et le Mesnil-sous-Jumièges
- Le Trait

**Agence Eaux de Normandie  
37, rue Raymond Duflo  
76150 MAROMME**

**Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30**

**Les abonnés peuvent également joindre le service client au : 0 810 384 384 (prix d'un appel local)  
du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00  
et le samedi de 8h00 à 13h00**

**Par ailleurs le numéro suivant permet de répondre à toutes les urgences 7j/7 et 24h/24 : 0 810 884 884**

**A noter également le lancement en 2005 de l'Agence clientèle en ligne :**

**[www.lyonnaise-des-eaux.fr](http://www.lyonnaise-des-eaux.fr), permettant à l'utilisateur de s'informer sur son compte ou sa facture.**

## **ACCUEIL DU PUBLIC DES SERVICES GERES PAR VEOLIA EAU**

Sur le territoire de la CREA, Veolia Eau dessert 5 services gérés par 2 filiales :

- Compagnie des Eaux et de l'Ozone (CEO) :
  - Oissel
- SADE - Exploitation de Normandie :
  - Saint Léger du Bourg-Denis
  - Malaunay, Houpeville, Le Houleme, Saint-Pierre-de-Varengeville, et Hénouville (le haut)
  - Saint-Martin-de-Boscherville, Quevillon, Hénouville (le bas) et Saint-Pierre-de-Varengeville (bas)
  - Duclair
  - Bardouville, Anneville-Ambourville, Berville-sur-Seine et Yville-sur-Seine

**Agence Veolia Eau Bray & Caux  
ZA du Moulin d'Ecalles  
76750 BUCHY**

**8h à 18h du lundi au vendredi et le samedi de 9h à 12h**

**Les usagers disposent également d'un numéro d'appel unique : 0 810 00 42 19  
ainsi que d'un site internet : [www.service-client.veoliaeau.fr](http://www.service-client.veoliaeau.fr), permettant à l'abonné d'accéder à des  
informations générales sur l'eau et de consulter les informations relatives à son compte-client 24h/24.**

### 3 - Indicateurs financiers de la CREA en 2013

Les factures type 120m<sup>3</sup> sont présentées dans la note liminaire.

#### 1 - Structure budgétaire

Le budget de l'Eau regroupe les deux types de fonctions de la Régie Autonome de l'Eau de la CREA :

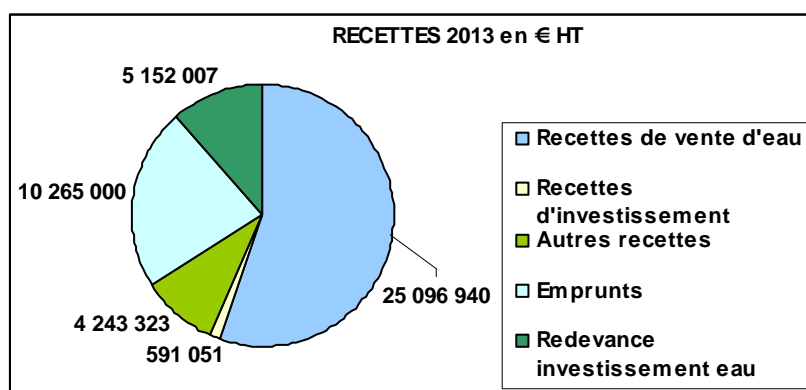
- La fonction d'exploitant qui inclut l'exploitation du service - la production et la distribution de l'eau, la facturation et la gestion clientèle, l'entretien courant des ouvrages et équipements (les charges et les recettes s'y rapportant figurent dans la section de fonctionnement du budget) - et enfin le renouvellement des équipements électromécaniques, des compteurs et des branchements à l'instar des délégataires de services d'eau (les charges correspondantes sont portées en section d'investissement) ;
- La fonction de maître d'ouvrage, dont l'objet essentiel est le maintien et le développement du patrimoine de l'ensemble des services, qu'ils soient exploités en régie directe ou contrôlés (prestation de service) ou encore en délégation de service public.

Les graphiques ci-après distinguent, par grandes masses, les dépenses et les recettes de l'exercice 2013 et leur répartition par fonction. Les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (préservation de la ressource et pollution) et qui lui sont reversées, ont été extraites des comptes tant en recettes qu'en dépenses.

#### 2 - Recettes et charges du service

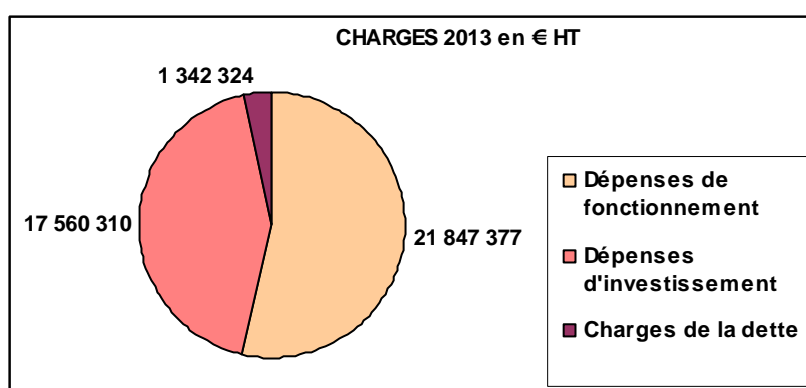
##### Recettes

Recettes (Montant en € HT) Eau de la CREA	2013
Recettes de vente d'eau	25 096 939,61 €
Recettes d'investissement	591 051,25 €
Autres recettes	4 243 323,08 €
Emprunts	10 265 000,00 €
Redevance investissement eau	5 152 006,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 348 320,61 €</b>



##### Charges

Charges (Montant en € HT) Eau de la CREA	2013
Dépenses de fonctionnement	21 847 377,17 €
Dépenses d'investissement	17 560 309,88 €
Charges de la dette	1 342 323,61 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 750 010,66 €</b>





### 3 - Indicateurs financiers

#### ● Montant des abandons de créances :

La CREA a signé une convention avec le Conseil Général de Seine-Maritime pour la gestion du Fonds de Solidarité Logement. Dans ce cadre, les montants versés pour 2013 s'élèvent à 110 000 €. Ce fonds est directement géré par le Conseil Général.

- Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité, indicateur de performance P109.0 : **0,0050 €/m<sup>3</sup>**

#### ● Dettes de la collectivité :

- Durée d'extinction de la dette, indicateur de performance P153.2 : **2,57 années**
- En cours de la dette au 31/12/2013 : **21 847 377,17 €**
- Montant de l'annuité :
  - Capital : 1 181 348,23 €
  - Intérêts : 160 975,38 €

#### ● Montant des amortissements 2013 : **5 027 393,22 € HT**

#### ● Montant global de subventions perçu : **141 158,55 € HT**

- Agence de l'Eau Seine Normandie : 90 407 € HT
- Conseil Général de Seine-Maritime : 50 751,55 € HT

### 4 - Facturation et Prix de l'Eau

#### **Les abonnés reçoivent 2 factures par an :**

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

Les factures type 120 m<sup>3</sup> sont présentées dans la note liminaire.

#### Prix de l'eau sur le territoire en Régie (régie directe et prestation de service)

**Le prix de l'eau 2013 a été adopté par délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2012.**

Ce prix comporte :

- Une part fixe
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

#### Prix de l'eau sur les services en DSP

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution.

**La part « exploitant » du tarif est révisable par application d'une formule contractuelle**

## 4 - Ressources en eau - Production et zones de distribution

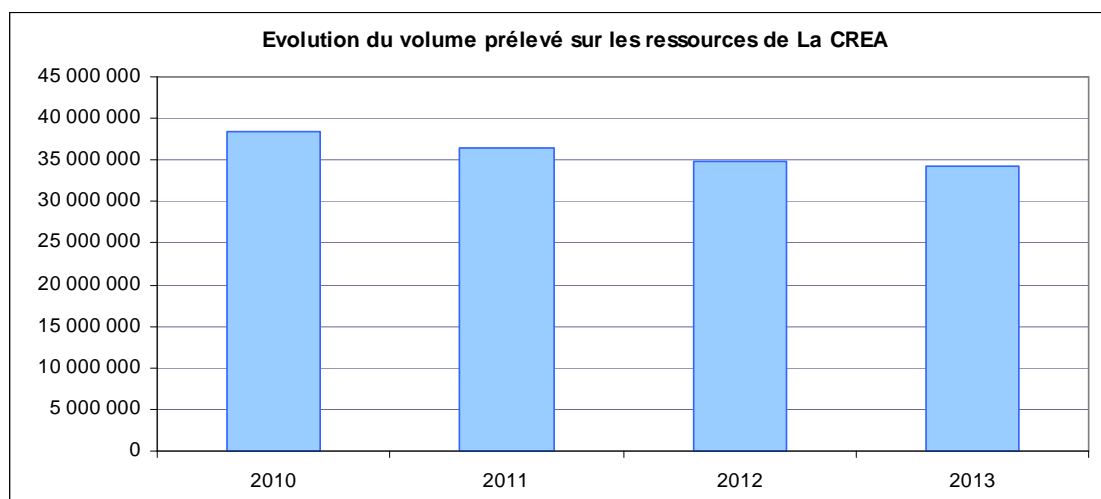
### 1 - Les ressources

Les ressources en eau de la CREA proviennent de forages ou de sources situés soit sur le territoire même de la CREA soit en périphérie. Du fait de son étendue la CREA est ainsi alimentée par 40 ressources internes sous maîtrise d'ouvrage CREA, dont les capacités sont fortement variables de 600 à 50 000 m<sup>3</sup>/jour, et 7 ressources externes.

#### Production

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des volumes prélevés sur les ressources de la CREA.

Territoire de La CREA	2010	2011	2012	2013	Evolution N/N-1
Volume prélevé en m <sup>3</sup>	38 400 231	36 492 182	34 847 380	<b>34 323 550</b>	-1,5%



Ces valeurs à la baisse, gain de 4 millions de m<sup>3</sup> en 4 ans, soit -10,6%, sont représentatives des tendances observées suivantes :

Baisse des volumes consommés par les abonnés de -3,4% sur 4 ans.

Amélioration du rendement de réseau (+8,6%) et diminution de l'indice linéaire de perte (-30,0%) sur 4 ans.

Par ailleurs et afin de satisfaire l'ensemble des besoins et en fonction des structures historiques particulières, la CREA importe et ou exporte de l'eau vers les collectivités voisines.

Importation en provenance :

- Du SERPN pour les communes de La Bouille, Yville sur Seine, la Londe, la partie nord de la commune d'Elbeuf et le hameau de la Maison Brulée à Moulineaux
- Du Syndicat de Préaux pour la commune de Roncherolles
- Du SIAEPA de Montville pour les communes de Malaunay, Le Houlme, Houpeville, St Pierre de Varengville et Hénouville
- Du Syndicat de l'Austreberthe pour les hameaux du Pont des Vieux à St Pierre de Varengville et le hameau du Paulu à St Paër

Exportation vers les collectivités suivantes :

- SIAEPA de Montville
- SIAEPAP de l'Andelle
- CCVS St Wandrille Rançon – hameau de Gauville

Les importations représentent 3,4% des volumes distribués, les exportations représentent 2% des volumes produits.

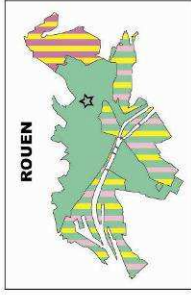
## Caractéristiques des points de production

Suivant leurs caractéristiques, les eaux suivent un traitement de filtration et de désinfection, ou seulement une désinfection au chlore gazeux, avant refoulement dans les réservoirs de stockage et distribution.

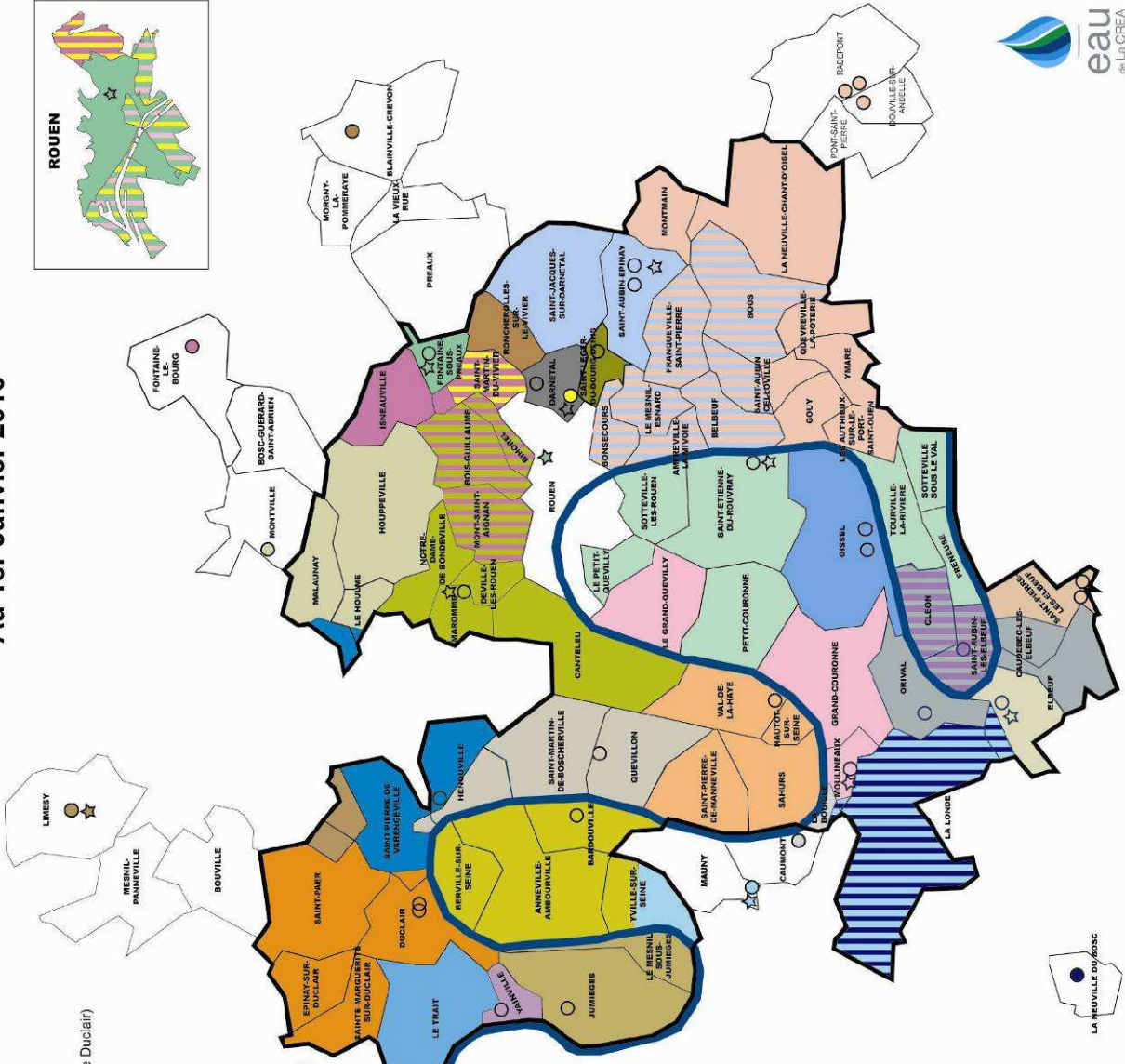
CREA Ouvrage / Commune		Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /j (base 20h)	DUP			Volume en 2013	
			Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	en m <sup>3</sup> /j	en m <sup>3</sup> /an
Régie Rouen	Ressource Moulineaux (2 puits)	28 500	23/09/87	44 000	1 650	15 243	5 563 800
	Ressource Fontaine (Jatte) (3 sources)	24 000	27/11/81	20 000		17 815	6 502 480
	Ressource Fontaine (Village)					101	36 972
	Ressource Carville (2 sources)	8 000	15/11/04	8 000	300	3 011	1 098 900
	Ressource Darnétal	2 000	DUP en cours			1 358	495 769
	Douville - Grande Aulnaie	4 000	15/09/94	2 000	200	1 436	524 200
	Radepont - Château	4 800	15/09/94	4 200	210	1 521	555 100
	Radepont - Petite Aulnaie	4 000	31/03/05	2 800	200	1 836	670 200
	St Aubin Ep. - Longues Raies	7 000	27/03/95	4 500		1 099	401 200
	St Aubin Ep. - (Puits) Serv. Bas	560	03/08/93	1 400	70	151	55 040
	St Jacques - (Forage) Serv. Haut	900				548	200 110
	St Etienne du R. - La Chapelle (3 forages)	50 000	15/11/85	75 000		15 265	5 571 700
Régie Elbeuf	Forage des Ecameaux - Station du Mont Duve	6 000	1994	12 000	600	1 151	419 939
	Forage du Nouveau Monde F1 - Orival	3 000	28/3/91	3 600	150	926	338 070
	Forage du Nouveau Monde F2 - Orival	5 000	1991	6 000	250	2 933	1 070 478
	Forage F1 (1925) - St Aubin lès Elbeuf	2 800	1984	2 000	100	467	170 408
	Forage F2 (1949) - St Aubin lès Elbeuf	2 800	22/11/84	2 000	100	631	230 363
	Forage de l'Oison ('Saint Cyr') - St Pierre lès E.	2 200	1986	2 200	110	808	295 075
	Forage du Vallon de La Fieffe - St Pierre lès E.	1 000	24/4/87	2 000	100	372	135 737
Régie Yainville	Forage de Yainville 1948		14/1/85	1 200	40	0	0
	Forage de Yainville 2003	800	10/12/03	1 200	100	503	183 723
PS NO Prestation de Service Nord Ouest	Cailly F7	6 000	12/03/81	20 000	300	3 605	1 315 936
	Cailly F8	3 000			160	1 120	408 726
	Cailly F10	1 760			80	1 049	382 931
	Cailly F11	4 200			250	2 638	963 018
	Cailly F12	1 860			165	1 073	391 616
	Cailly F13	4 680			215	2 955	1 078 517
	Maromme champ captant (5 sources)	12 000	DUP en cours d'instruction			4 535	1 655 203
	Maromme Forage F1	4 000	DUP en cours d'instruction			1 422	519 089
	Maromme Forage F2	4 400	DUP en cours d'instruction			943	344 042
	Maromme Forage F3	3 000	DUP en cours d'instruction			644	234 952
	Forage de Val de la Haye	1 280	DUP en cours d'instruction			540	197 238
Oissel	Forage de La Perreuse	1 800	01/07/91	2 000	105	1 337	488 124
	Forage du Catelier	1 400	21/08/00	1 500	80	820	299 187
St Léger du Bourg Denis	Forage du Vieux Château	1 500	29/09/00	1 000	160	570	208 093
Jumièges	Forage de Jumièges	600	27/03/08	580	25	433	158 064
Le Trait	Forage de La Neuville - Le Trait	NR	2000	1 200	100	1 171	427 581
Saint Paër	Forage de Duclair - commun aux 2 services	1 280	22/11/05	2 000	185	573	209 241
Duclair		1 000				698	254 602
Bardouville	Forage de Bardouville	600	10/07/09	500	30	321	117 019
St Martin de Boscherville	Forage de Quevillon	700	DUP en cours d'instruction			414	151 106
<b>TOTAL CREA</b>		<b>212 420</b>				<b>94 037</b>	<b>34 323 548</b>

Communauté de l'Agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe (LA CREA)

Points de production d'eau potable - Zones de desserte  
Au 1er Janvier 2010



- Anneville-Ambourville-Bardouville-Berville sur Seine-Yville sur Seine (Captage de Bardouville)
- Canteleu-Déville les Rouen-Maromme-Noire Dame de Bondeville (Captages et usine de Maromme)
- Caudébec les Elbeuf-Elbeuf-Orival (Captage de Saint Aubin les Elbeuf / Captage du Nouveau Monde (Orival))
- Cléon-Saint Aubin les Elbeuf (Captage de Saint Aubin les Elbeuf / Captage du Nouveau Monde (Orival))
- Darnétal (Captage de Darnétal)
- Duclair-Epinay sur Duclair-Sainte Marguerite sur Duclair-Saint Pierre de Varengeville (Captage de Duclair)
- Elbeuf (Les Ecameaux)
- Elbeuf-La Bouille-La Londe-Moulineaux (Captage des Varras (Maury) / La Neuville du Bosc)
- Fontaine sous Préaux (Captage et usine de Fontaine sous Préaux)
- Freuseuse-Petit Couronne-Petit Quevilly-Saint Etienne du Rouvray-Sotteville sous le Val-Sotteville les Rouen-Tourville la Rivière (Captages et usine de la Chapelle)
- Grand Couronne-Grand Quevilly-Moulineaux (Captage et usine de Moulineaux)
- Hautot sur Seine-Sahurs-Saint Pierre de Manneville-Val de la Haye (Captage Val de la Haye)
- Hénouville (le haut)-Le Houime-Malaunay-Saint Pierre de Varengeville (Captage de la Fontaine (Hénouville))
- Hénouville (le bas)-Quevillon-Saint Martin de Boscherville (Captage du Belâtre (Quevillon))
- Houpeville-Le Houime-Malaunay (Captage des Sondres et des Anglais (Montville))
- Ineuvre-Saint Martin du Vivier (Mont Perreux) (Captages de la Vallée du Cailly)
- Jumièges-Le Mesnil sous Jumièges (Captage de Jumièges)
- La Bouille (Captage du Val Galopin (Caumont))
- Le Trait
- Oisse (Captages de Oisse)
- Plateau Est (Captages de la Vallée de l'Andelle / Captages de Saint Aubin Epinay)
- Plateau Est (Captages de la Vallée de l'Andelle)
- Plateau Nord (Captages et usine de Maromme / Captages de la Vallée du Cailly)
- Roncherolles (Captage de Blainville Crevon)
- Rouen La Jatte (Captages de Fontaine et usine de La Jatte)
- Rouen Bas de Ville (Moulineaux / Carville (Darnétal) / La Jatte)
- Rouen Grand'Mare-Châtelet (Carville (Darnétal) et captages de la Vallée du Cailly)
- Saint Aubin Epinay-Saint Jacques sur Darnétal (Captages de Saint Aubin Epinay)
- Saint Léger du Bourg Denis (Captage de Saint Léger du Bourg Denis)
- Saint Martin du Vivier (Captage de Carville (Darnétal) / Vallée du Cailly)
- Saint Paër-Saint Pierre de Varengeville (Captage de Limésy)
- Saint Pierre les Elbeuf (Captage de Saint Pierre les Elbeuf)
- Yainville
- Yville sur Seine (Captage des Varras (Maury))



- Captage d'eau
- Usine de traitement de l'eau
- Périmètre de la CREA

LA CREA - Direction de l'Eau - Mai - 2011

## Patrimoine production

Le patrimoine production est constitué de 7 usines de traitement et 30 forages.

CREA Commune / Ouvrage			Type de Filière de traitement	Capacité nominale de production en m <sup>3</sup> /jour
Régie ROUEN	Darnétal	Carville	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore.	8 000
	Moulineaux	Moulineaux	Depuis fin décembre 2008, le traitement est réalisé au travers d'une unité d'ultrafiltration membranaire, suivi d'un affinage sur charbon actif avant stérilisation au chlore.	28 500
	Rouen	Jatte	Depuis 2001, le traitement de l'eau est réalisé par la technique de l'ultrafiltration et désinfection au chlore.	20 000
	St Aubin Epinay	Longues Raies	Traitement sur filtration sable, ozonation, collage au sulfate d'aluminium et désinfection au chlore gazeux.	4 500
	St Etienne du R.	La Chapelle	Traitement de préozonation, filtration bi-couche charbon actif / sable et désinfection au chlore gazeux.	50 000
Régie Elbeuf	Elbeuf	Mont Duve	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore.	6 000
PS NO Prestation de Service Nord Ouest	Maromme	Maromme	Le traitement comprend un pré-traitement par coagulation (chlorure ferrique), un étage de filtration sur filtres bicouches (pierre ponce et sable), une stérilisation à l'ozone, une filtration sur charbon actif en grains et une désinfection finale au chlore gazeux. En période de forte turbidité, la filtration est précédée d'un prétraitement supplémentaire la floculation.	20 000
<b>L'ensemble des 30 forages de la CREA bénéficie d'une désinfection au chlore avant mise en distribution</b>				

Bâches usines		Capacité en m <sup>3</sup>
Elbeuf	Elbeuf - Usine du Mont-Duve	60
Grand Quevilly	Grand-Quevilly	3 000
Rouen	Rouen - Grand Mare	2 250
Rouen	Rouen - Moulineaux	560
Rouen	Rouen - Carville	400
St Aubin Epinay	St Aubin Epinay - Longues Raies	200
St Etienne du Rouvray	St Etienne du Rouvray - La Chapelle (2 x 1250)	2 500
<b>Global Eau de La CREA</b>		<b>8 970</b>

Avant distribution l'eau est stockée dans des réservoirs qui outre le rôle de stockage assurent la pression.

Réservoirs de distribution (hors bâches usines)		Capacité en m <sup>3</sup>
Amfreville la Mivoie	Service Bas Buissonnets	300
Amfreville la Mivoie	Service Haut	300
Bardouville	Bardouville	150
Bardouville	Ambourville	450
Bardouville	Yville sur Seine	300
Belbeuf	Serv. Bas - Becquet	100
Bois Guillaume	Sainte Venise	1 500
Canteleu	Canteleu Sente aux Lapins	2 000
Caudebec lès Elbeuf	Service Bas	3 000
Caudebec lès Elbeuf	Service Haut	500
DARNETAL	Mont aux Asniers	1 140
DARNETAL	Branly Bas	570
DARNETAL	Branly Haut	300
DARNETAL	Table de Pierre - "Cimetière"	300
DARNETAL	Bois du Roule	300
Déville lès Rouen	Fontenelle 1 / Déville lès Rouen	1 200
Déville lès Rouen	Fontenelle 2 / Déville lès Rouen	1 200
Duclair	Le Maupas / Duclair	150
Duclair	Le Chinois / Duclair	1 000
Elbeuf sur Seine	Bourgtheroulde	3 000
Elbeuf sur Seine	Neubourg	1 000
Elbeuf sur Seine	Mesliers	500
Elbeuf sur Seine	Saint-Cyr	300
Elbeuf sur Seine	Chêne à la Vierge	200
Fontaine sous Préaux	Ruette aux Cailloux	400
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - La Lorie	800
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - RN14	600
Gouy	Réservoir de Gouy - Les Fries	500
Grand Couronne	Service Bas	1 000
Grand Couronne	Service Moyen	850
Grand Couronne	Service Moyen - Les Bouttières	500
Grand Couronne	Service Haut - Les Essarts	500
Hautôt sur Seine	Hautôt sur Seine	350
Hénouville	La Cabotterie	200
Houpeville	Bâche surpresseur	500
Isneauville	Ventelette 1 - 2 et 3 (Quincampoix)	4 000
Jumièges	Jumièges	350
La Londe	La Londe	350
La Neuville Chant d'Oisel	La Neuville Chant d'Oisel	600
Le Houlme	Bois Planté	300
Le Houlme	Domaine aux Loups	200
Le Trait	Caudebec / Le Trait	450
Le Trait	Duclair / Le Trait	450
Le Trait	Archimède / Le Trait	250
Malaunay	BAS route de Barentin	150
Maromme	Maromme 1 (Service Haut)	2 500
Maromme	Maromme 2 (Service Bas)	2 500
Maromme	Maromme Garstedt	1 200
Mesnil sous Jumièges	Mesnil sous Jumièges	250
Mont Saint Aignan	Boucicaut	2 000
Mont Saint Aignan	Galliéni 1	300
Mont Saint Aignan	Galliéni 2	200
Moulineaux	Moulineaux	350
Notre Dame de Bondeville	Notre Dame de Bondeville	300
Oissel	Diguet Oissel	3 000
Orival	Roches à Orival	150
Quevillon	Service Bas	500
Quèvreuille la Poterie	Quèvreuille la Poterie	500
Roncherolles sur le Vivier	Roncherolles	300

ROUEN	Champ de Courses (St Etienne du Rouvray)	13 000
ROUEN	Sainte Marie	6 000
ROUEN	Moïse	6 000
ROUEN	la Jatte	6 000
ROUEN	Saint Hilaire	3 000
ROUEN	Ernemont	2 000
ROUEN	Bel Air (Mont St Aignan)	1 500
ROUEN	Mont Gargan	1 000
ROUEN	Canadiens (Bihorel)	1 500
ROUEN	Châtelet	4 500
Sotteville lès Rouen	Léon Salva - Service Bas	10 400
Sotteville lès Rouen	Léon Salva - Service moyen	7 400
Sotteville sous le Val	Sotteville ss le Val	500
St Aubin Epinay	St Aubin Epinay - Bois des Chartreux	300
St Aubin lès Elbeuf	Service Bas	2 000
St Aubin lès Elbeuf	Service Haut	1 200
St Etienne du Rouvray	Maryse Bastié	3 500
St Jacques sur Darnétal	St Jacques sur Darnétal	300
St Léger du Bourg Denis	Cantony	150
St Léger du Bourg Denis	La Lande	200
St Léger du Bourg Denis	Waddington	200
St Martin de Boscherville	Le Genetey	100
St Martin du Vivier	Mesnil Grémichon	150
St Paër	Saint-Paër	350
St Pierre de Varengueville	Saint Pierre de Varengueville	150
St Pierre lès Elbeuf	Service Bas	1 500
St Pierre lès Elbeuf	Service Bas	1 200
St Pierre lès Elbeuf	du Bosc-Tard	350
Tourville la Rivière	Tourville la Rivière	2 000
Yainville	Tour 1950	300
Yainville	Semi-enterré 1976	500
<b>Global Eau de La CREA</b>		<b>124 360</b>

## 2 - Qualité des eaux distribuées

La surveillance des eaux distribuées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) donne les résultats suivants :

- **99,84 % de conformité sur les paramètres microbiologiques**
- **99,10 % de conformité sur les paramètres physico-chimiques**

Territoire de La CREA	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
<b>Année 2013</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>1 244</b>	<b>2</b>	<b>99,84%</b>	<b>1 441</b>	<b>13</b>	<b>99,10%</b>

Sur les paramètres microbiologiques, on note 2 non conformités, 1 sur le secteur de Rouen et 1 sur le secteur d'Oissel. Ces 2 non-conformités ont été levées suite aux contre-analyses.

Sur les paramètres physico-chimiques, on note 13 non conformités,

- 4 sur le secteur de Rouen et Fontaine sous Préaux (1 dépassement sur le paramètre Métaldéhyde : 0,12µg/l norme 0,10µg/l et 3 dépassements sur le paramètre Chlortoluron 0,207 ; 0,190 et 0,178µg/l norme 0,10µg/l) ;
- 2 sur le secteur de Malaunay (2 dépassements de la norme de 10µg/l pour la somme des tri et tétrachloroéthylène). Néanmoins, les valeurs observées et conformément aux avis de l'AFSSA, ces teneurs sont inférieures aux valeurs sanitaires de référence, l'eau peut donc être consommée sans risque pour la santé.
- 1 sur le secteur d'Elbeuf (dépassement sur le paramètre ammonium de la référence de qualité 0,1mg/l)

- 1 sur le secteur de la PS NO – secteur Maromme – (1 dépassement sur le paramètre Bromate : 11µg/l norme 10µg/l)
- 2 sur le secteur de Jumièges (2 dépassements sur le paramètre Atrazine déséthyl : 0,12 et 0,12µg/l norme 0,10µg/l)
- 3 sur le secteur de Bardouville (3 dépassements sur le paramètre Atrazine déséthyl : 0,102 ; 0,12 et 0,11µg/l norme 0,10µg/l)

- o Interconnexion du secteur de Bardouville avec la ressource de Quevillon en cours de réalisation, objectif de mise en service fin 2014.

### Qualité d'eau : Dérogations en cours

- Dérogation CHLORTOLURON Rouen et Fontaine sous Préaux - sources de Fontaine.
  - o Demande de dérogation le 05/09/2011 - Arrêté de dérogation 16/01/2012.
  - o Suivi renforcé du paramètre pendant la période hivernale : aucun dépassement de la norme 2012/2013, et 3 dépassements sur la période 2013/2014.
  - o Programme associé à la demande
    - Diagnostic agricole printemps 2012.
    - Réunions avec les différents intervenants (agriculteurs et prescripteurs).
    - Programme d'action suite à l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2013 (cf. étude BAC).
    - 1<sup>er</sup> bilan du programme d'action juin 2014 (action de sensibilisation et accompagnement des agriculteurs – objectif année 2014 action renforcée sur les zones enherbées, haies et fascines (création d'un poste pour assurer la promotion, accompagnement et suivi auprès de la cellule du SAGE Aubette-Cailly)
  
- Dérogation TRI et TETRACHLORETHYLENE Malaunay Le Houlme Houpeville.
  - o Arrêté de dérogation février 2011 – ressource forage de Montville (SIAEPA de Montville).
  - o Interconnexion : Ventelette (ressources Vallée du Cailly) / SIAEPA de Montville.
    - Travaux réalisés :
      - Depuis août 2013, la commune de Houpeville est desservie par le réservoir de la Ventelette (ressources Vallée du Cailly).
      - Depuis juillet 2013, l'interconnexion réservoir de la Ventelette (ressources Vallée du Cailly) – réservoir de Montville est en service, elle est gérée par le SIAEPA de Montville. Les communes de Malaunay et Le Houlme bénéficient de cette interconnexion.
  
- Dérogation ATRAZINES et DERIVES Hameaux du Pont des Vieux et du Paulu – St Paër et St Pierre de Varengeville.
  - o Ressource sous maîtrise d'ouvrage Syndicat de l'Austreberthe
  - o Arrêté de dérogation du 7 septembre 2012

## 3 - Préservation de la ressource - Études

### Indice d'avancement de protection de la ressource P108.3

Cet indice définit le taux d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources (points de prélèvement dans le milieu naturel).

La valeur de l'indicateur déterminée par l'ARS, est fixée comme suit :

0% aucune action

20% Étude environnementale et hydrogéologique en cours

40% Avis d'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.



Année Nom du Captage	2009 :	2010 :	2011 :	2012 :	2013 :
	Indice 108.3 DDASS / ARS en %	Indice 108.3 DDASS / ARS en %	Indice 108.3 ARS en %	Indice 108.3 ARS en %	Indice 108.3 ARS en %
Ressource Moulineaux	60%	60%	60%	60%	60%
Ressource Fontaine (Jatte)	60%	60%	60%	60%	60%
Ressource Carville	60%	60%	60%	60%	60%
Ressource Darnétal	40%	40%	50%	50%	50%
Douville - Grande Aulnaie	60%	60%	60%	60%	60%
Radepont - Château	60%	60%	60%	60%	60%
Radepont - Petite Aulnaie	60%	<b>80%</b>	<b>80%</b>	<b>80%</b>	<b>80%</b>
St Aubin Ep. - Longues Raies	60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin Ep. (Puits) Serv. Bas	60%	60%	60%	60%	60%
St Jacques (Forage) Serv. Haut	60%	60%	60%	60%	60%
SER - Forage de La Chapelle	60%	60%	60%	60%	60%
Elbeuf - (Mont Duve) For. Les Ecameaux	60%	60%	60%	60%	60%
Orival - 2 For. du Nouveau Monde	60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	60%	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - For. de l'Oison ('St Cyr')	60%	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - For. Vallon de La Fieffe	60%	60%	60%	60%	60%
Forage Yainville 1948	60%	60%	60%	60%	60%
Forage Yainville 2003	60%	60%	60%	60%	60%
Forages Vallée du Cailly	60%	<b>60%</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>
Sources de Maromme	20%	20%	20%	<b>40%</b>	<b>40%</b>
Forage de Val de la Haye	50%	50%	50%	<b>60%</b>	<b>60%</b>
Forage de La Perreuse	60%	60%	60%	60%	60%
Forage du Catelier	60%	60%	60%	60%	60%
Forage du Vieux Château	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Jumièges	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de La Neuville	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Duclair	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Bardouville	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Quevillon	40%	40%	40%	<b>50%</b>	<b>50%</b>
<b>Indice consolidé périmètre CREA</b>				<b>58,4%</b>	<b>58,6%</b>

L'indice d'avancement de protection de la ressource consolidé, calculé en prorata des volumes prélevés, est de **58,6%**.

### Études DUP

- DUP Darnétal :
  - Le dossier est en phase de consultation auprès des services de l'état – avis rendu
  - Traçage dans le cadre du futur contournement EST de ROUEN positif sur le forage de Darnétal, impliquant la nomination d'un hydrogéologue agréé pour avis complémentaire : avis rendu en février 2013.
  - Phase d'enquête publique en cours (5 septembre au 4 octobre 2014).
- DUP Maromme :
  - Avis hydrogéologue agréé rendu
  - Le dossier est en phase de consultation auprès des services de l'état - enquête administrative, complément d'information avant avis définitif.

- DUP Vallée du Cailly :
  - Avis hydrogéologue agréé rendu
  - Le dossier est en phase de consultation auprès des services de l'état - enquête administrative, complément d'information avant avis définitif.
- DUP Quevillon :
  - Le dossier est en phase de consultation auprès des services de l'état – avis rendu
  - Enquête publique réalisée, avis du commissaire rendu (favorable)
  - Passage au CODERST octobre 2014.
- Révision de la DUP Fontaine sous Préaux :
  - Étude environnementale réalisée
    - Traçages complémentaires réalisés en mars 2014
  - Présentation Avis hydrogéologue agréé septembre 2014.
- Révision de la DUP Moulineaux :
  - Étude environnementale réalisée
  - Étude complémentaire d'incidence sur le niveau du ruisseau des Moulins 2014

### Études BAC : Études de Bassin d'Alimentation des Captages

- BAC Fontaine sous Préaux
    - Rapport de phase 1 présenté en avril 2012.
    - Arrêté préfectoral le 5 novembre 2012 délimitant l'Aire d'Alimentation du Captage.
    - Programme d'action agricole : arrêté préfectoral 17 décembre 2013.
      - 1<sup>er</sup> bilan du programme d'action juin 2014 (action de sensibilisation et accompagnement des agriculteurs – objectif année 2014 action renforcée sur les zones enherbées, haies et fascines (création d'un poste pour assurer la promotion, accompagnement et suivi à la cellule du SAGE Aubette-Cailly)
    - En parallèle révision de la DUP Fontaine sous Préaux.
  - BAC Moulineaux et Les Varras
    - Arrêté inter-préfectoral (Seine-Maritime et Eure) le 19 août 2013 délimitant l'Aire d'Alimentation du captage.
    - Programme d'action agricole : Arrêté préfectoral 4 avril 2014.
      - Programme d'action lancé au printemps 2014
    - En parallèle révision de la DUP de Moulineaux.
  - BAC Les Ecameaux à Elbeuf et Le Nouveau Monde à Orival
    - Délimitation des aires d'alimentation
    - En parallèle une révision des DUP est engagée sur 2013.
- Signature d'une convention entre le SERPN (Syndicat des Eaux du Roumois et du Plateau du Neubourg) et La CREA, concernant le diagnostic et l'animation agricole sur les périmètres communs des captages des VARRAS (SERPN) MOULINEAUX et NOUVEAU MONDE (CREA) et les captages de la vallée de l'OISON (SERPN et CREA).

### Étude eaux brutes - ressource de la Chapelle

Compte tenu de l'évolution significative de la concentration en azote minéral observée sur les forages 1 et 2 de La Chapelle, la CREA a confié au bureau d'études ARTELIA la réalisation d'une étude hydrogéologique générale visant à une meilleure connaissance de la zone d'alimentation des captages et à proposer des moyens de protection de la qualité de la ressource (état des lieux, dispositifs de surveillance, audits de la station, modélisation hydrogéotechnique fine et recommandations sur la préservation du champ captant et le traitement ou la création d'un forage complémentaire).

Cette étude initiée dans le contexte de l'augmentation de la teneur en ammonium, prend également en compte toutes les autres substances susceptibles d'impacter la qualité des eaux souterraines, ainsi que la validation du projet d'augmentation des volumes journaliers prélevés pour fiabiliser l'alimentation du Plateau Est.

Les industriels voisins concernés (SCO et YARA, ainsi que RETIA intervenant dans le cadre d'une garantie de passif) ont accepté de participer à cette étude en intégrant les prescriptions de la DREAL. La CREA participe à hauteur de 135 170 euros, financés à 80% par l'AESN, RETIA à hauteur de 226 108 euros, et YARA à hauteur de 17 650 euros.

Le comité de pilotage est composé de la DREAL, l'ARS, la CREA, l'AESN et les industriels concernés.

En septembre 2013, l'étude a été lancée officiellement lors du premier comité de pilotage.

La phase actuelle consiste à réaliser des mesures synchronisées (niveau de nappe, qualité) sur l'ensemble des piézomètres, dont certains (8) ont été nouvellement créés dans le cadre de l'étude.

Une modélisation sera ensuite effectuée.

Le rendu de l'étude est attendu pour fin 2014.

A noter que la qualité des eaux brutes et distribuées est maîtrisée et conforme aux normes de potabilité.

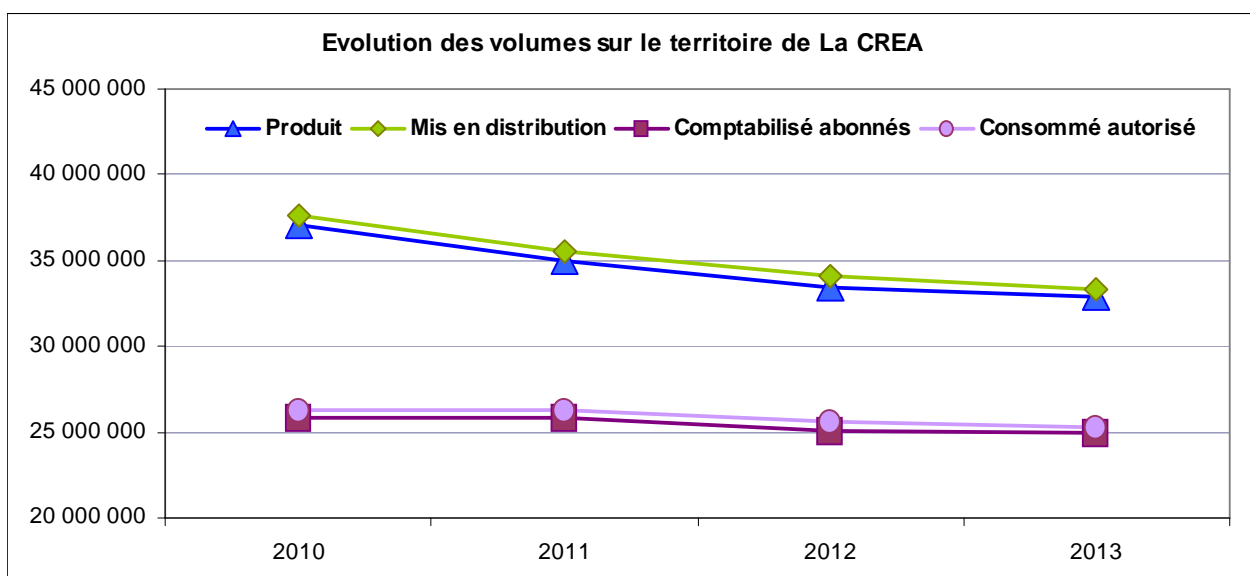
## 5 - Exploitation - Caractéristiques techniques

### 1 - Indicateurs techniques

#### Volumes en m<sup>3</sup>

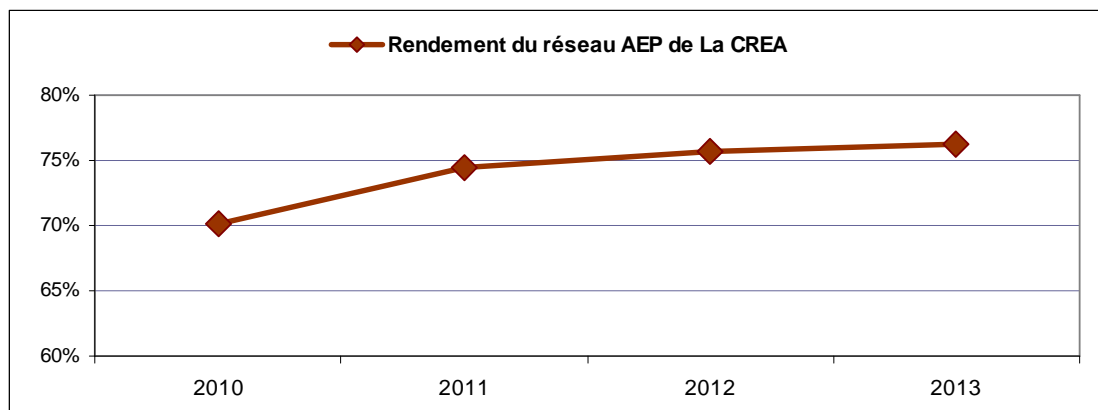
Les principaux indicateurs techniques concernant les volumes, prélevés, produits, mis en distribution et consommés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Services AEP de la CREA	2010	2011	2012	2013	Evolution N/N-1
V1 Volumes prélevés	38 400 231	36 492 182	34 847 380	<b>34 323 550</b>	-1,5%
V2 Volumes de service utilisés dans le processus de production	1 347 070	1 502 686	1 360 849	<b>1 430 637</b>	5,1%
Volumes produits sur la CREA : V3 = V1 - V2	37 053 161	34 989 496	33 486 531	<b>32 892 913</b>	-1,8%
V4 Volumes importés en gros (1) (Import d'eau provenant des syndicats hors de La CREA)	1 263 777	1 229 644	1 232 262	<b>1 142 004</b>	-7,3%
V5 Volumes exportés en gros (2) (Export d'eau hors du territoire de La CREA)	645 581	672 667	675 996	<b>666 953</b>	-1,3%
Volumes mis en distribution sur la CREA : V6 = V3 + V4 - V5	37 671 357	35 546 473	34 042 797	<b>33 367 964</b>	-2,0%
V7 Volumes de service du réseau	111 016	117 599	111 315	<b>139 158</b>	25,0%
V8 Volumes comptabilisés	25 793 256	25 782 285	25 089 607	<b>24 919 609</b>	-0,7%
V9 Volumes autorisés non comptés	344 126	381 723	379 332	<b>219 926</b>	-42,0%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9	26 248 398	26 281 607	25 580 254	<b>25 278 693</b>	-1,2%
Rendement du réseau : $R = (V10 + V5) / (V3 + V4)$	70,19%	74,42%	75,63%	<b>76,23%</b>	0,8%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km	2 853	2 860	2 874	<b>2 883</b>	0,3%
Indice Linéaire des volumes non comptés : en m <sup>3</sup> /km/jour $ILVnc = (V6 - V8) / L / 365$	11,41	9,35	8,53	<b>8,03</b>	-5,9%
Indice Linéaire de pertes en réseau : en m <sup>3</sup> /km/jour $ILP = (V6 - V10) / L / 365$	10,97	8,87	8,07	<b>7,69</b>	-4,7%
Indice Linéaire des volumes consommés : $ILC = (V10+V5) / L / 365$	25,83	25,82	25,03	<b>24,66</b>	-1,5%
Nombre d'abonnés : N	179 778	182 412	184 499	<b>186 933</b>	1,3%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L	63,02	63,78	64,19	<b>64,84</b>	1,0%



## Indicateurs de performances

Indicateurs Techniques de l'Eau de La CREA	2010	2011	2012	2013	Evolution N/N-1
Rendement du réseau P104.3	70,19%	74,42%	75,63%	<b>76,23%</b>	0,8%
Indice Linéaire des Volumes non comptés : ILVnc (m <sup>3</sup> /km/jour) P105.3	11,4	9,4	8,5	<b>8,0</b>	-5,9%
Indice Linéaire de Perte en Réseaux : ILP (m <sup>3</sup> /km/jour) P106.3	11,0	8,9	8,1	<b>7,7</b>	-4,7%
Indice Linéaire des volumes Consommés : ILC (m <sup>3</sup> /km/jour)	25,8	25,8	25,0	<b>24,7</b>	-1,5%



Le **rendement du réseau** de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau.

L'amélioration du rendement de réseau se poursuit avec un gain sur les 4 dernières années, correspondant à l'exercice de la CREA, de 8,6%.

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012, relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable, précise dans son article 2 : les modalités d'application de la majoration du taux de redevance pour l'usage « alimentation en eau potable ».

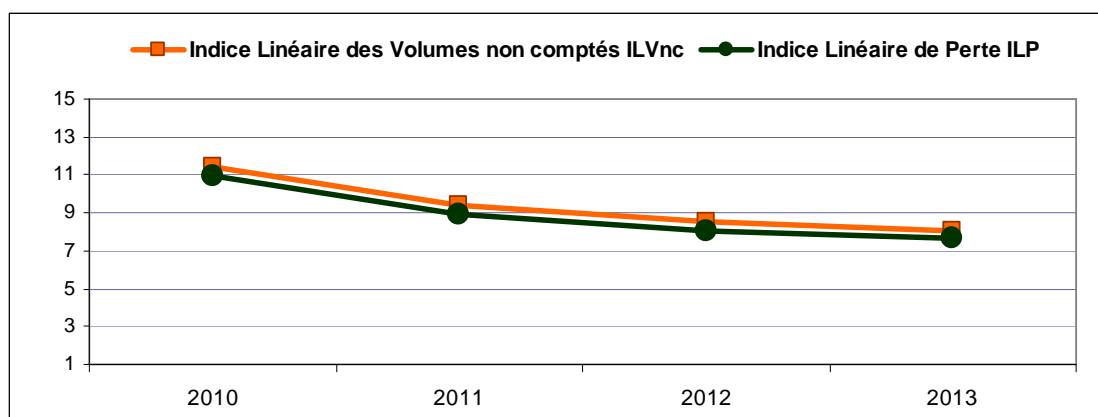
L'une des conditions d'application de cette majoration serait : « lorsque le rendement de réseau est inférieur à 85% ou lorsque cette valeur n'est pas atteinte au résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice linéaire de consommation (...). Si les prélèvements réalisés sur des ressources faisant état de règle de répartition sont supérieurs à 2 millions de m<sup>3</sup>/an, la valeur du terme fixe est égale à 70. »

Ainsi pour l'Eau de la CREA, le rendement est de 76,23%, les volumes prélevés sont supérieurs à 2 millions de m<sup>3</sup>/an ; la somme « S » à prendre en compte est donc de :

$$S = 70 + 1/5 (ILC) = 70 + 4,93 = 74,93$$

Cette somme est inférieure au rendement de la CREA.

En parallèle le gain observé, pour la période 2010/2013, sur l'**Indice Linéaire de Perte (ILP)** est de **30,0%**. Il s'établit pour l'année 2013 à 7,7 m<sup>3</sup>/km/jour.



**L'indice linéaire de consommation (ILC)** est compris entre 10 et 30 m<sup>3</sup>/km/jour, à ce titre est conforme au standard de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le réseau peut être qualifié d'intermédiaire, ni urbain ILC >30, ni rural ILC <10. Cette notion regroupe des réalités très différentes entre les différents services. Elle doit être relativisée, à titre d'exemple le service de Rouen, dont l'ILC est de 29,8 m<sup>3</sup>/km/jour est qualifié d'urbain, celui de Bardouville à 5,2 m<sup>3</sup>/km/jour ou de Jumièges 6,5 m<sup>3</sup>/km/jour sont caractéristiques d'un service rural.

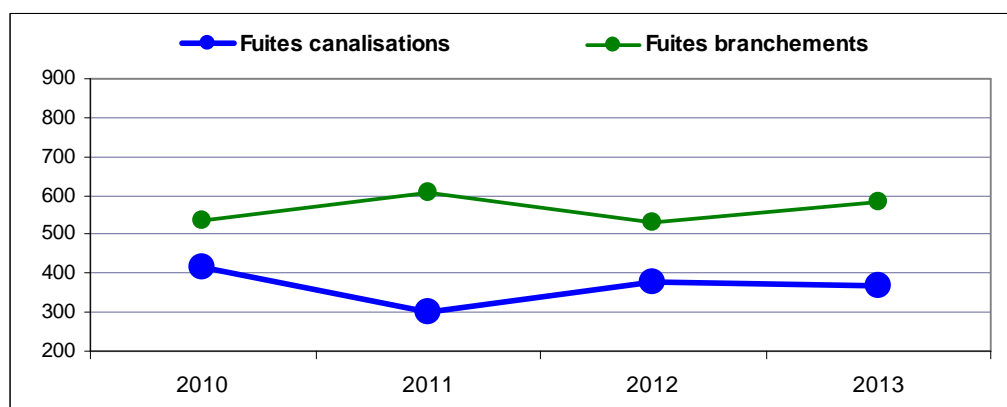
**L'indice linéaire de perte (ILP)** permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement des réseaux qui vise à lutter contre les pertes, et d'autre part les actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez l'abonné.

**L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVnc)** permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraisons des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

## Fuites

Territoire de La CREA	2010	2011	2012	2013
Nbre de fuites réparées sur canalisation	414	302	376	369
Nbre de fuites réparées sur branchement	535	609	533	585
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	2 528	2 142	1 928	1 992
Nombre TOTAL de fuites réparées	3 477	3 029	2 841	2 946

La baisse observée sur les dispositifs de comptages n'est pas représentative. De fait certains services (opérateurs) ne comptabilisent pas ou peu ce type d'incident. La consolidation à l'échelle de « Eau de la CREA » est donc difficilement interprétable.



**L'indice linéaire de réparation (ILR)** permet de caractériser l'état général du réseau, de même pour l'indice de réparation des branchements. L'évolution de ces indices (à périmètre constant) reflète les tendances observées sur le nombre de fuites.

Territoire de La CREA	2010	2011	2012	2013
Nbre de fuites réparées sur canalisation	414	302	376	369
Linéaire de canalisation en km	2 852	2 860	2 874	2 883
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,15	0,11	0,13	0,13

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Territoire de La CREA	2010	2011	2012	2013
Nbre de fuites réparées sur branchement	535	609	533	585
Nombre de branchements	126 818	127 269	127 527	127 908
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,42	0,48	0,42	0,46

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

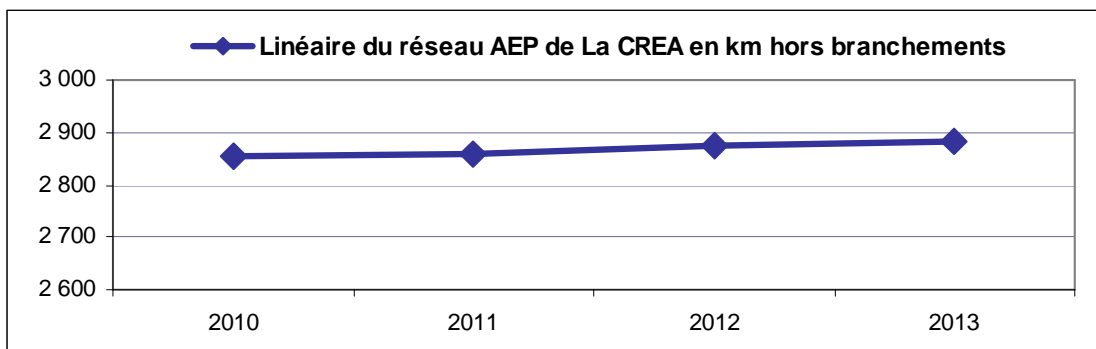
## Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées, indicateur de performance P151.1

La consolidation de cet indicateur sur le périmètre de la CREA est de **2,02 pour 1000 abonnés**.

## 2 - Patrimoine

### Réseau

Territoire de La CREA	2010	2011	2012	2013	N/N-1
Linéaire de réseau en km hors branchements	2 853	2 860	2 874	<b>2 883</b>	0,3%



### Taux moyen de renouvellement de réseau, indicateur de performance P107.2

Il est calculé sur la moyenne du linéaire de réseau renouvelé des 5 dernières années et s'élève à **0,51%**.

Dans le cadre du budget investissement canalisation, un effort est fait afin de rationaliser le réseau (suppression des canalisations en doublon, simplification des maillages...), sur l'année 2013, cet effort a porté sur 2,5 km, il participe à la pérennisation du réseau et à la diminution de l'âge moyen de ce dernier.

Territoire de La CREA	2010	2011	2012	2013	N/N-1
Linéaire de réseau renouvelé en km	11,980	13,556	16,335	<b>18,221</b>	11,5%
Taux de renouvellement annuel du linéaire	0,42%	0,47%	0,57%	<b>0,63%</b>	11,2%
Taux moyen de renouvellement du linéaire sur 5 ans P107.2	<b>0,43%</b>	<b>0,45%</b>	<b>0,48%</b>	<b>0,51%</b>	6,1%

La programmation du renouvellement d'une canalisation est priorisée en fonction de sa vétusté (âge, matériaux, analyse de la fréquence et nombre de fuites), des besoins nouveaux (urbanisation, renforcement) mais également en fonction des travaux de voirie engagés par les communes ou les autres concessionnaires.

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable, indicateur de performance P103.2

Cet indice est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013, il annule le précédent indice défini dans l'annexe I de l'arrêté du 2 mai 2007.

Sa valeur est comprise entre 0 à 120 suivant l'existence de : plans (10 points), procédure de mise à jour (5 points), la connaissance des diamètres, nature et âges (30 points).

Dès qu'un minimum de 40 points est obtenu, les points supplémentaires peuvent être acquis en fonction de la localisation des équipements annexes, d'un inventaire des équipements électromécaniques, la localisation des branchements, une synthèse de la recherche et réparation de fuites, la localisation des autres interventions (purges,...), programme pluriannuel de renouvellement de canalisation, et une modélisation du réseau (75 points).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable de La CREA, résulte de la consolidation des indices des différents services au prorata du linéaire de réseau et s'élève à **105,9%**.

## Branchements

Territoire de La CREA	2010	2011	2012	2013	N/N-1
<b>Nombre de branchements</b>	126 818	127 269	127 527	<b>127 908</b>	0,3%
<b>Solde branchement plomb</b>	12 856	10 098	7 713	<b>5 525</b>	-28,4%
<b>% de branchement plomb</b>	10,1%	7,9%	6,0%	<b>4,3%</b>	

A fin 2013, le nombre de branchements est de 127 908.

Le nombre de branchements neufs réalisés dans le cadre de l'exploitation des réseaux (hors lotissements privés) est de 538 unités, en parallèle 155 branchements ont été supprimés dont 114 branchements plomb.

Le nombre de branchements renouvelés en 2013 est de 2 651, dont 2 200 en plomb.

## Compteurs

Territoire de La CREA	2010	2011	2012	2013	N/N-1
<b>Nombre TOTAL de compteurs</b>	192 361	195 460	195 940	<b>200 404</b>	2,3%
<b>Nombre de compteurs renouvelés</b>	13 304	13 948	24 733	<b>11 207</b>	-54,7%
<b>Taux de renouvellement</b>	6,92%	7,14%	12,62%	<b>5,59%</b>	-55,7%
<b>Age moyen du parc compteurs en année</b>		<b>10,88</b>	<b>9,54</b>	<b>7,73</b>	-18,9%

Le nombre de compteurs est en augmentation. Il correspond d'une part aux nouveaux branchements, et d'autre part à l'individualisation des consommations dans les immeubles collectifs (compteurs divisionnaires).

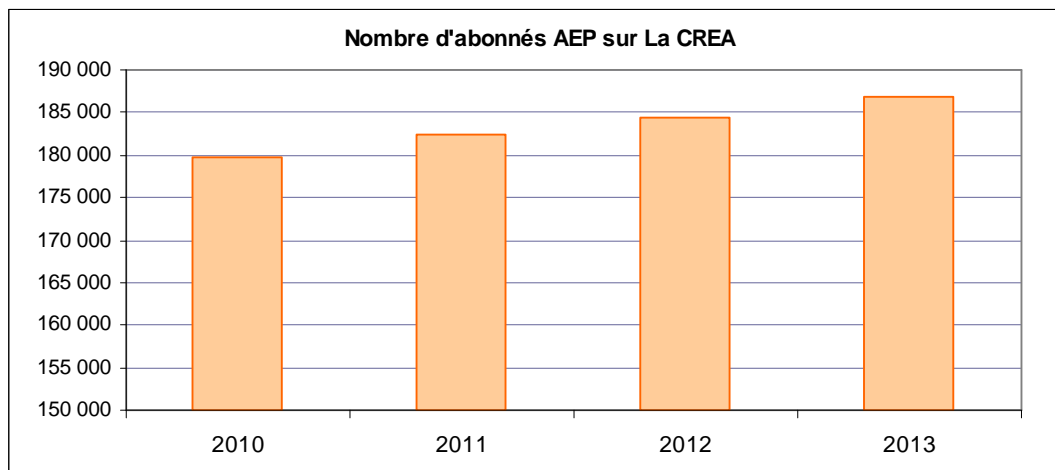
L'accroissement du taux de renouvellement résulte entre autre de l'activation de la tranche conditionnelle n°3 du contrat de prestation de service Nord Ouest PS NO, qui intègre le renouvellement de l'ensemble des compteurs sur les 3 premières années.



## 6 - Gestion clientèle abonnés

### 1 - Abonnés

Territoire de La CREA	2010	2011	2012	2013	N/N-1
Nombre d'Abonnés Domestiques			184 173	<b>186 616</b>	1,3%
Nombre d'Abonnés Non Domestiques			326	<b>317</b>	-2,8%
<b>Nombre TOTAL d'Abonnés</b>	<b>179 778</b>	<b>182 412</b>	<b>184 499</b>	<b>186 933</b>	<b>1,3%</b>



Le nombre d'abonnés est en constante évolution, ce point résulte également de l'individualisation des consommations dans les immeubles collectifs.

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

Les abonnés non domestiques, sont donc les abonnés pour lesquels l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service, ne recouvre pas la redevance due au titre de la pollution domestique.

Le nombre moyen d'habitant par abonné domestique est de 2,66.

### 2 - Volumes consommés et facturés

Territoire de La CREA	2010	2011	2012	2013	N/N-1
<b>TOTAL des volumes consommés en m<sup>3</sup></b>	<b>25 750 890</b>	<b>25 728 969</b>	<b>25 030 924</b>	<b>24 878 661</b>	<b>-0,6%</b>

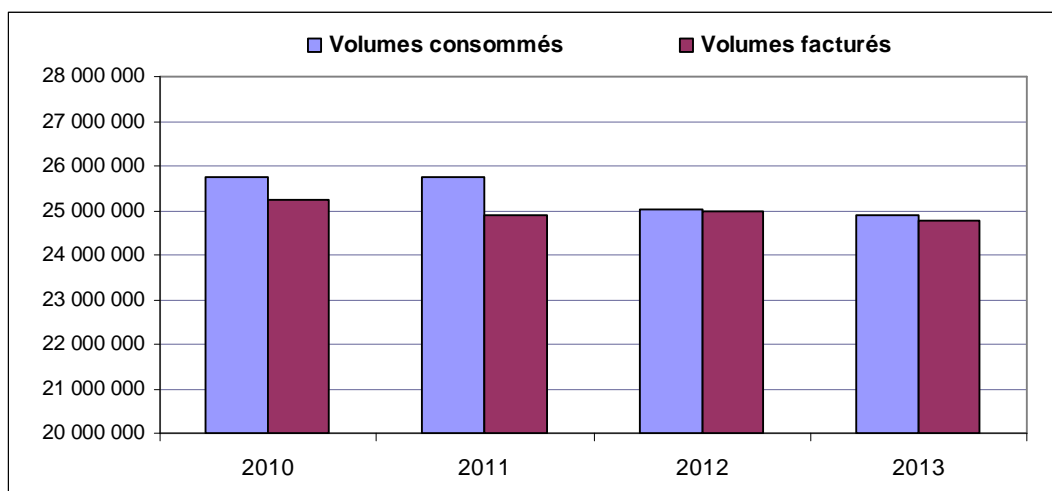
On observe depuis plusieurs années une baisse sensible des volumes consommés qui traduit d'une part la prise de conscience des abonnés sur la maîtrise de leur consommation et d'autre part l'évolution des appareils de plus en plus économes.

Ainsi en cumulé depuis 2010 la baisse du volume consommé est de -3,4%. Et pour l'année 2013 la consommation a diminué de -0,6%.

Territoire de La CREA	2010	2011	2012	2013	N/N-1
Volume facturé aux abonnés domestiques			23 151 701	<b>22 800 440</b>	-1,5%
Volume facturé aux abonnés non domestiques			1 846 210	<b>1 970 876</b>	<b>6,8%</b>
<b>TOTAL des volumes facturés en m<sup>3</sup></b>	<b>25 214 812</b>	<b>24 908 811</b>	<b>24 983 123</b>	<b>24 771 316</b>	<b>-0,8%</b>

92,0% des volumes facturés sont qualifiés de domestiques contre 8,0% de non domestiques (cf. définition domestique-non domestique ci-dessus).

La consommation moyenne par abonné domestique est de 133,3 m<sup>3</sup>/an soit 137,3 litres/jour/habitant (base 365 jours).



### 3 - Indicateurs de performances

#### Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés P152.1

L'ensemble des services de la CREA, ont un délai d'ouverture de 48h00.

Ce délai s'applique aux branchements neufs (hors délai de réalisation) et aux remises en service de branchements existants et fonctionnels. Dans le cas où il n'y a pas de coupure d'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs, on considère que la remise en eau est immédiate et que le délai d'ouverture du branchement est respecté. Ce point explique un taux de **100%**.

Territoire de La CREA	2010	2011	2012	2013	N/N-1
Nombre d'interventions pour ouverture	9 070	8 865	9 085	8 942	-1,6%
Nombre d'interventions n'ayant pas respecté le délai d'ouverture	0	0	0	0	
Taux de respect du délai d'ouverture P152.1	100%	100%	100%	100%	

#### Taux de réclamations P155.1

Cet indicateur comptabilise les réclamations écrites (courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service.

Ces réclamations peuvent porter notamment sur la qualité de l'eau, la qualité du service, la facturation à l'exception du niveau de prix.

Territoire de La CREA	2010	2011	2012	2013	N/N-1
Nombre de réclamations écrites	5 134	2 476	2 554	2 612	2,3%
Taux de réclamations pour 1000 abonnés P155.1	28,56	13,57	13,84	13,97	

En 2011, l'exploitant Lyonnaise des Eaux – Eaux de Normandie, a revu son mode de calcul. Le taux de réclamations consolidé à l'échelle de La CREA est de **14,0 pour 1000 abonnés**.

### Taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année précédente P154.0

Cet indicateur mesure le montant des impayés TTC au titre de l'année N-1 comptabilisé au 31/12 de l'année N, divisé par le chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12 de l'année N.

Cet indicateur doit prendre en compte uniquement les parts liées à la facture EAU POTABLE (hors assainissement), il s'agit donc :

- Part EAU exploitant (opérateur éventuel)
- Part EAU de la collectivité – part investissement
- Redevance prélèvement agence de l'eau
- Redevance pollution agence de l'eau (comptabilisée sur le chapitre EAU de la facture)
- Taxe Voies Navigables de France
- TVA

La consolidation de cet indicateur a été réalisée à partir des données des différents exploitants, à noter que le taux d'impayés est commun aux secteurs Régie Rouen, Régie Elbeuf, Régie Yainville et PS Nord Ouest.

Pour la CREA le taux d'impayés sur la facture d'eau est de **1,93%**.

Les données individualisées par service sont disponibles dans le chapitre II.

### Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité P109.0

Ce montant comptabilise les abandons de créances à caractère social : votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité et les abandons de créances réalisés par l'opérateur (notamment ceux liés au fond de solidarité logement) ; ainsi que les versements effectués par la collectivité au profit d'un fond créé en application de l'article L.261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté (fond de solidarité logement).

La CREA a versé à un fond de solidarité logement la somme de 110 000 €.

Le montant cumulé des abandons de créances des 2 opérateurs privés Eaux de Normandie et Veolia Eau s'élève à 1 004,09 €ht.

La règle de calcul est : montant en euros hors taxes / volumes facturés, soit **0,0044 €/m<sup>3</sup>**.

### Remises pour fuite

Territoire de La CREA	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
Année 2013	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
<b>TOTAL</b>	<b>154</b>	<b>478</b>	<b>241 556</b>	<b>328 497,87 €</b>	<b>277 131</b>	<b>60 810,60 €</b>	<b>298334</b>	<b>295 635,53 €</b>

A noter, l'exploitant Veolia Eau n'a pas renseigné ces données.

## 7 - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la CREA en 2013

S'agissant des engagements financiers en terme d'investissement, certains travaux peuvent avoir été achevés en 2014

Commune	Nom ouvrage	Objet	Description				Montant Total Travaux 2013	
		<b>Renouvellement de branchements en plomb</b>	<b>Renouveler les branchements plomb (sous traitance, en régie directe et contrat exploitation)</b>				<b>2 700 000,00</b>	
		<b>Renouvellement de compteurs</b>	<b>Renouveler les compteurs anciens et équiper de radio relève</b>				<b>3 000 000,00</b>	
<b>Protection de la ressource</b>								
Bardouville	Bardouville (forage)	Etude de BAC et DUP (3)	DUP - avis HGA				2 212,00	
Darnétal	Darnétal (forage)	Etude de BAC et DUP (3)	DUP - mise à jour dossier administratif				4 420,00	
Fontaine sous Préaux	Fontaine sous Préaux (station)	Etude de BAC et DUP (3)	DUP - avis HGA				1 824,00	
Fontaine sous Préaux	Fontaine sous Préaux (station)	Etude de BAC et DUP (3)	DUP - analyses CEE				2 200,00	
Fontaine sous Préaux	Fontaine sous Préaux (station)	Etude de BAC et DUP (3)	DUP - étude environnementale complément dossier BAC				2 440,00	
Fontaine-le-Bourg	Haut-Cailly (forages)	Etude de BAC et DUP (3)	DUP - étude impact				3 275,00	
Fontaine-le-Bourg	Haut-Cailly (forages)	Etude de BAC et DUP (3)	DUP - phase administrative - complément pour +30 parcelles				4 950,00	
Fontaine-le-Bourg	Haut-Cailly (forages)	Etude de BAC et DUP (3)	DUP - analyses CEE forages en service				13 200,00	
Maromme	Maromme (station)	Etude de BAC et DUP (3)	DUP - avis HGA complémentaire				457,20	
Maromme	Maromme (station)	Etude de BAC et DUP (3)	DUP - étude impact				3 275,00	
Maromme	Maromme (station)	Etude de BAC et DUP (3)	DUP - phase administrative - complément pour +126 parcelles				20 790,00	
Moulineaux	Moulineaux (station)	Etude de BAC et DUP (3)	DUP - étude environnementale complément dossier BAC				1 600,00	
Moulineaux	Moulineaux (station)	Etude de BAC et DUP (3)	DUP - étude incidence ruisseau				14 225,00	
Quevillon	Quevillon (forage)	Etude de BAC et DUP (3)	DUP - commissaire enquêteur				1 500,20	
Quevillon	Quevillon (forage)	Etude de BAC et DUP (3)	DUP - frais de pub enquête publique				2 099,07	
Val de la Haye	Val-de-la-Haye (Forage)	Etude de BAC et DUP (3)	DUP - frais de pub notification				361,65	
Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux 2013
Bihorel	Lestaville (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	70	30	0	0	Renouveler le réseau en coordination avec les travaux de voirie	0,00
Bihorel	Roy (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	175	0	2	2	Renouveler le réseau en coordination avec les travaux de voirie	84 450,56
Boos	Gendarmerie	Déplacement de canalisation (4)	65	0		0	Déplacer la conduite dans le cadre de l'agrandissement de la Gendarmerie	21 672,88
Boos	Anneau (rue de l')	Renouvellement de canalisation (4)	337	260	17	0	Renouveler et renforcer le réseau en tenant compte de la sécurisation de l'alimentation du réservoir de la Neuville par le réservoir des Vaubeuges	275 622,37
Boos	Prés (rue des)	Renforcement du réseau (8)	150	110	12	0	Renforcer le réseau	69 679,61
Canteleu	Pommiers (clos des)	Renouvellement de canalisation (4)	183	0	13	0	Renouveler la canalisation et les branchements	66 116,67
Darnétal	Mont Maclou (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	300		18	2	Renouveler la canalisation de 100mm avec reprise des branchements avant la refexion des trottoirs	92 158,72
Franqueville St Pierre	Alexandre Saas (rue)	Renforcement du réseau (8)	690	909	5	0	Renforcer et sécuriser l'alimentation du hameau du Faux et tenir compte d'une sécurisation de l'alimentation du réservoir de la Neuville en Ø300	340 939,48
Franqueville St Pierre	route de Paris	Renouvellement de canalisation (4)	80	0	0	0	Renouveler la canalisation avant la rénovation du parking poids lourds	0,00
Houpeville		Sécurisation de la production (2)	0	3260	0	0	Alimenter Houpeville via l'interconnexion de Montville avec le réservoir de la Ventelette	321 916,09
Houpeville	Camu (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	215	0	0	0	Renouveler la canalisation avant la rénovation de la voirie	67 827,91
Houpeville	Audines (rue des)	Rationalisation du réseau (4)	0	-1850	0	0	Supprimer l'ancienne conduite alimentant le réservoir de Houpeville	2 828,39
Houpeville	le Défenseur (lieu dit)	Sécurisation distribution (6)	0	0		0	Pose d'un débitmètre à l'interconnexion avec le réservoir de la Ventelette - débitmètre autonome	2 883,25
La Bouille	Côte de la Maison Brulée	Renouvellement de canalisation (4)	220			2	Mailler la canalisation en PVC passant chez M. Martins, mise à nue en 2009, unique pour alimenter le quartier du cimetière	46 060,36
Le Houleme	Hugo (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	425	0	0	0	Renouveler la canalisation avant les travaux de voirie	175 285,32
Le Houleme	Pasteur (rue)	Rationalisation du réseau (4)	0	-90	0	0	Renouveler la canalisation avant les travaux de voirie	2 474,62
Le Houleme	Pasteur (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	310	0	8	0	Renouveler la conduite et les branchements en coordination avec le programme de voirie	104 567,63
Malaunay	Gaudines (hameau)	Renouvellement de canalisation (4)	200	-49	5	0	Renouveler par tubage dn150 l'alimentation du hameau des Gaudines	38 577,94
Mesnil Esnard	route de Paris	Renouvellement de canalisation (4)	160	0	4	0	Renforcer le réseau en Ø200 sur l'axe RD6014	93 931,66
Mesnil Esnard	Sadi Carnot (rue)	Renforcement du réseau (8)	43,9			0	Renouveler et renforcer le réseau	28 604,03
Mesnil Esnard	Pasteur (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	430	430	25	5	Renouveler et renforcer le réseau	198 775,04
Moulineaux	Drakkar (Lotissement le)	Renouvellement de canalisation (4)	35			0	Renouveler la canalisation en acier implantée en domaine privé par tubage	17 430,00

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux 2013
Oissel	De Gaulle (avenue)	Renouvellement de canalisation (4)	633		44	0	Renouveler la canalisation en coordination avec les aménagements de voirie	160 028,83
Oissel	Bourgogne (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	270		28	0	Renouveler le réseau suite aux fuites avant les travaux de voirie	77 645,66
Oissel	Mairie (rue de la)	Renouvellement de canalisation (4)	100		15	0	Renouveler la canalisation suite aux fuites	45 500,00
Oissel	Roches (route des)	Renouvellement de canalisation (4)	55		5	0	Renouveler la canalisation acier et mettre en conformité les branchements	19 500,00
Petit-Couronne	Pierre d'Etat (rue de la)	Renouvellement de canalisation (4)	275		7	3	Renouveler et rationaliser les canalisations avant les travaux de voirie	88 730,00
Petit-Quevilly		Sécurisation de la production (2)	0	0		0	Complément à la création de 5 accès (trou d'homme) pour permettre les visites de contrôle et raccordement de Petit Quevilly sur la conduite de refoulement de la station de Moulineaux (suite incident rupture du refoulement en 2010 et optimisation des coûts de pompage) - travaux débutés en 2012	53 227,00
Petit-Quevilly	Général Foy (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	320		7	0	Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	146 731,52
Petit-Quevilly	Général Foy (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	35		5	0	Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	10 124,56
Petit-Quevilly	Lambard (Rue)	Rationalisation du réseau (4)		-520	4	0	Rationaliser le réseau avant les travaux de voirie	27 074,68
Petit-Quevilly	Lambard (Rue)	Rationalisation du réseau (4)		0	0	0	Rationalisation du réseau avant les travaux de voirie	12 750,25
Petit-Quevilly	Galilée (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	132		14	4	Renouveler la canalisation avant la voirie	0,00
Petit-Quevilly	Kennedy (rue du Pdt)	Renouvellement de canalisation (4)	236		21	10	Rationalisation du réseau avant les travaux de voirie	133 752,00
Petit-Quevilly	Maupassant (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	80		10	5	Renouveler le réseau suite aux défaillances alarmantes de la canalisation	25 348,00
Petit-Quevilly	Avenue des Alliés	Renouvellement de canalisation (4)	4,5		1	0	Renouveler la canalisation Ø400 au droit du Lycée	4 114,58
Petit-Quevilly	Avenue des Alliés	Renouvellement de canalisation (4)	15		1	0	Renouveler le branchement du Lycée et déplacer la Bouche Incendie sur domaine public. Mettre hors service la canalisation Ø80 rue Paul Lambard	13 464,85
Petit-Quevilly	Macé (Rue)	Renouvellement de canalisation (4)	140		15	0	Renforcer la canalisation dans le cadre de l'aménagement de la place des Chartreux	59 121,87
Quévilleville la Poterie	Rouen (route de)	Extension du réseau (7)	0	85	0	0	Etendre le réseau en zone urbanisée dans le cadre d'une division parcellaire	26 100,43
Roncherolles sur le Vivier	Bâche - jonction entre le réseau et le réservoir de la nouvelle adduction	Renouvellement de canalisation (4)	35		0	0	Renouveler et finaliser la jonction de l'interconnexion entre St Jacques sur Darnétal et Roncherolles sur le Vivier	47 460,77
Roncherolles sur le Vivier	Réservoir Préaux	Renouvellement de canalisation (4)	5	0	0	0	Renouveler la canalisation en acier dans la station par de l'inox	5 267,67
Rouen	Albert Dupuis	Renouvellement de canalisation (4)	165		0	0	Réhabiliter la conduite Acier Ø300mm par application d'une résine Polyuréthane- complément 2013	33 468,00
Rouen	Albert Dupuis	Renouvellement de canalisation (4)	235		0	0	Réhabiliter la conduite Acier Ø300mm par application d'une résine Polyuréthane sur une longueur de 400ml	95 683,94
Rouen	Alfred de Musset (quartier du Châtelet)	Renouvellement de canalisation (4)	80		9	5	Renouveler la conduite et les branchements dans le cadre de l'aménagement du quartier du Châtelet	22 870,63
Rouen	Becquerel (pavillon)	Renouvellement de canalisation (4)	10	10	0	0	Création d'un By pass du branchement du Pavillon Becquerel pour changement de réseau si nécessaire (Jatte vers Sainte Marie)	5 376,75
Rouen	Becquerel (pavillon)	Sécurisation distribution (6)	0	10	0	0	Créer une interconnexion de sécurisation permettant un basculement de réseau de distribution (Jatte / Ste Marie) du branchement du Pavillon Becquerel (CHU)	10 892,93
Rouen	Camille Saint Saëns et Fardeau (rues)	Renouvellement de canalisation (4)	165	0	15	10	Renouveler la conduite en acier Acier Ø100mm suite aux nombreuses défaillances	74 250,00
Rouen	Chanzy (rue du Gal)	Déplacement de canalisation (4)	25		2	0	Déplacer la conduite en domaine privée pour la construction d'un bâtiment	14 519,32
Rouen	Châtelet aménagement quartier	Renouvellement de canalisation (4)	250		0	0	Accompagner les travaux d'aménagement de la ville	144 980,86
Rouen	Cité de la Forge / Gustave Louvet	Renouvellement de canalisation (4)	197,3		37	31	Renouveler la canalisation et les branchements	80 322,40
Rouen	Dévé (rue du Dr)	Renouvellement de canalisation (4)	416		21	13	Renouveler la conduite suite aux nombreuses défaillances	150 256,80
Rouen	Emmurées (place des)	Renouvellement de canalisation (4)	312		28	21	Renouveler le réseau dans le cadre de l'aménagement de la place	211 868,83
Rouen	Gambetta (boulevard)	Renouvellement de canalisation (4)	110		0	0	Renouveler la conduite avant l'aménagement d'une nouvelle voie d'accès pompiers par la Ville de Rouen	44 493,90
Rouen	Hector Berlioz (rue)	Déplacement de canalisation (4)	8		0	0	Déplacer une conduite située en domaine privé pour permettre une construction	10 230,02
Rouen	Hopital (rue de l')	Renouvellement de canalisation (4)	105		11	7	Renouveler la conduite et les branchements en coordination avec les travaux d'aménagement de la voirie	40 164,75
Rouen	Jeanne d'Arc x Jean Lecanuet	Renouvellement de canalisation (4)	18		0	0	Renouveler la conduite acier par un tubage PEHD 107/125 dans le cadre des travaux voirie	16 005,29
Rouen	Juifs (rue aux)	Renouvellement de canalisation (4)	103,4		15	15	Renouveler la conduite et les branchements en coordination avec les travaux d'aménagement de la voirie	52 549,11
Rouen	Léonard Bordes (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	68		5	5	Renouveler la conduite suite aux nombreuses défaillances	26 447,73
Rouen	Lyons (route de)	Renouvellement de canalisation (4)	10		0	0	Remplacer la conduite lors du renouvellement du pont de l'Aubette ouvrage CG76	3 807,29
Rouen	Malatiré (n°18, impasse)	Extension du réseau (7)	0	55	5	0	Créer une canalisation en PEHD 58,8/75 sur une longueur de 55ml pour remplacer les branchements	24 193,64
Rouen	Malouet (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	84		5	1	Renouveler la conduite suite aux nombreuses défaillances	54 295,45
Rouen	Préfontaine (Petite rue)	Renouvellement de canalisation (4)	88		12	12	Renforcer la canalisation pour répondre à l'augmentation de la demande	37 509,40
Rouen	ZAC Martainville	Extension du réseau (7)		94	0	0	Mailler le réseau de distribution	26 770,14

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux 2013
St Jacques sur Darnétal	Piis (rue des)	Déplacement de canalisation (4)	75		4	0	Déplacer la canalisation existante en amiante ciment située en terrain privé pour permettre les travaux de construction	24 249,89
St Jacques sur Darnétal	Bois Tison (rue du)	Défense incendie (10)	300		18	0	Renforcer le réseau pour la défense contre l'incendie	135 142,00
St Martin du Vivier	le Bouvier (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	880		76	0	Renouveler la conduite en PVC (pose avant 1980) avant les travaux de voirie. Réalisation par éclatement	299 265,28
St Pierre de Manneville	le Valnaye	Renouvellement de canalisation (4)	456	0	9	0	Renouveler la canalisation par tubage sur 351ml et déplacer 75 m en tranchée (canalisation privée remis sur domaine public)	32 841,08
Notteville lès Rouen	Bancel (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	170		23	12	Renouveler la conduite et les branchements suite aux nombreuses défaillances	72 239,38
Notteville lès Rouen	Deguerville (rue)	Sécurisation distribution (6)		30		0	Mailler pour assurer un renouvellement de l'eau	0,00
Notteville lès Rouen	Grainville (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	392		64	30	Renouveler la conduite suite aux nombreuses défaillances	155 941,00
Notteville lès Rouen	Jacquard (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	180		37	13	Rationalisation du réseau avant les travaux de voirie	115 386,86
Notteville lès Rouen	Macé (rue)	Sécurisation distribution (6)		40		0	Mailler pour assurer un renouvellement de l'eau	20 935,19
Notteville lès Rouen	Salva (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	90		6	0	Rationaliser et renouveler les canalisations par une seule canalisation à diamètre équivalent	145 675,61
St Etienne du Rouvray	Jaurès (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	235		26	0	Mailler et rationaliser les canalisations de diamètre 150 mm + renouveler sous plateau surélevé - voirie 2013 ?	87 226,79
St Etienne du Rouvray	Champagne (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	390		24	0	Renouveler la conduite suite aux nombreuses défaillances	87 226,79
Franqueville St Pierre	Champs Fleuris (rue des)	Création ouvrage de stockage (5)	0	0	0	0	Création d'un réservoir de 3 300 m3 pour palier au déficit de stockage du secteur du plateau Est	2 147 432,00
Rouen	Sainte Marie (réservoir)	Gros entretien d'ouvrages GC (4)	0	0	0	0	Réalisation d'une étanchéité intérieure du réservoir (mortier hydraulique)	142 533,00
Duclair	Marais (chemin du Verdun (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	130				Renouvellement de 130ml de conduite en fonte DN100 et suppression d'une conduite DN 40 et reprise de 27 branchements	
Duclair	Eglise (Place de Clos Bollard (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	230				Renouvellement de 230ml de conduite en fonte DN100 et reprise de 11 branchements	
Saint Paër	Elondettes (chemin des)	Renouvellement de canalisation (4)	2 200				Renouvellement de 2200ml de conduite en fonte DN80 par du PEHD DN80 et reprise de 15 branchements	
Le Trait	Victor Hugo	Renouvellement de canalisation (4)	100				Renouvellement de 100ml de conduite en fonte DN100 et reprise de 9 branchements	
Le Trait	Victor Hugo	Renouvellement de canalisation (4)	60				Renouvellement de 60ml de conduite DN60	
Yainville	Arago et Watt (rues)	Renouvellement de canalisation (4)	600				Renouvellement de 600ml de conduite en fonte DN100 et reprise de 31 branchements	
Pôle de proximité d'Elbeuf			2 902				2902 ml de canalisation (1100 ml en dn 150 et 1802 ml en dn 100) et reprise de 421 branchements de toutes natures y compris plomb	

**Dans le programme de travaux, outre les actions de remplacement des canalisations, on note les actions spécifiques suivantes :**

**Interconnexion :**

- Entre le réservoir de la Ventelette (ressource du Cailly) : et le réservoir de Montville SIAEPA de la Région de Montville d'une part et le réservoir de Houpeville (les Gaudines) d'autre part

**Sécurisation :**

- Construction du réservoir des Vaubeuges de 3 300 m<sup>3</sup> sur Franqueville St Pierre

**Diagnostic de réseau - Recherche de fuites :**

- Équipement sur le réseau centre de Rouen (Intra-boulevard) de 100 détecteurs enregistreurs de fuites à poste fixe
- Pose de 3 compteurs de sectorisation sur le secteur de Yainville

**Étude Diagnostic du réseau eau potable de Yainville : phase 2**

Renouvellement de 13 605 compteurs dans le cadre de la tranche conditionnelle n°3 sur le marché PS NO secteur Maromme en 2013 (soit 27 613 compteurs sur 2 ans).

**Dans le programme de travaux, usine et réservoir, on note les opérations majeures suivantes :**

Renouvellement des vannes de surverse en sortie des réservoirs du Champ de Courses et de Moïse

Réfection complète du revêtement interne d'étanchéité du réservoir Sainte Marie

Renouvellement Usine de Maromme groupe électropompe source n°1, lavage filtre n°2

Renouvellement Usine de Maromme Armoires de commande (pompes sources, arrivée BT, ozoneurs, pompes de lavage filtre)

Renouvellement champs captants du Cailly groupe électropompe F8

Renouvellement préventif sur les sites du PPE : pompes, analyseurs de chlore, turbidimètres, chloration et anti-bélier

# Présentation par service

## 1 - Le service exploité en Régie Directe de Rouen

### 1 - Présentation du service

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la régie directe de Rouen regroupe les services de production, distribution et gestion clientèle des 29 communes suivantes :

- Amfreville-la-Mivoie
- Belbeuf
- Bonsecours
- Boos
- Darnétal
- Fontaine-sous-Préaux
- Franqueville-St-Pierre
- Gouy
- Grand-Couronne
- Grand-Quevilly
- La Bouille
- La Neuville-Chant-d'Oisel
- Le Mesnil Esnard
- Les Authieux-sur-le-Port-St-Ouen
- Montmain
- Moulineaux
- Petit-Couronne
- Petit-Quevilly
- Quèvreville-la-Poterie
- Roncherolles-sur-le-Vivier
- Rouen
- Sotteville-lès-Rouen
- St-Aubin-Celloville
- St-Aubin-Epinay
- St-Etienne-du-Rouvray
- St-Jacques-sur-Darnétal
- St-Martin-du-Vivier
- Ymare
- Yainville (partie clientèle)

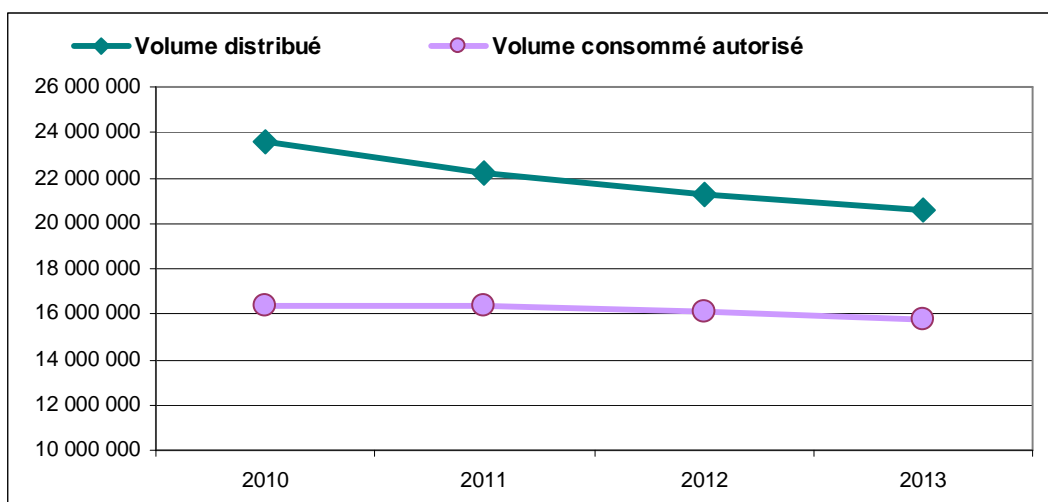
**Ce service distribue environ 62,3% des volumes consommés de la CREA, il alimente 295 085 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2011) **soit 55,9% des abonnés domestiques.**



## 2 - Indicateurs techniques

Service de la Régie Directe de Rouen		2010	2011	2012	2013	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Moulineaux	5 695 700	5 278 200	5 444 700	5 563 800	2,2%
	Fontaine sous Préaux - Jatte	6 245 362	6 349 400	6 362 400	6 502 480	2,2%
	Fontaine sous Préaux (Village)	39 400	35 500	39 444	36 972	-6,3%
	Darnétal - Carville	1 024 000	972 900	1 013 989	1 098 900	8,4%
	Darnétal (Village)	555 560	458 600	453 200	495 769	9,4%
	Douville - Grande Aulnaie	580 588	589 006	504 900	524 200	3,8%
	Radepont - Château	585 383	585 985	564 500	555 100	-1,7%
	Radepont - Petite Aulnaie	765 144	774 155	679 600	670 200	-1,4%
	St Aubin Epinay - Longues Raies	362 510	237 651	403 900	401 200	-0,7%
	St Aubin Epinay - Puits Bas Service	66 419	64 008	54 469	55 040	1,0%
	St Jacques sur D. - Forage Haut Service	159 250	151 274	157 600	200 110	27,0%
	St Etienne du Rouvray - La Chapelle	8 198 938	7 679 080	6 521 900	5 571 700	-14,6%
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>24 278 254</b>	<b>23 175 759</b>	<b>22 200 602</b>	<b>21 675 471</b>	<b>-2,4%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	<b>TOTAL : V2</b>	<b>1 041 388</b>	<b>1 227 225</b>	<b>1 151 303</b>	<b>1 227 886</b>	<b>6,7%</b>
Volumes produits : V3 = V1 - V2		<b>23 236 866</b>	<b>21 948 534</b>	<b>21 049 299</b>	<b>20 447 585</b>	<b>-2,9%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance des ressources du Cailly LDEF	741 860	719 099	609 500	510 800	-16,2%
	Achat au Syndicat de Préaux (> Roncherolles)	59 632	59 534	52 840	1 030	-98,1%
	Achat d'eau au SERPN (> La Bouille)	56 735	75 384	60 658	86 476	42,6%
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>858 227</b>	<b>854 017</b>	<b>722 998</b>	<b>598 306</b>	<b>-17,2%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Convention échange Régie Directe de Rouen / St Léger du Bourg Denis - Oissel	4 424	4 162	4 268	4 999	17,1%
	Vers SIAEPAP (ex-SIAEP 276)	229 614	255 152	253 097	228 927	-9,5%
	Vers CAEBS - Régie Pôle de Proximité d'Elbeuf	298 198	318 140	281 000	268 300	-4,5%
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>532 236</b>	<b>577 454</b>	<b>538 365</b>	<b>502 226</b>	<b>-6,7%</b>
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		<b>23 562 857</b>	<b>22 225 097</b>	<b>21 233 932</b>	<b>20 543 665</b>	<b>-3,3%</b>
Volumes de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>84 596</b>	<b>83 473</b>	<b>81 803</b>	<b>104 863</b>	<b>28,2%</b>
Volumes comptabilisés : V8		<b>15 968 805</b>	<b>15 952 898</b>	<b>15 651 922</b>	<b>15 457 733</b>	<b>-1,2%</b>
Volumes autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>328 826</b>	<b>354 205</b>	<b>351 931</b>	<b>191 702</b>	<b>-45,5%</b>
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		<b>16 382 227</b>	<b>16 390 576</b>	<b>16 085 656</b>	<b>15 754 298</b>	<b>-2,1%</b>
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		70,20%	74,41%	76,35%	<b>77,24%</b>	<b>1,16%</b>
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		1 482,244	1 482,718	1 493,477	<b>1 494,893</b>	0,1%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		14,04	11,59	10,24	<b>9,32</b>	-9,0%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		13,27	10,78	9,44	<b>8,78</b>	-7,1%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10+V5) / L / 365		31,26	31,35	30,50	<b>29,79</b>	-2,3%
Nombre d'abonnés : N		100 905	102 276	102 624	<b>104 400</b>	1,7%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		68,08	68,98	68,71	<b>69,84</b>	1,6%

En 2013 les volumes utilisés par les bouches de lavage & fontaines de la ville de ROUEN ont été diminués de moitié.



## Réseau

Régie Directe de Rouen	2010		2011		2012		2013	
	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
TOTAL linéaire réseau en km	1 482,244	1 811,574	1 482,718	1 813,108	1 493,477	1 824,462	1 494,893	1 826,698

## Branchements

Régie Directe de Rouen	2010		2011		2012		Nombre de branchements en 2013							
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL	Renouvelés	dt plomb renouvelés	dt plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
Nombre TOTAL de branchements	65 866	5 520	66 078	4 011	66 197	2 830	279	115	66 361	1 261	1 233	52	1 545	2,3%

La Régie a engagé depuis plusieurs années une démarche volontariste de renouvellement des branchements en plomb. Ainsi, **1 285 branchements en plomb ont été éradiqués** en 2013.

## Compteurs

Régie Directe de Rouen	Nombre TOTAL de compteurs				Nombre de compteurs renouvelés *				Taux de remplacement				Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
Nombre TOTAL de compteurs	111 418	113 558	111 806	115 500	6 893	7 176	6 975	7 908	6,19%	6,32%	6,24%	6,85%	10,79	10,68	10,87	9,05

Nota : Un compteur de la commune de Quincampoix (rue du Val Normand) est rattaché à St Martin du Vivier.

Nota : Les compteurs renouvelés en 2010, sur Fontaine sous Préaux et Saint Martin du Vivier sont comptabilisés avec ceux de Darnétal (code postal identique).

## Fuites

Régie Directe de Rouen	Nbre de fuites réparées sur canalisation				Nbre de fuites réparées sur branchement				Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage				Nombre TOTAL de fuites réparées			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
TOTAL	222	149	198	223	278	300	285	303	1 622	1 288	1 116	951	2 122	1 739	1 599	1 477

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Régie Directe de Rouen	Nbre de fuites réparées sur canalisation				Linéaire de canalisation en km				Indice Linéaire de Réparation : ILR			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
TOTAL	222	149	198	223	1 482,24	1 482,72	1 493,48	1 494,89	0,15	0,10	0,13	0,15

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Régie Directe de Rouen	Nbre de fuites réparées sur branchement				Nombre de branchements				Indice de Réparation de branchement : IRb			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
TOTAL	278	300	285	303	65 866	66 078	66 197	66 361	0,42	0,45	0,43	0,46

### 3 - Données clientèle - abonnés

#### Abonnés

Régie Directe de Rouen	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Nombre d'abonnés	100 905	102 276	102 624	103 993	407	104 400

#### Répartition des volumes consommés et facturés

Régie Directe de Rouen	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Volumes consommés	15 968 805	15 952 898	15 609 157	13 949 550	1 508 183	15 457 733
Volumes facturés	15 877 992	15 625 196	15 720 938	14 028 090	1 508 183	15 536 273

### 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2013 Régie Directe de Rouen	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
TOTAL	645	1	99,84%	772	4	99,48%

Nota : Les non-conformités ont été levées suite aux contre analyses

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'eau est de très bonne qualité bactériologique sur l'ensemble des zones de distribution et de bonne qualité bactériologique sur l'UDI ROUEN Grand-Mare Châtelet.

Concernant la qualité chimique des zones de distribution de ROUEN La Jatte et Bas de ville, le contrôle sanitaire a révélé des dépassements pendant un mois de la norme de 0,1 µg/l pour le chlortoluron et pour le métaldéhyde (pesticides). Néanmoins l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Une dérogation a été accordée par le Préfet le 16/01/2012 pour le chlortoluron pour une durée de 3 ans période pendant laquelle la collectivité met en œuvre des mesures de prévention auprès des utilisateurs de chlortoluron (pesticide) et de métaldéhyde (antilimace).

Concernant la qualité chimique des zones de distribution de ROUEN Grand Mare Chatelet, le contrôle sanitaire n'a révélé aucun dépassement de la norme de 0,1 µg/l pour l'oxadiazon (pesticide). Néanmoins l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. La station de filtration de Carville doit faire l'objet d'une réfection et des actions de lutte contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides doivent être menées dans l'aire d'alimentation de la ressource de Darnétal.

Concernant la qualité chimique des zones de distribution de Fontaine sous Préaux, le contrôle sanitaire a révélé des dépassements pendant un mois de la norme de 0,1 µg/l pour le chlortoluron et pour le métaldéhyde (pesticides). Néanmoins l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément aux avis de l'AFSSA du 08/06/2007 et du 07/02/2008. Une dérogation a été accordée par le Préfet le 16/01/2012 pour le chlortoluron pour une durée de 3 ans période pendant laquelle la collectivité met en œuvre des mesures de prévention auprès des utilisateurs de chlortoluron (pesticide) et de métaldéhyde (antilimace).

Concernant la qualité chimique des zones de distribution des Plateaux EST Franqueville et Neuville, le suivi mensuel des pesticides (métazachlore et dimétachlore) n'a pas révélé de dépassement de la norme. Pour l'UDI Plateau Est Neuville, le suivi renforcé du chlorure de vinyl sur l'antenne du réseau de Quévreville la Poterie n'a révélé aucun dépassement de la norme. Les mesures correctives mises en place (purges) doivent être poursuivies jusqu'à suppression de la canalisation en PVC à l'origine du problème.

Concernant la qualité chimique de la zone de distribution du secteur Sud de Rouen, un dépassement ponctuel de la limite de qualité a été mesuré pour le fer et n'a pas été confirmé. De plus, le suivi renforcé de l'ammonium mis en place suite à l'augmentation des teneurs dans l'eau brute a révélé des dépassements de la référence de qualité sur une zone de distribution (la zone industrielle de St Etienne du Rouvray et de Sotteville lès Rouen).

Concernant les autres zones de distribution (Darnétal, Roncherolles sur le Vivier, Grand-Quevilly, Grand Couronne Moulineaux, La Bouille) l'eau est de très bonne qualité chimique. Néanmoins, des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage du secteur de ST JACQUES pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Voir les synthèses de l'Agence Régionale de Santé jointes en annexe.

## 5 - Indicateurs de performance

Service de la Régie Directe de Rouen		Code indicateur	2010	2011	2012	2013
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	99,84%	100%	100%	<b>99,84%</b>
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	99,69%	99,41%	99,71%	<b>99,48%</b>
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Moulineaux	P 108.3	60%	60%	60%	<b>60%</b>
	Fontaine		60%	60%	60%	<b>60%</b>
	Carville		60%	60%	60%	<b>60%</b>
	Darnétal		40%	50%	50%	<b>50%</b>
	Vallée du Cailly		60%	60%	60%	<b>60%</b>
	Douville - Grande Aulnaie		60%	60%	60%	<b>60%</b>
	Radepont - Château		60%	60%	60%	<b>60%</b>
	Radepont - Petite Aulnaie		80%	80%	80%	<b>80%</b>
	St Aubin Ep. - Longues Raies		60%	60%	60%	<b>60%</b>
	St Aubin Ep. - Puits Serv. Bas		60%	60%	60%	<b>60%</b>
	St Jacques - Forage Serv. Haut		60%	60%	60%	<b>60%</b>
	St Etienne du R. - La Chapelle		60%	60%	60%	<b>60%</b>
	Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indices consolidés / UGE		UGE 114 Sect. Sud	60%	60%	60%
UGE 145 Sect. St Jacques		60%	60%	60%	<b>60%</b>	
UGE 167 ROUEN		60%	60%	60%	<b>60%</b>	
UGE 169 Darnétal		40%	50%	50%	<b>50%</b>	
UGE 337 Sect. Plateau Est		65%	66,7%	66,7%	<b>66,7%</b>	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	P 103.2	68,02%	69,97%	70,28%	<b>110%</b>	
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	70,20%	74,41%	76,35%	<b>77,24%</b>	
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)	P 105.3	14,04	11,59	10,24	<b>9,32</b>	
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)	P 106.3	13,27	10,78	9,44	<b>8,78</b>	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	0,38%	0,43%	0,44%	<b>0,49%</b>	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	2,20	1,46	1,93	<b>2,13</b>	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	100%	100%	100%	<b>100%</b>	
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	16,08	20,44	21,52	<b>22,70</b>	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)	P 154.0	3,50%	10,91%	1,89%	<b>1,92%</b>	

Remarque : Le taux d'impayés intègre les Régies de Rouen, Elbeuf, Yainville et la PS Nord Ouest.

## 2 - Le service exploité en Régie Directe d'Elbeuf

### 1 - Présentation du service

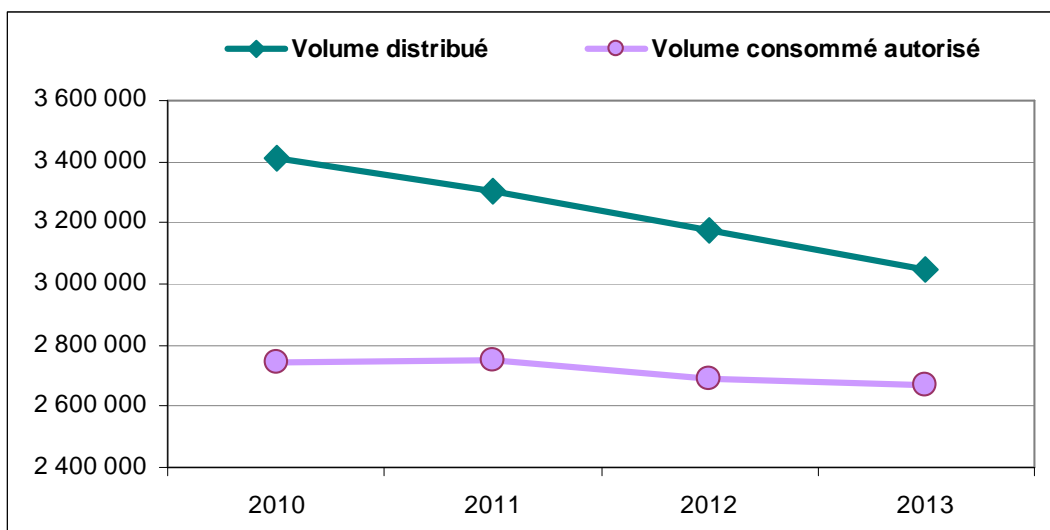
La Régie d'Elbeuf regroupe les services de production et de distribution d'eau des 10 communes suivantes :

- Caudebec-lès-Elbeuf
- Cléon
- Elbeuf-sur-Seine
- Freneuse
- La Londe
- Orival
- Saint-Aubin-lès-Elbeuf
- Saint-Pierre-lès-Elbeuf
- Sotteville-sous-le-Val
- Tourville-la-Rivière

Ce service distribue environ 10,6% des volumes consommés de la CREA, il alimente **56 827 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2011) soit 12,0% des abonnés domestiques.

### 2 - Indicateurs techniques

Régie Directe du Pôle de Proximité d'Elbeuf		2010	2011	2012	2013	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Elbeuf - Station du Mont-Duve 'Les Ecameaux'	649 492	620 104	553 685	419 939	-24,2%
	Orival - 2 Forages du Nouveau Monde	1 341 591	1 292 860	1 205 889	1 408 548	16,8%
	St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	448 180	436 760	519 930	400 771	-22,9%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')	340 900	357 219	338 324	295 075	-12,8%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe	141 791	134 494	135 674	135 737	0,0%
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>2 921 954</b>	<b>2 841 437</b>	<b>2 753 502</b>	<b>2 660 070</b>	<b>-3,4%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Usines de la CAEBS	0	0	0	0	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>2 921 954</b>	<b>2 841 437</b>	<b>2 753 502</b>	<b>2 660 070</b>	<b>-3,4%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance de SER usine de 'La Chapelle' pour le secteur Nord-Est de la CAEBS	335 581	318 140	281 044	270 666	-3,7%
	En provenance de Mauny 'Les Varras' (SERPN) pour La Londe et le Nord-Ouest d'Elbeuf	152 688	146 232	142 669	118 951	-16,6%
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>488 269</b>	<b>464 372</b>	<b>423 713</b>	<b>389 617</b>	<b>-8,0%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Aucun export d'eau	0	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>3 410 223</b>	<b>3 305 809</b>	<b>3 177 215</b>	<b>3 049 687</b>	<b>-4,0%</b>
Volumes de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>9 605</b>	<b>9 605</b>	<b>9 605</b>	<b>9 668</b>	<b>0,7%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : $V8 = V7 / D \times 365$	<b>2 726 159</b>	<b>2 732 235</b>	<b>2 673 453</b>	<b>2 652 863</b>	<b>-0,8%</b>
Volumes autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>7 000</b>	<b>7 000</b>	<b>7 000</b>	<b>7 000</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>2 742 764</b>	<b>2 748 840</b>	<b>2 690 058</b>	<b>2 669 531</b>	<b>-0,8%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>80,43%</b>	<b>83,15%</b>	<b>84,67%</b>	<b>87,53%</b>	<b>3,4%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>351,501</b>	<b>351,501</b>	<b>351,501</b>	<b>351,501</b>	<b>0,0%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>5,33</b>	<b>4,47</b>	<b>3,93</b>	<b>3,09</b>	<b>-21,2%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>5,20</b>	<b>4,34</b>	<b>3,80</b>	<b>2,96</b>	<b>-22,0%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>21,38</b>	<b>21,43</b>	<b>20,97</b>	<b>20,81</b>	<b>-0,8%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>21 035</b>	<b>21 541</b>	<b>22 366</b>	<b>22 411</b>	<b>0,2%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>59,84</b>	<b>61,28</b>	<b>63,63</b>	<b>63,76</b>	<b>0,2%</b>



## Réseau

Régie Directe d'Elbeuf (PPE)	Longueur du réseau en km							
	2010		2011		2012		2013	
	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
<b>TOTAL</b>	<b>351,501</b>	<b>443,921</b>	<b>351,501</b>	<b>444,186</b>	<b>351,501</b>	<b>444,401</b>	<b>351,501</b>	<b>444,656</b>

## Branchements

Régie Directe d'Elbeuf (PPE)	2010		2011		2012		Nombre de branchements en 2013							
	TOTAL	dont plomb connu	TOTAL	dont plomb estimé	TOTAL	dont plomb estimé	Neufs	Supprimés	TOTAL	Renouvelés	dt plomb renouvelés	dt plomb supprimés	Solde plomb ESTIMÉ*	% de brcht plomb connu
<b>TOTAL</b>	<b>18 484</b>	<b>2 961</b>	<b>18 537</b>	<b>3 060</b>	<b>18 580</b>	<b>2 961</b>	<b>71</b>	<b>20</b>	<b>18 631</b>	<b>198</b>	<b>162</b>	<b>0</b>	<b>2 799</b>	<b>15,0%</b>

Solde plomb estimé : mise à jour de l'inventaire de la base branchements en 2011.

## Compteurs

Régie Directe d'Elbeuf (PPE)	Nombre TOTAL de compteurs				Nombre de compteurs renouvelés				Taux de remplacement				Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>TOTAL</b>	<b>22 430</b>	<b>22 857</b>	<b>23 765</b>	<b>23 765</b>	<b>2 077</b>	<b>2 351</b>	<b>2 518</b>	<b>2 870</b>	<b>9,26%</b>	<b>10,29%</b>	<b>10,60%</b>	<b>12,08%</b>	<b>NR</b>	<b>10,58</b>	<b>7,89</b>	<b>6,79</b>

## Fuites

Régie Directe d'Elbeuf (PPE)	Nbre de fuites réparées sur canalisation				Nbre de fuites réparées sur branchement				Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage				Nombre TOTAL de fuites réparées			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>35</b>	<b>22</b>	<b>NR</b>	<b>30</b>	<b>27</b>	<b>34</b>	<b>178</b>	<b>270</b>	<b>312</b>	<b>451</b>	<b>204</b>	<b>325</b>	<b>374</b>	<b>507</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Régie Directe d'Elbeuf (PPE)	Nbre de fuites réparées sur canalisation				Linéaire de canalisation en km				Indice Linéaire de Réparation : ILR			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>35</b>	<b>22</b>	<b>351,50</b>	<b>351,50</b>	<b>351,50</b>	<b>351,50</b>	<b>0,07</b>	<b>0,07</b>	<b>0,10</b>	<b>0,06</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Régie Directe d'Elbeuf (PPE)	Nbre de fuites réparées sur branchement				Nombre de branchements				Indice de Réparation de branchement : IRb			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>TOTAL</b>	<b>NR</b>	<b>30</b>	<b>27</b>	<b>34</b>	<b>18 484</b>	<b>18 537</b>	<b>18 580</b>	<b>18 631</b>	<b>NR</b>	<b>0,16</b>	<b>0,15</b>	<b>0,18</b>

### 3 - Données clientèle - abonnés

#### Abonnés

Régie Directe d'Elbeuf (PPE)	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Nombre d'abonnés	21 035	21 541	22 366	22 335	76	22 411

#### Répartition des volumes consommés et facturés

Régie Directe d'Elbeuf (PPE)	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Volumes consommés	2 697 959	2 698 840	2 678 520	2 539 888	112 975	2 652 863
Volumes facturés	2 697 959	2 698 840	2 654 754	2 539 888	112 975	2 652 863

### 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2013	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Bilan sur les 10 communes	174	0	100%	191	1	99,48%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

*Voir les synthèses de l'Agence Régionale de Santé jointes en annexe.*

Pour l'UDI FRENEUSE : Eau de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Un dépassement ponctuel de la norme en ammonium a été constaté.

Pour l'UDI ELBEUF OUEST : Eau de bonne qualité bactériologique et chimique. La réfection de la station de traitement des Ecameaux doit être programmée.

Pour l'UDI ST AUBIN LES ELBEUF : Eau de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage de St Aubin lès Elbeuf pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Pour les autres UDI eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

## 5 - Indicateurs de performance

Régie Directe du Pôle de Proximité d'Elbeuf		Code indicateur	2010	2011	2012	2013
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	99,48%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Elbeuf - (Mont Duve) For. Les Ecameaux	P 108.3	60%	60%	60%	60%
	Orival - 2 For. du Nouveau Monde		60%	60%	60%	60%
	St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages		60%	60%	60%	60%
	St Pierre lès Elbeuf - For. de l'Oison ('St Cyr')		60%	60%	60%	60%
	St Pierre lès Elbeuf - For. Vallon de La Fieffe		60%	60%	60%	60%
	<b>P 108.3 Indice consolidé / UGE</b>		<b>UGE 236 CREA CAEBS</b>	60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	P 103.2	48,5%	54,0%	64,0%	38%	
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	80,43%	83,15%	84,67%	87,5%	
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)	P 105.3	5,33	4,47	3,93	3,09	
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)	P 106.3	5,20	4,34	3,80	2,96	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	1,17%	0,99%	0,95%	0,76%	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	1,24	1,16	1,56	0,98	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	100%	100%	100%	100%	
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	4,66	3,62	3,67	6,25	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)	P 154.0	10,13%	8,37%	10,60%	16,81%	

*Le taux des impayés calculé dans ce tableau, ne tient pas compte des éventuels encaissements perçus directement par le TPM : il correspond uniquement à celui de la Régie de Recette d'Elbeuf.*



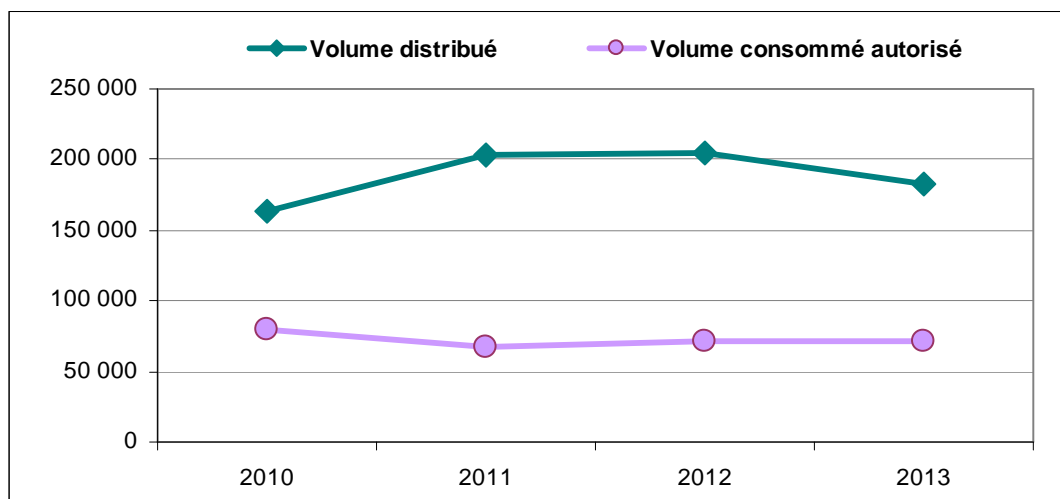
### 3 - Le service exploité en Régie Directe de Yainville

#### 1 - Présentation du service

Ce service distribue environ 0,3% des volumes consommés de la CREA, il alimente **1 121 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2011) soit 0,3% des abonnés domestiques.

#### 2 - Indicateurs techniques

Service de la Régie Directe de Yainville		2010	2011	2012	2013	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Yainville 1948	0	0	1 001	0	-100,0%
	Forage de Yainville 2003	163 507	204 166	206 808	183 723	-11,2%
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>163 507</b>	<b>204 166</b>	<b>207 809</b>	<b>183 723</b>	<b>-11,6%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Yainville 1948	NR	0	1 001	0	-100,0%
	Forage de Yainville 2003	NR	1 012	988	876	-11,3%
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>1 012</b>	<b>1 989</b>	<b>876</b>	<b>-55,9%</b>
Volumes produits : V3 = V1 - V2		<b>163 507</b>	<b>203 154</b>	<b>205 820</b>	<b>182 847</b>	<b>-11,2%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance du Trait	0	0	0	25	
	En provenance de Jumièges	0	0	391	0	-100,0%
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>391</b>	<b>25</b>	<b>-93,6%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Vers Le Trait	0	0	612	149	-75,6%
	Vers Jumièges	45	408	705	156	-77,8%
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>45</b>	<b>408</b>	<b>1 317</b>	<b>306</b>	<b>-76,8%</b>
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		<b>163 462</b>	<b>202 746</b>	<b>204 894</b>	<b>182 567</b>	<b>-10,9%</b>
Volumes de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>680</b>	<b>693</b>	<b>680</b>	<b>704</b>	<b>3,5%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	<b>78 256</b>	<b>65 836</b>	<b>69 901</b>	<b>70 469</b>	<b>0,8%</b>
Volumes autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>305</b>	<b>694</b>	<b>694</b>	<b>702</b>	<b>1,1%</b>
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		<b>79 241</b>	<b>67 223</b>	<b>71 275</b>	<b>71 875</b>	<b>0,8%</b>
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		<b>48,49%</b>	<b>33,29%</b>	<b>35,20%</b>	<b>39,47%</b>	<b>12,1%</b>
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		<b>12,560</b>	<b>15,295</b>	<b>15,158</b>	<b>15,291</b>	<b>0,9%</b>
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		<b>18,59</b>	<b>24,52</b>	<b>24,40</b>	<b>20,08</b>	<b>-17,7%</b>
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		<b>18,37</b>	<b>24,28</b>	<b>24,15</b>	<b>19,83</b>	<b>-17,9%</b>
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		<b>17,29</b>	<b>12,11</b>	<b>13,12</b>	<b>12,93</b>	<b>-1,4%</b>
Nombre d'abonnés : N		<b>550</b>	<b>546</b>	<b>544</b>	<b>539</b>	<b>-0,9%</b>
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		<b>43,79</b>	<b>35,70</b>	<b>35,89</b>	<b>35,25</b>	<b>-1,8%</b>



## Réseau

Régie Directe de Yainville	2010		2011		2012		2013	
	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
TOTAL linéaire réseau en km	12,560	14,080	15,295	17,950	15,158	17,838	15,291	17,971

## Branchements

Régie Directe de Yainville	2010		2011		2012		Nombre de branchements en 2013							
	TOTAL 2010	dont plomb	TOTAL 2011	dont plomb	TOTAL 2012	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL 2013	Renouvelés	dt plomb renouvelés	dt plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
Nombre TOTAL de branchements	531	45	531	45	536	45	0	0	536	54	0	45	0	0,0%

## Compteurs

Régie Directe de Yainville	Nombre TOTAL de compteurs				Nombre de compteurs renouvelés				Taux de remplacement				Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
Nombre TOTAL de compteurs	555	555	563	563	2	554	2	4	0,36%	99,82%	0,36%	0,71%	8,86	0,27	1,27	2,23

Début 2011, le Parc compteurs de Yainville a fait l'objet d'un renouvellement global par des compteurs équipés de radio relève.

## Fuites

Régie Directe de Yainville	Nombre de fuites réparées															
	sur canalisations				sur branchements				sur dispositifs de comptage				TOTAL			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
Yainville	0	1	1	0	5	5	3	5	8	10	5	2	13	16	9	7

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Régie Directe de Yainville	Nombre de fuites sur canalisation				Linéaire de canalisation en km				Indice Linéaire de Réparation : ILR			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
Yainville	0	1	1	0	12,56	15,30	15,16	15,29	0,00	0,07	0,07	0,00

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Régie Directe de Yainville	Nombre de fuites sur branchement				Nombre de branchements				Indice de Réparation de branchement : IRb			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
Yainville	5	5	3	5	531	531	536	536	0,94	0,94	0,56	0,93

## 3 - Données clientèle - abonnés

### Abonnés

Régie Directe de Yainville	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Nombre d'abonnés	550	546	544	537	2	539

### Répartition des volumes consommés et facturés

Régie Directe de Yainville	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Volumes consommés	78 256	65 836	70 093	70 753	-284	70 469
Volumes facturés	64 322	64 491	72 748	60 468	1 695	62 163

## 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectués par l'ARS.

Année 2013 Régie Directe de Yainville	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

*Voir la synthèse de l'Agence Régionale de Santé jointe en annexe.*

## 5 - Indicateurs de performance

Service de la Régie Directe de Yainville		Code indicateur	2010	2011	2012	2013
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	<b>100%</b>
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	<b>100%</b>
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage Yainville 1948	P 108.3	60%	60%	60%	<b>60%</b>
	Forage Yainville 2003		60%	60%	60%	<b>60%</b>
<b>P 108.3 Indice consolidé / UGE</b>	<b>UGE 189 Yainville</b>		60%	60%	60%	<b>60%</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	42,5%	42,5%	66,9%	<b>104%</b>
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	48,49%	33,29%	35,20%	<b>39,47%</b>
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	18,59	24,52	24,40	<b>20,08</b>
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	18,37	24,28	24,15	<b>19,83</b>
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	2,05%	1,95%	1,57%	<b>2,30%</b>
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	0,00	1,83	1,84	<b>0,00</b>
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	<b>100%</b>
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,00	10,99	voir RDR	voir RDR
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	3,54%	3,16%	voir RDR	voir RDR

*Remarque : Les taux de réclamations et d'impayés sont fusionnés avec ceux de la Régie de Rouen.*

## 4 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Nord Ouest

### 1 - Présentation du service

Le service du Secteur Nord Ouest est exploité en prestation de service par **Eaux de Normandie**.

Il concerne les communes de Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Déville-lès-Rouen, Hautôt-sur-Seine, Isneauville, Maromme, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville et Val-de-la-Haye, le Hameau de la Muette en partie sur la commune de Quincampoix, et le Hameau du Mont Perreux sur la commune de Saint-Martin-du-Vivier.

Ce service distribue environ 17,5% des volumes consommés de la CREA, il alimente **91 657 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2011) soit 19,7% des abonnés domestiques.

#### Historique du contrat

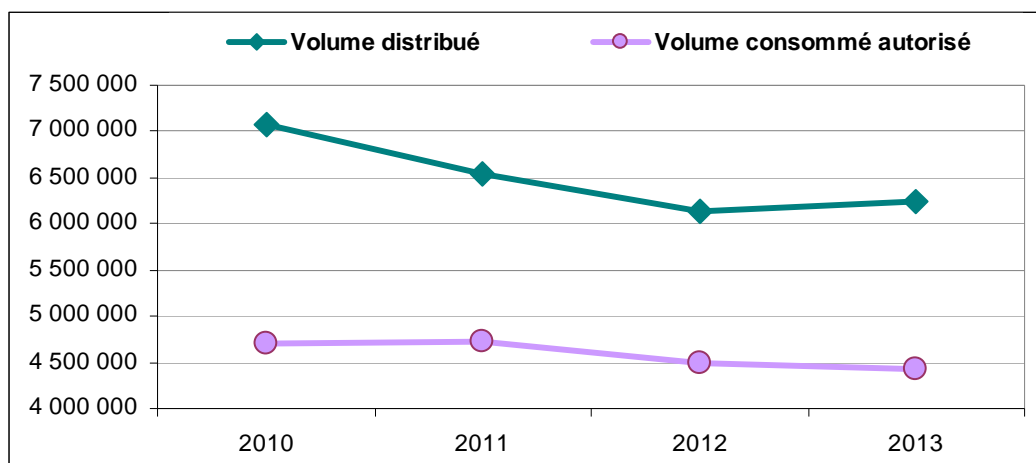
Le contrat a été conclu par la CREA et Eaux de Normandie filiale de Lyonnaise des Eaux Suez, pour 6 années à compter du 01/01/2012 jusqu'au 31/12/2017.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation production, distribution et de la gestion clientèle des abonnés.

### 2 - Indicateurs techniques

Prestation de Service secteur Nord-Ouest		2010	2011	2012	2013	Evolution N/N-1
Volumen prélevés	Forages des champs captants du Cailly	3 771 093	4 302 259	3 956 928	4 540 744	14,8%
	Sources de Maromme	4 572 872	3 429 940	3 159 953	2 753 285	-12,9%
	Forage de Val de la Haye	162 500	165 340	187 736	197 238	5,1%
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>8 506 465</b>	<b>7 897 539</b>	<b>7 304 617</b>	<b>7 491 267</b>	<b>2,6%</b>
Volumen de service utilisés dans le processus de production	Forages des champs captants du Cailly	27 604	28 595	40 315	49 012	21,6%
	Sources de Maromme	269 875	235 810	159 959	145 210	-9,2%
	Forage de Val de la Haye	0	0	0	0	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>297 479</b>	<b>264 405</b>	<b>200 275</b>	<b>194 222</b>	<b>-3,0%</b>
<b>Volumen produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>8 208 986</b>	<b>7 633 135</b>	<b>7 104 342</b>	<b>7 297 045</b>	<b>2,7%</b>
Volumen importés en gros (1)	En provenance de Rouen (Fond du Val - MSA)	2 304	1 828	6 686	1 461	-78,1%
	En provenance du Houllme (> ND Bondeville)	0	0	0	40 796	
	En provenance de Quevillon	0	234	556	246	-55,7%
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>2 304</b>	<b>2 062</b>	<b>7 241</b>	<b>42 503</b>	<b>486,9%</b>
Volumen exportés en gros (2)	Vers Rouen	741 860	707 470	580 377	546 066	-5,9%
	Vers Quevillon	0	0	0	168	
	Vers SIAEPA de Montville (> Montville)	0	0	0	90 073	
	Vers SIAEPA de Montville (> Houpeville)	0	0	0	55 489	
	Vers SIAEPA de Montville (> Montigny)	68 707	55 115	55 419	53 317	-3,8%
	Vers SIAEPA de Montville - Sect. Quincampoix	321 143	335 700	332 787	353 535	6,2%
	Vers SIAEPA de Montville pour le SIDERO			7 143	6 924	-3,1%
<b>TOTAL : V5</b>	<b>1 131 710</b>	<b>1 098 284</b>	<b>975 726</b>	<b>1 105 573</b>	<b>13,3%</b>	
<b>Volumen mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>7 079 580</b>	<b>6 536 913</b>	<b>6 135 857</b>	<b>6 233 976</b>	<b>1,6%</b>
Volumen de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>9 566</b>	<b>11 818</b>	<b>11 739</b>	<b>14 240</b>	<b>21,3%</b>
Volumen comptabilisés	Volumen comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365 (ou 366j)	4 692 345	4 701 236	4 462 555	4 389 997	-1,6%
Volumen autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>6 955</b>	<b>13 568</b>	<b>13 158</b>	<b>13 418</b>	<b>2,0%</b>
<b>Volumen consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>4 708 866</b>	<b>4 726 622</b>	<b>4 487 452</b>	<b>4 417 655</b>	<b>-1,6%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		71,13%	76,29%	76,82%	<b>75,25%</b>	<b>-2,0%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		502,324	503,483	506,783	<b>514,145</b>	1,5%
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		13,02	9,99	9,05	<b>9,83</b>	8,6%
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		12,93	9,85	8,91	<b>9,68</b>	8,6%
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		31,86	31,70	29,53	<b>29,43</b>	-0,3%
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		35 304	35 575	36 419	<b>36 851</b>	1,2%
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		70,28	70,66	71,86	<b>71,67</b>	-0,3%

Rem : l'import de 40 796 m<sup>3</sup> d'eau depuis Le Houllme fait suite à l'effondrement de la rte de Dieppe sur la commune de Notre Dame de Bondeville.



## Réseau

Secteur Nord-Ouest	Longueur du réseau en km							
	2010		2011		2012		2013	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements*	hors branchements	y compris branchements*	hors branchements	y compris branchements*
<b>TOTAL</b>	502,324	NR	503,483	598,167	506,783	601,673	514,145	607,629

Les linéaires de réseau ont été recalculés sur la base du SIG en 2013.

## Branchements

Secteur Nord-Ouest	2010		2011		2012		Nombre de branchements en 2013							
	TOTAL 2010	dont plomb	TOTAL 2011	dont plomb	TOTAL 2012	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL 2013	Renouvelés	dt plomb renouvelés	dt plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
	<b>TOTAL</b>	22 464	3 387	22 511	2 556	22 536	1 593	86	20	22 602	725	682	17	937

## Compteurs

Secteur Nord-Ouest	Nombre TOTAL de compteurs				Nombre de compteurs renouvelés				Taux de remplacement				Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
	<b>TOTAL</b>	35 376	35 585	36 358	36 928	1 392	2 693	14 008	13 605	3,93%	7,57%	38,53%	36,84%	10,79	10,12	6,20

## Fuites

Secteur Nord-Ouest	Nombre de fuites réparées															
	sur canalisations				sur branchements				sur dispositifs de comptage				TOTAL			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>TOTAL</b>	68	68	74	61	125	161	143	130	357	344	381	508	550	573	598	699

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur Nord-Ouest	Nombre de fuites sur canalisation				Linéaire de canalisation en km				Indice Linéaire de Réparation : ILR			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>TOTAL</b>	68	68	74	61	502,32	500,60	503,90	511,27	0,14	0,14	0,15	0,12

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur Nord-Ouest	Nombre de fuites sur branchement				Nombre de branchements				Indice de Réparation de branchement : IRb			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>TOTAL</b>	125	161	143	130	22 464	22 511	22 536	22 602	0,56	0,72	0,63	0,58

### 3 - Données clientèle - abonnés

#### Abonnés

Secteur Nord-Ouest	Nombre d'abonnés					
	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Nombre d'abonnés	35 304	35 575	36 419	36 797	54	36 851

#### Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur Nord-Ouest	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Volumes consommés	4 674 265	4 701 236	4 462 555	4 250 724	139 273	4 389 997
Volumes facturés	4 304 587	4 323 651	4 356 671	4 092 068	140 715	4 232 783

### 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2013 Secteur Nord-Ouest	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
TOTAL	226	0	100%	255	1	99,6%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides (*Synthèse ARS jointe en annexe*).

### 5 - Indicateurs de performance

Service du secteur Nord-Ouest		Code indicateur	2010	2011	2012	2013
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	99,57%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	99,6%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forages Vallée du Cailly	P 108.3	60%	60%	60%	60%
	Sources de Maromme		20%	20%	40%	40%
	Forage de Val de la Haye		50%	50%	50%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 334 Sect. Maromme		40,6%	39,1%	49,6%	49,6%
	UGE 077 Sect. Sahurs		50%	50%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	73,81%	77,13%	75,95%	108%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	71,13%	76,29%	76,82%	75,25%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	13,02	9,99	9,05	9,83
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	12,93	9,85	8,91	9,68
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,55%	0,42%	0,41%	0,36%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	2,55	1,91	1,48	1,47
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	81,41	5,85	5,77	1,82
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,55%	0,44%	0,77%	
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,0001	0,0003		

En 2011, le mode de calcul de l'indicateur P155.1 utilisé est celui de l'arrêté alors que précédemment Lyonnaise des Eaux comptabilisait plus de thèmes de réclamations.

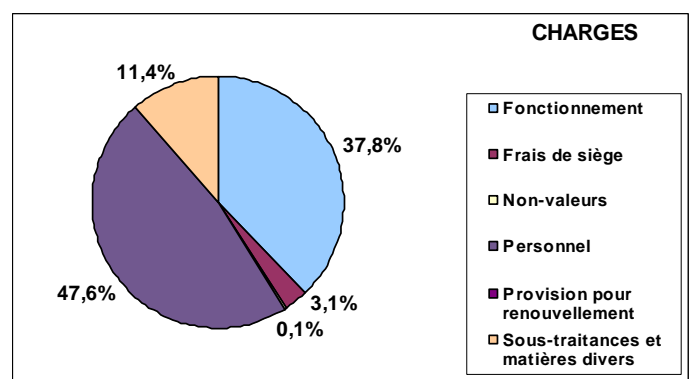
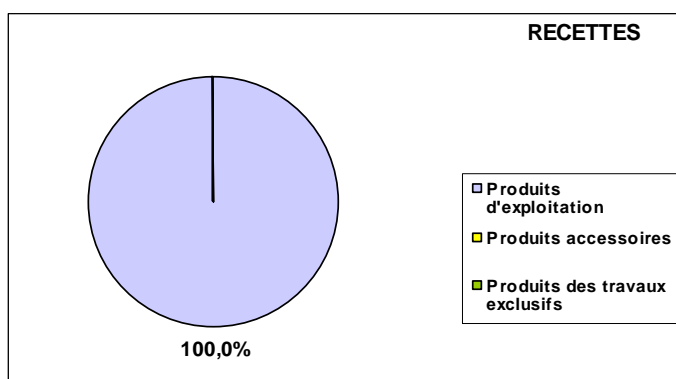
A partir de 2012, le taux du montant des abandons de créances P109.0 est inclus avec celui de la Régie.

A partir de 2013, le taux d'impayé de l'année N-1 est inclus avec celui de la Régie.

## 6 - Indicateurs financiers

### Recettes et charges du service

Service du secteur Nord-Ouest		Montant en € HT
<b>Recettes</b>	Produits d'exploitation	3 232 723 €
	Produits accessoires	0 €
	Produits des travaux exclusifs	0 €
	<b>Total</b>	<b>3 232 723 €</b>
<b>Charges</b>	Fonctionnement	1 197 657 €
	Frais de siège	99 376 €
	Non-valeurs	3 980 €
	Personnel	1 508 198 €
	Provision pour renouvellement	0 €
	Sous-traitances et matières divers	359 961 €
	<b>Total</b>	<b>3 169 172 €</b>
<b>Résultat Brut en 2013</b>		<b>63 551 €</b>



### Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

#### Etat du renouvellement électromécanique

Suivi électromécanique	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Montant contractuel	188 459,79	345 287,72	228 958,61	324 073,06	336 408,04	322 140,21	1 745 327,43
Coefficient K	1,00	1,03	1,031				
Montant contractuel actualisé	188 460	355 646	236 056	0	0	0	0
Solde report N-1 actualisé	0	-37 244	-10 289	0	0	0	0
Montant à engager contractuel	188 460	318 403	225 767	0	0	0	0
Total Réalisé	225 704	328 692					
Ecart avec Programme Contractuel	37 244	10 289					
Cumul réalisé	225 704	554 396	554 396	554 396	554 396	554 396	554 396

#### Etat du renouvellement de compteurs

Obligation contractuelle de renouvellement de 95 % du parc compteurs à horizon 2014.

Suivi TC 3 COMPTEURS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Total Réalisé	15 446	15 233					
Cumul réalisé	15 446	30 679	30 679	30 679	30 679	30 679	
Programme contractuel							
Cumul Programme contractuel	0	0	0	0	0	0	
Ecart avec Programme Contractuel	15 446	30 679	30 679	30 679	30 679	30 679	

Le nombre de compteurs renouvelé en 2012 a été corrigé et prend en compte les compteurs équipés de tête radio posés en 2012.

## 5 - Contrat pour l'exploitation par gérance du service d'eau potable des communes d'Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine et Yville-sur-Seine

### 1 - Présentation du service

Le service dessert les communes d'Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine et Yville-sur-Seine.

Il distribue environ 0,4% des volumes consommés de la CREA, il alimente **2 947 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2011) soit 0,6% des abonnés domestiques.

#### Historique du contrat

Le contrat de type gérance a été conclu par le SIAEPA de la région de Bardouville avec SADE Exploitation de Normandie - Veolia Eau, à compter du 01/01/2003 jusqu'au 31/12/2014 pour une durée initiale de 12 années.

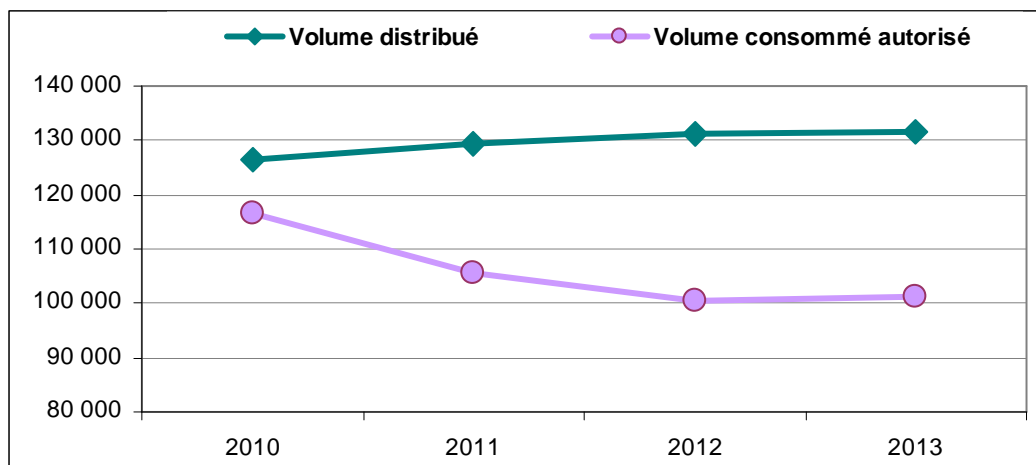
Ce dernier est de type gérance, l'exploitant est rémunéré en fonction des volumes produits, distribués et de la gestion clientèle. Le prix de l'eau est fixé par la collectivité.

Les travaux d'entretien et de réparation sont à la charge du délégataire, ce dernier assurant une garantie de continuité du service.

### 2 - Indicateurs techniques

Service de Bardouville		2010	2011	2012	2013	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Bardouville	115 079	118 501	120 121	117 019	-2,6%
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>115 079</b>	<b>118 501</b>	<b>120 121</b>	<b>117 019</b>	<b>-2,6%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Bardouville	3 801	4 623	3 683	4 036	9,6%
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>3 801</b>	<b>4 623</b>	<b>3 683</b>	<b>4 036</b>	<b>9,6%</b>
Volumes produits : V3 = V1 - V2		<b>111 278</b>	<b>113 878</b>	<b>116 438</b>	<b>112 983</b>	<b>-3,0%</b>
Volumes importés en gros (1)	Achat d'eau au SERPN (> Yville sur Seine)	15 309	15 338	14 832	18 487	24,6%
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>15 309</b>	<b>15 338</b>	<b>14 832</b>	<b>18 487</b>	<b>24,6%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Aucun export d'eau	0	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		<b>126 587</b>	<b>129 216</b>	<b>131 270</b>	<b>131 470</b>	<b>0,2%</b>
Volumes de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>720</b>	<b>720</b>	<b>720</b>	<b>720</b>	<b>0,0%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	<b>115 759</b>	<b>104 121</b>	<b>99 287</b>	<b>99 849</b>	<b>0,6%</b>
Volumes autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>0</b>	<b>678</b>	<b>600</b>	<b>621</b>	<b>3,5%</b>
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		<b>116 479</b>	<b>105 519</b>	<b>100 607</b>	<b>101 190</b>	<b>0,6%</b>
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		<b>92,02%</b>	<b>81,66%</b>	<b>76,64%</b>	<b>76,97%</b>	<b>0,4%</b>
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		<b>49,100</b>	<b>49,100</b>	<b>49,214</b>	<b>53,130</b>	<b>8,0%</b>
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		<b>0,60</b>	<b>1,40</b>	<b>1,78</b>	<b>1,63</b>	<b>-8,4%</b>
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		<b>0,56</b>	<b>1,32</b>	<b>1,71</b>	<b>1,56</b>	<b>-8,5%</b>
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		<b>6,50</b>	<b>5,89</b>	<b>5,60</b>	<b>5,22</b>	<b>-6,8%</b>
Nombre d'abonnés : N		<b>1 172</b>	<b>1 173</b>	<b>1 175</b>	<b>1 175</b>	<b>0,0%</b>
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		<b>23,87</b>	<b>23,89</b>	<b>23,88</b>	<b>22,12</b>	<b>-7,4%</b>





## Réseau

Secteur de Bardouville	Longueur du réseau en km							
	2010		2011		2012		2013	
	hors branchements	y compris branchements*	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
<b>TOTAL</b>	<b>49,100</b>	<b>55,600</b>	<b>49,100</b>	<b>55,190</b>	<b>49,214</b>	<b>55,304</b>	<b>53,130</b>	<b>59,240</b>

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Les linéaires de réseau ont été recalculés sur la base du SIG en 2013.

## Branchements

Secteur de Bardouville	2010		2011		2012		Nombre de branchements en 2013				
	TOTAL 2010	dont plomb	TOTAL 2011	dont plomb	TOTAL 2012	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL 2013	Renouvelés	Solde plomb
<b>TOTAL</b>	<b>1 210</b>	<b>0</b>	<b>1 218</b>	<b>0</b>	<b>1 221</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1 222</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

A noter qu'il n'y a pas de branchements en plomb recensés sur ces communes.

## Compteurs

Secteur de Bardouville	Nombre TOTAL de compteurs				Nombre de compteurs renouvelés				Taux de remplacement				Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
	<b>TOTAL</b>	<b>1 218</b>	<b>1 222</b>	<b>1 227</b>	<b>1 229</b>	<b>11</b>	<b>73</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>0,90%</b>	<b>5,97%</b>	<b>0,33%</b>	<b>0,57%</b>	<b>12,31</b>	<b>11,80</b>	<b>NR</b>

## Fuites

Secteur de Bardouville	Nombre de fuites réparées															
	sur canalisations				sur branchements				sur dispositifs de comptage				TOTAL			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>1</b>	<b>10</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuite canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de Bardouville	Nombre de fuites sur canalisation				Linéaire de canalisation en km				Indice Linéaire de Réparation : ILR			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>49,10</b>	<b>49,10</b>	<b>49,21</b>	<b>53,13</b>	<b>0,04</b>	<b>0,06</b>	<b>0,02</b>	<b>0,11</b>

### Indice de réparation de Branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de Bardouville	Nombre de fuites sur branchement				Nombre de branchements				Indice de Réparation de branchement : IRb			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1 210</b>	<b>1 218</b>	<b>1 221</b>	<b>1 222</b>	<b>0,17</b>	<b>0,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,25</b>

### 3 - Données clientèle - abonnés

#### Abonnés

Secteur de Bardouville	Nombre d'abonnés					
	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Nombre d'abonnés	1 172	1 173	1 178	1 175	0	1 175

#### Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de Bardouville	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Volumes consommés	117 028	99 557	99 557	99 849	675	100 524
Volumes facturés	114 587	97 861	99 557	98 535	NR	98 535

### 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2013	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
TOTAL		19	0	100%	29	3	89,66%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et bonne qualité chimique (Synthèse ARS jointe en annexe).

Le suivi mensuel des triazines a révélé des dépassements de la norme pendant trois mois pour la déséthyl-atrazine. Néanmoins l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. La collectivité doit poursuivre les actions dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates.

### 5 - Indicateurs de performance

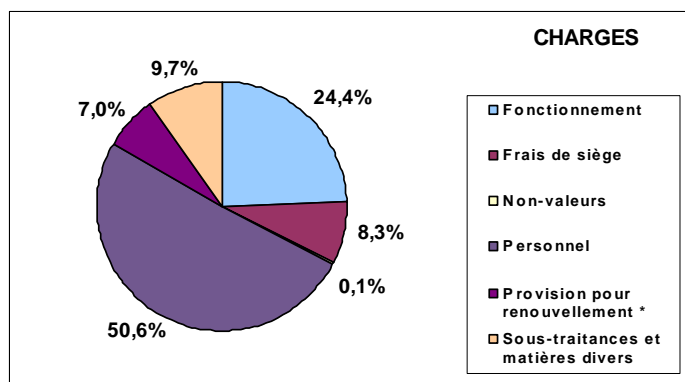
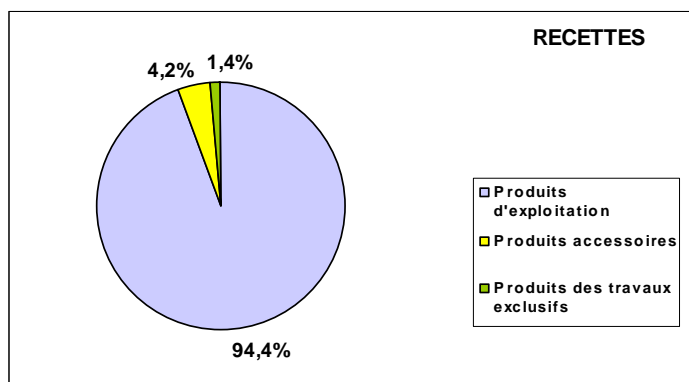
Service du secteur de Bardouville		Code indicateur	2010	2011	2012	2013
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	96,0%	100,0%	89,7%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Bardouville	P 108.3	60%	60%	60%	60%
	UGE 125 Bardouville		60%	60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	20%	40%	40%	29%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	92,02%	81,66%	76,64%	76,97%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	0,60	1,40	1,78	1,63
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	0,56	1,32	1,71	1,56
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	1,71	2,56	2,55	3,40
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	1,71	1,71	0,85	0,85
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,09%	0,14%	0,43%	0,31%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000

## 6 - Indicateurs financiers

### Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Bardouville		Montant en € HT
<b>Recettes</b>	Produits d'exploitation	145 715 €
	Produits accessoires	6 522 €
	Produits des travaux exclusifs	2 085 €
	<b>Total</b>	<b>154 322 €</b>
<b>Charges</b>	Fonctionnement	32 324 €
	Frais de siège	10 959 €
	Non-valeurs	140 €
	Personnel	67 085 €
	Provision pour renouvellement *	9 306 €
	Sous-traitances et matières divers	12 828 €
	<b>Total</b>	<b>132 642 €</b>
<b>Résultat Brut en 2013</b>		<b>21 680 €</b>

\* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



## 6 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes d'Épinay-sur-Duclair, Ste-Marguerite-sur-Duclair et St-Paër

### 1 - Présentation du service

Le service dessert les communes d'**Épinay sur Duclair, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Saint-Paër** et une partie des communes de **Duclair et Saint-Pierre-de-Varengeville**.

Il distribue environ **0,7%** des volumes consommés de la CREA, il alimente **3 723 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2011) soit **0,8%** des abonnés domestiques.

#### Historique du contrat

Le contrat d'affermage a été conclu entre le SIAEPA de la région de Saint Paër et La Lyonnaise des Eaux – Eaux de Normandie, à compter du **01/07/2006** jusqu'au **30/06/2018**, pour une durée initiale de 12 ans.

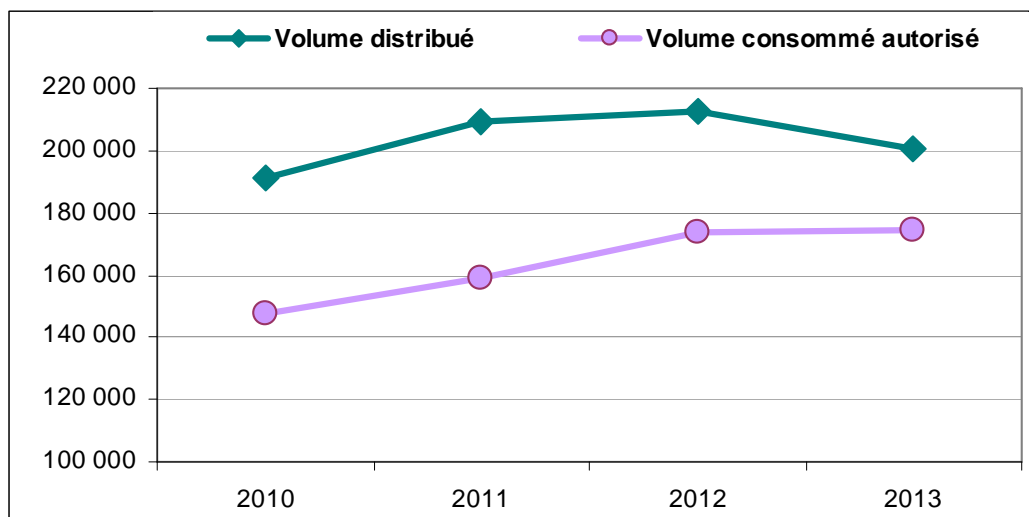
Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques. A cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

Par ailleurs un compte de renouvellement est abondé à hauteur de **7 500 €/ht/an** (hors actualisation).

### 2 - Indicateurs techniques

Service du secteur de Saint Paër		2010	2011	2012	2013	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Duclair	207 329	218 205	223 444	209 241	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>207 329</b>	<b>218 205</b>	<b>223 444</b>	<b>209 241</b>	<b>-6,4%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Duclair	360	365	355	361	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>360</b>	<b>365</b>	<b>355</b>	<b>361</b>	<b>1,7%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>206 969</b>	<b>217 840</b>	<b>223 089</b>	<b>208 880</b>	<b>-6,4%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance du secteur de Malaunay par St Pierre de Varengeville (> Hameaux du Pont des Vieux et du Paulu)	0	6 300	4 163	5 555	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>0</b>	<b>6 300</b>	<b>4 163</b>	<b>5 555</b>	<b>33,4%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Vers Hameau de Gauville (#) St Wandrille Rançon	15 905	15 043	14 915	13 896	-6,8%
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>15 905</b>	<b>15 043</b>	<b>14 915</b>	<b>13 896</b>	
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>191 064</b>	<b>209 097</b>	<b>212 337</b>	<b>200 539</b>	<b>-5,6%</b>
Volumes de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>260</b>	<b>260</b>	<b>290</b>	<b>315</b>	<b>8,6%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : $V8 = V7 / D \times 365$	147 539	158 349	173 224	174 101	0,5%
Volumes autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>115</b>	<b>205</b>	<b>218</b>	<b>255</b>	<b>17,1%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>147 914</b>	<b>158 814</b>	<b>173 732</b>	<b>174 671</b>	<b>0,5%</b>
<b>Rendement du réseau : <math>R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</math></b>		<b>79,15%</b>	<b>77,57%</b>	<b>83,01%</b>	<b>87,94%</b>	<b>5,9%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>73,911</b>	<b>75,333</b>	<b>76,174</b>	<b>77,287</b>	<b>1,5%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : <math>ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</math></b>		<b>1,61</b>	<b>1,85</b>	<b>1,41</b>	<b>0,94</b>	<b>-33,4%</b>
<b>Indice Linéaire de perte : <math>ILP = (V6 - V10) / L / 365</math></b>		<b>1,60</b>	<b>1,83</b>	<b>1,39</b>	<b>0,92</b>	<b>-34,0%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : <math>ILC = V10 / L / 365</math></b>		<b>6,07</b>	<b>6,32</b>	<b>6,78</b>	<b>6,68</b>	<b>-1,5%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>1 535</b>	<b>1 590</b>	<b>1 618</b>	<b>1 557</b>	<b>-3,8%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : <math>R = N / L</math></b>		<b>20,77</b>	<b>21,11</b>	<b>21,24</b>	<b>20,15</b>	<b>-5,2%</b>



## Réseau

Secteur de Saint Paër	Longueur du réseau en km							
	2010		2011		2012		2013	
	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
<b>TOTAL</b>	<b>73,911</b>	<b>80,897</b>	<b>75,333</b>	<b>82,719</b>	<b>76,174</b>	<b>83,670</b>	<b>77,287</b>	<b>84,818</b>

## Branchements

Secteur de Saint Paër	2010		2011		2012		Nombre de branchements en 2013				
	TOTAL 2010	dont plomb	TOTAL 2011	dont plomb	TOTAL 2012	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL 2013	Renouvelés	Solde plomb
<b>TOTAL</b>	<b>1 536</b>	<b>0</b>	<b>1 616</b>	<b>0</b>	<b>1 638</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>1 645</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Compteurs

Secteur de Saint Paër	Nombre TOTAL de compteurs				Nombre de compteurs renouvelés				Taux de remplacement				Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
	<b>TOTAL</b>	<b>1 529</b>	<b>1 591</b>	<b>1 620</b>	<b>1 625</b>	<b>42</b>	<b>86</b>	<b>34</b>	<b>70</b>	<b>2,75%</b>	<b>5,41%</b>	<b>2,10%</b>	<b>4,31%</b>	<b>11,62</b>	<b>10,68</b>	<b>11,27</b>

## Fuites

Secteur de Saint Paër	Nombre de fuites réparées															
	sur canalisations				sur branchements				sur dispositifs de comptage				TOTAL			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>23</b>	<b>49</b>	<b>29</b>	<b>32</b>	<b>32</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuite canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de Saint Paër	Nombre de fuites sur canalisation				Linéaire de canalisation en km				Indice Linéaire de Réparation : ILR			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>73,911</b>	<b>75,333</b>	<b>76,174</b>	<b>77,287</b>	<b>0,15</b>	<b>0,07</b>	<b>0,14</b>	<b>0,04</b>

### Indice de réparation de Branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de Saint Paër	Nombre de fuites sur branchement				Nombre de branchements				Indice de Réparation de branchement : IRb			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>1 536</b>	<b>1 616</b>	<b>1 638</b>	<b>1 645</b>	<b>0,91</b>	<b>0,62</b>	<b>0,37</b>	<b>0,36</b>

### 3 - Données clientèle - abonnés

#### Abonnés

Secteur de Saint Paër	Nombre d'abonnés					
	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Nombre d'abonnés	1 535	1 590	1 618	1 537	20	1 557

#### Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de Saint Paër	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Volumes consommés	147 539	158 349	158 309	157 963	2 242	160 205
Volumes facturés	146 339	153 098	154 244	154 964	2 242	157 206

### 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2013	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Secteur de Saint Paër	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
TOTAL		5	0	100%	5	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

### 5 - Indicateurs de performance

Service du secteur de Saint Paër		Code indicateur	2010	2011	2012	2013
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Duclair	P 108.3	60%	60%	60%	60%
	UGE 058 Sect. St Paër		60%	60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	74,7%	74,8%	74,3%	105%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	79,15%	77,57%	83,01%	87,94%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	1,61	1,85	1,41	0,94
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	1,60	1,83	1,39	0,92
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,01%	0,00%	0,00%	0,57%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	4,56	3,14	4,94	1,93
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	82,74	10,06	6,80	3,85
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,68%	0,92%	0,94%	0,68%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	NR	NR	0,000	0,000

NR : Non Renseigné

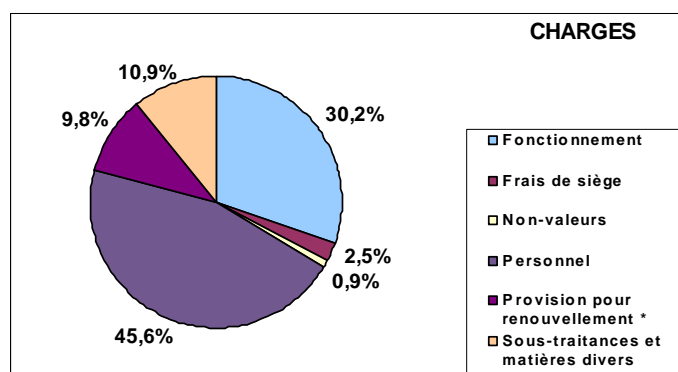
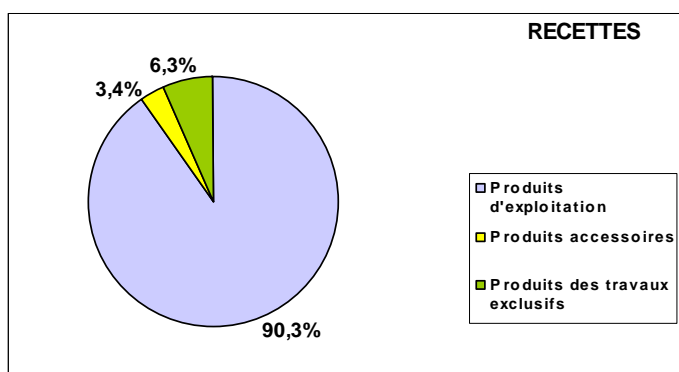
NS : Non significatif / valeurs en italique résultant d'un calcul sur moins de 5 années

## 6 - Indicateurs financiers

### Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Saint Paër		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	142 299 €
	Produits accessoires	5 345 €
	Produits des travaux exclusifs	9 965 €
	<b>Total</b>	<b>157 609 €</b>
Charges	Fonctionnement	58 354 €
	Frais de siège	4 845 €
	Non-valeurs	1 772 €
	Personnel	88 215 €
	Provision pour renouvellement *	18 923 €
	Sous-traitances et matières divers	21 148 €
<b>Total</b>	<b>193 257 €</b>	
<b>Résultat Brut en 2013</b>		<b>-35 648 €</b>

\* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



### Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

#### Etat du compte de renouvellement - Article 7.2.2.3

Suivi canalisation	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2018	Total
Montant contractuel	3 750 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	500 €	7 500 €	3 750 €	90 000 €
Coefficient K	1	1,00367	1,02469	1,04449	1,07122	1,07061	1,0962	1,1181			
Montant contractuel actualisé	3 750 €	7 528 €	7 685 €	7 834 €	8 034 €	8 030 €	8 222 €	386 €			
Solde report N-1 actualisé	0 €	3 764 €	11 528 €	19 584 €	28 120 €	36 133 €	45 218 €	45 07 €			
Montant à engager	3 750 €	11 291 €	19 213 €	27 418 €	36 154 €	44 163 €	5340 €	62 893 €			
Total Réalisé	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			
Ecart avec Programme Contractuel	-3 750 €	-11 291 €	-19 213 €	-27 418 €	-36 154 €	-44 163 €	-53 440 €	-62 893 €	0 €	0 €	
Cumul réalisé	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

#### Suivi renouvellement contractuel (électromécanique - usine) - Article 7.2.2.1

Suivi électromécanique	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2018	Total
Montant contractuel	1 644 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	288 €	3 288 €	1 644 €	39 450 €
Coefficient K	1	1,00367	1,02469	1,04449	1,07122	1,07061	1,0962	1,1181			
Montant contractuel actualisé	1 644 €	3 300 €	3 369 €	3 434 €	3 522 €	3 520 €	3 604 €	676 €			
Solde report N-1 actualisé	0 €	-5 044 €	-4 117 €	-763 €	-511 €	3 009 €	5 891 €	7 216 €			
Montant à engager	1 644 €	-1 745 €	-749 €	2 671 €	3 011 €	6 529 €	9 495 €	1003 €			
Total Réalisé	6 669 €	2 288 €	0 €	3 169 €	0 €	775 €	2 410 €	67 €			
Ecart avec Programme Contractuel	5 026 €	4 033 €	749 €	498 €	-3 011 €	-5 754 €	-7 076 €	-1026 €	0 €	0 €	
Cumul réalisé	6 669 €	8 958 €	8 958 €	12 126 €	12 126 €	2901 €	15 321 €	15 387 €	15 387 €	15 387 €	

Opérations réalisées sur le service du secteur de Saint Paër	Année
Forage de Duclair : renouvellement chloromètre et télésurveillance	2006
Forage de Duclair : renouvellement démarreur pompe n°1	2007
Forage de Duclair : renouvellement vessie antibélier	2011
Forage de Duclair : renouvellement démarreur	2012
Forage de Duclair : renouvellement télégestion (en cours de réalisation)	2013

## 7 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Jumièges et Le Mesnil-sous-Jumièges

### 1 - Présentation du service

Le service dessert les communes de **Jumièges** et **Mesnil sous Jumièges**.

Il distribue environ 0,4% des volumes consommés de la CREA, il alimente **2 377 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2011) soit 0,6% des abonnés domestiques.

#### Historique du contrat

Le contrat d'affermage a été conclu entre la Collectivité et la Lyonnaise des Eaux - Eaux de Normandie, à compter du 01/02/2009 jusqu'au **31/01/2021**, pour une durée initiale de 12 années.

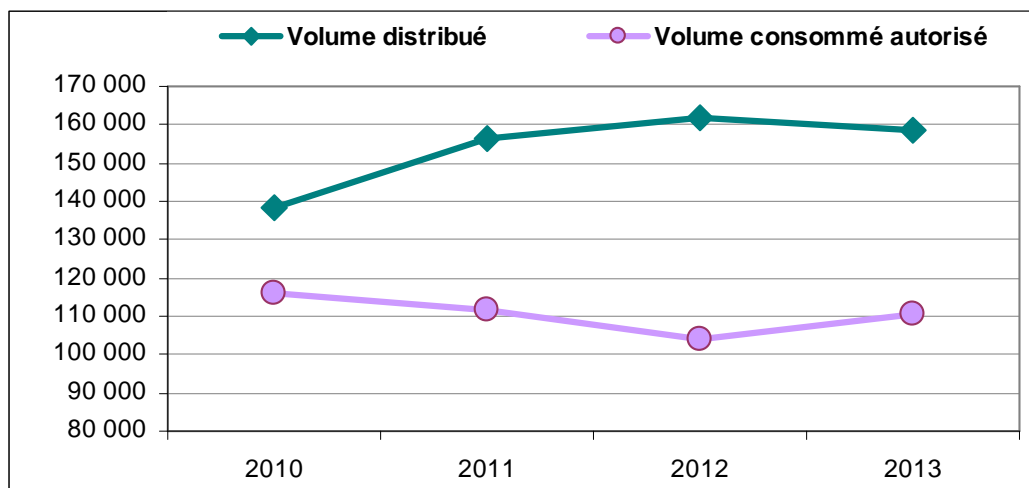
Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques. A cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

### 2 - Indicateurs techniques

Service du secteur de Jumièges		2010	2011	2012	2013	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Jumièges	138 299	155 973	161 242	158 064	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>138 299</b>	<b>155 973</b>	<b>161 242</b>	<b>158 064</b>	<b>-2,0%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Jumièges	364	370	360	366	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>364</b>	<b>370</b>	<b>360</b>	<b>366</b>	<b>1,6%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>137 935</b>	<b>155 603</b>	<b>160 882</b>	<b>157 698</b>	<b>-2,0%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Yainville	45	408	705	156	-77,8%
	En provenance de Duclair	397	444	631	470	-25,6%
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>442</b>	<b>852</b>	<b>1 337</b>	<b>626</b>	<b>-53,1%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Vers Yainville	0	0	391	0	-100,0%
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>391</b>	<b>0</b>	<b>-100,0%</b>
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>138 377</b>	<b>156 454</b>	<b>161 828</b>	<b>158 324</b>	<b>-2,2%</b>
Volumes de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>480</b>	<b>480</b>	<b>480</b>	<b>480</b>	<b>0,0%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : $V8 = V7 / D \times 365$	115 372	111 020	102 990	109 873	6,7%
Volumes autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>95</b>	<b>248</b>	<b>399</b>	<b>406</b>	<b>1,7%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>115 947</b>	<b>111 748</b>	<b>103 869</b>	<b>110 759</b>	<b>6,6%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>83,79%</b>	<b>71,43%</b>	<b>64,27%</b>	<b>69,96%</b>	<b>8,8%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>47,084</b>	<b>47,084</b>	<b>47,026</b>	<b>46,886</b>	<b>-0,3%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>1,34</b>	<b>2,64</b>	<b>3,43</b>	<b>2,83</b>	<b>-17,4%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>1,31</b>	<b>2,60</b>	<b>3,38</b>	<b>2,78</b>	<b>-17,7%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>6,75</b>	<b>6,50</b>	<b>6,07</b>	<b>6,47</b>	<b>6,5%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>1 167</b>	<b>1 179</b>	<b>1 129</b>	<b>1 192</b>	<b>5,6%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>24,79</b>	<b>25,04</b>	<b>24,01</b>	<b>25,42</b>	<b>5,9%</b>





## Réseau

Secteur de Jumièges	Longueur du réseau en km							
	2010		2011		2012		2013	
	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
TOTAL	47,084	52,969	47,084	53,009	47,026	52,986	46,886	52,886

## Branchements

Secteur de Jumièges	2010		2011		2012		Nombre de branchements en 2013				
	TOTAL 2010	dont plomb	TOTAL 2011	dont plomb	TOTAL 2012	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL 2013	Renouvelés	Solde plomb
TOTAL	1 177	0	1 185	0	1 192	0	8	0	1 200	5	0

## Compteurs

Secteur de Jumièges	Nombre TOTAL de compteurs				Nombre de compteurs renouvelés				Taux de remplacement				Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
TOTAL	1 188	1 194	1 201	1 208	216	366	482	9	18,18%	30,65%	40,13%	0,75%	9,14	6,05	2,05	2,91

## Fuites

Secteur de Jumièges	Nombre de fuites réparées															
	sur canalisations				sur branchements				sur dispositifs de comptage				TOTAL			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
TOTAL	4	2	3	3	3	7	5	8	8	21	47	17	15	30	55	28

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de Jumièges	Nombre de fuites sur canalisation				Linéaire de canalisation en km				Indice Linéaire de Réparation : ILR			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
TOTAL	4	2	3	3	47,08	47,08	47,03	46,89	0,08	0,04	0,06	0,06

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de Jumièges	Nombre de fuites sur branchement				Nombre de branchements				Indice de Réparation de branchement : IRb			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
TOTAL	3	7	5	8	1 177	1 185	1 192	1 200	0,25	0,59	0,42	0,67

### 3 - Données clientèle - abonnés

#### Abonnés

Secteur de Jumièges	Nombre d'abonnés					
	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Nombre d'abonnés	1 167	1 179	1 129	1 137	55	1 192

#### Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de Jumièges	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Volumes consommés	115 372	111 020	102 990	106 552	3 321	109 873
Volumes facturés	167 179	55 772	97 541	101 778	2 904	104 682

### 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2013 Secteur de Jumièges	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Jumièges	17	0	100%	17	0	100%
Jumièges (rte Chapelle)	3	0	100%	12	2	83,3%
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>29</b>	<b>2</b>	<b>93,1%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, l'eau est de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant deux mois de la norme de 0,1µg/l pour la déséthyl atrazine (pesticide). Néanmoins l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'ANSES du 22/04/2013. Un suivi mensuel des triazines a été mis en place (*Synthèse ARS jointe en annexe*).

### 5 - Indicateurs de performance

Service du secteur de Jumièges		Code indicateur	2010	2011	2012	2013
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	93,1%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Jumièges	P 108.3	60%	60%	60%	60%
	UGE 135 Sect. Jumièges		60%	60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	75,9%	75,9%	73,4%	104%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	83,79%	71,43%	64,27%	69,96%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	1,34	2,64	3,43	2,83
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	1,31	2,60	3,38	2,78
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,69%	0,55%	0,17%	0,00%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	3,43	1,70	2,66	1,68
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	75,41	14,42	4,43	0,00
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	2,67%	0,37%	0,37%	0,22%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,0001	0,0000	0,0000	0,0000

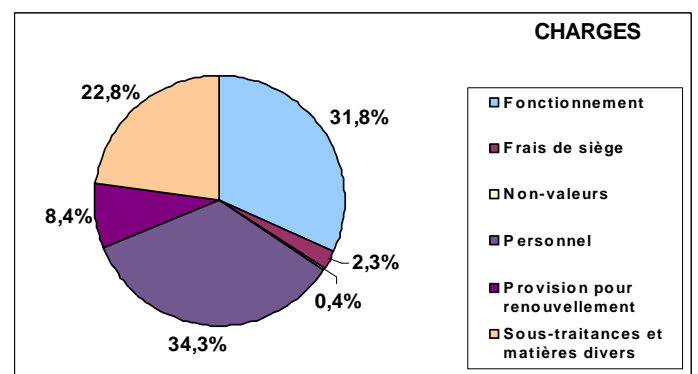
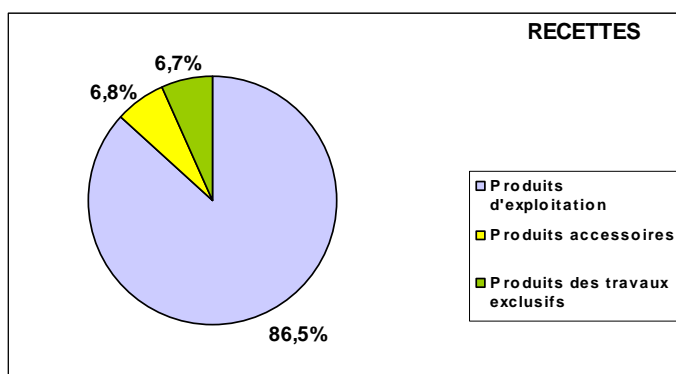
NR : Non Renseigné

NS : Non Significatif / valeurs en italique résultant d'un calcul sur moins de 5 années

## 6 - Indicateurs financiers

### Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Jumièges		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	91 248 €
	Produits accessoires	7 121 €
	Produits des travaux exclusifs	7 083 €
	<b>Total</b>	<b>105 452 €</b>
Charges	Fonctionnement	44 395 €
	Frais de siège	3 242 €
	Non-valeurs	624 €
	Personnel	47 847 €
	Provision pour renouvellement	11 688 €
	Sous-traitances et matières divers	31 851 €
	<b>Total</b>	<b>139 647 €</b>
<b>Résultat Brut en 2013</b>		<b>-34 195 €</b>



### Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

### Etat du renouvellement contractuel (électromécanique - usine)

Suivi électromécanique	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2020	2021	Total
Montant contractuel	4 552 €	4 552 €	4 552 €	4 552 €	4 552 €	4 552 €	4 552 €	4 552 €	59 176 €
Coefficient K	1	0,99179	1,0126	1,10552	1,0661				
Montant contractuel actualisé	4 552 €	4 515 €	4 609 €	5 032 €	4 853 €				
Solde report N-1 actualisé	0 €	3 036 €	7 709 €	13 449 €	14 459 €				
Montant à engager	4 552 €	7 550 €	12 318 €	18 481 €	19 312 €	0 €	0 €	0 €	
Total Réalisé	1 491 €	0 €	0 €	3 488 €	3 944 €				
Ecart avec Programme Contractuel	-3 061 €	-7 550 €	-12 318 €	-14 993 €	-15 368 €	0 €	0 €	0 €	
Cumul réalisé	1 491 €	1 491 €	1 491 €	4 979 €	8 923 €	8 923 €	8 923 €	8 923 €	

## 8 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune du Trait

### 1 - Présentation du service

Le service dessert la commune du **Trait**.

Il distribue environ 1,3% des volumes consommés de la CREA, il alimente **5 321 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2011) soit 1,4% des abonnés domestiques.

#### Historique du contrat

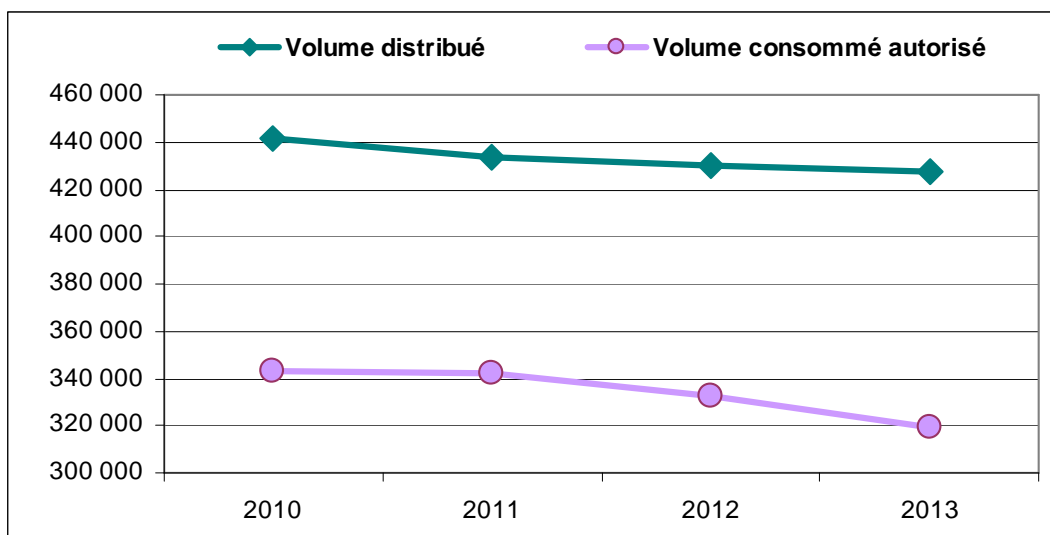
Le contrat d'affermage a été conclu entre la ville du Trait et la Lyonnaise des Eaux – Eaux de Normandie, à compter du 01/07/2005 jusqu'au **30/06/2017**, pour une durée de 12 années.

Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques. A cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

### 2 - Indicateurs techniques

Service du Trait		2010	2011	2012	2013	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de La Neuville	441 965	434 421	429 722	427 581	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>441 965</b>	<b>434 421</b>	<b>429 722</b>	<b>427 581</b>	<b>-0,5%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de La Neuville	360	365	355	361	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>360</b>	<b>365</b>	<b>355</b>	<b>361</b>	<b>1,6%</b>
Volumes produits : V3 = V1 - V2		<b>441 605</b>	<b>434 056</b>	<b>429 367</b>	<b>427 220</b>	<b>-0,5%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Yainville	0	0	612	149	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>612</b>	<b>149</b>	<b>-75,6%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Vers Yainville	0	0	0	25	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		<b>441 605</b>	<b>434 056</b>	<b>429 978</b>	<b>427 345</b>	<b>-0,6%</b>
Volumes de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>820</b>	<b>831</b>	<b>828</b>	<b>825</b>	<b>-0,4%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / Dx 365	<b>341 863</b>	<b>340 904</b>	<b>330 359</b>	<b>317 733</b>	<b>-3,8%</b>
Volumes autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>305</b>	<b>593</b>	<b>1 209</b>	<b>1 258</b>	<b>4,0%</b>
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		<b>342 988</b>	<b>342 328</b>	<b>332 396</b>	<b>319 816</b>	<b>-3,8%</b>
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		<b>77,67%</b>	<b>78,87%</b>	<b>77,31%</b>	<b>74,84%</b>	<b>-3,2%</b>
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		<b>40,620</b>	<b>40,768</b>	<b>40,733</b>	<b>40,524</b>	<b>-0,5%</b>
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		<b>6,73</b>	<b>6,26</b>	<b>6,70</b>	<b>7,41</b>	<b>10,6%</b>
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		<b>6,65</b>	<b>6,16</b>	<b>6,56</b>	<b>7,27</b>	<b>10,8%</b>
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		<b>23,13</b>	<b>23,01</b>	<b>22,36</b>	<b>21,62</b>	<b>-3,3%</b>
Nombre d'abonnés : N		<b>2 523</b>	<b>2 538</b>	<b>2 462</b>	<b>2 550</b>	<b>3,6%</b>
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		<b>62,11</b>	<b>62,26</b>	<b>60,44</b>	<b>62,93</b>	<b>4,1%</b>



## Réseau

Service du Trait	Longueur du réseau en km							
	2010		2011		2012		2013	
	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
<b>TOTAL</b>	<b>40,620</b>	<b>49,915</b>	<b>40,768</b>	<b>50,098</b>	<b>40,733</b>	<b>50,073</b>	<b>40,524</b>	<b>49,924</b>

## Branchements

Service du Trait	2010		2011		2012		Nombre de branchements en 2013							
	TOTAL 2010	dont plomb	TOTAL 2011	dont plomb	TOTAL 2012	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL 2013	Renouvelés	dt plomb renouvelés	dt plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
<b>TOTAL</b>	<b>1 859</b>	<b>242</b>	<b>1 866</b>	<b>158</b>	<b>1 868</b>	<b>75</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>1 880</b>	<b>46</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>

## Compteurs

Service du Trait	Nombre TOTAL de compteurs				Nombre de compteurs renouvelés				Taux de remplacement				Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
Le Trait	2 457	2 471	2 459	<b>2 480</b>	2 083	26	18	<b>47</b>	84,78%	1,05%	0,73%	<b>1,90%</b>	0,58	1,56	2,51	<b>3,36</b>

## Fuites

Service du Trait	Nombre de fuites réparées															
	sur canalisations				sur branchements				sur dispositifs de comptage				TOTAL			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>92</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>14</b>	<b>113</b>	<b>60</b>	<b>48</b>	<b>22</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Service du Trait	Nombre de fuites sur canalisation				Linéaire de canalisation en km				Indice Linéaire de Réparation : ILR			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>40,620</b>	<b>40,768</b>	<b>40,733</b>	<b>40,524</b>	<b>0,049</b>	<b>0,098</b>	<b>0,025</b>	<b>0,123</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

Service du Trait	Nombre de fuites sur branchement				Nombre de branchements				Indice de Réparation de branchement : IRb			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>1 859</b>	<b>1 866</b>	<b>1 868</b>	<b>1 880</b>	<b>1,036</b>	<b>1,076</b>	<b>0,589</b>	<b>0,161</b>

### 3 - Données clientèle - abonnés

#### Abonnés

Service du Trait	Nombre d'abonnés					
	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Le Trait	2 523	2 538	2 462	2 466	84	2 550

#### Répartition des volumes consommés et facturés

Service du Trait	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Volumes consommés	341 863	340 904	330 359	204 049	113 684	317 733
Volumes facturés	330 521	299 724	307 286	193 473	113 684	307 157

### 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2013	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Service du Trait	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Le Trait		25	0	100%	25	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique (*Synthèse ARS jointe en annexe*).

### 5 - Indicateurs de performance

Service du Trait		Code indicateur	2010	2011	2012	2013
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de La Neuville	P 108.3	60%	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 134 Le Trait		60%	60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	72,2%	74,5%	74,5%	105%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	77,67%	78,87%	77,31%	74,84%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	6,73	6,26	6,70	7,41
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	6,65	6,16	6,56	7,27
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,38%	0,53%	0,52%	0,54%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	0,79	1,58	0,00	1,57
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	116,92	14,18	6,50	0,78
Taux d'im payés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	1,53%	1,41%	1,13%	1,29%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	NR	NR	0,0015	0,0023

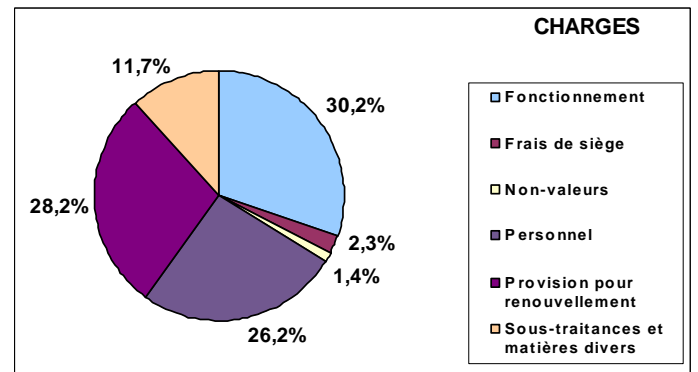
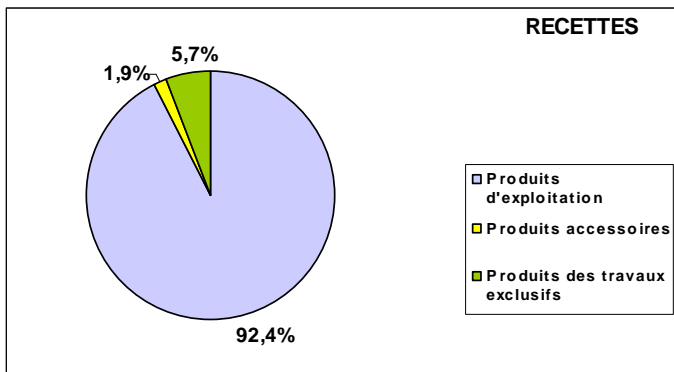
NR : Non Renseigné

NS : Non significatif / valeurs en italique résultant d'un calcul sur moins de 5 années

## 6 - Indicateurs financiers

### Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du Trait		Montant en € HT
<b>Recettes</b>	Produits d'exploitation	262 020 €
	Produits accessoires	5 295 €
	Produits des travaux exclusifs	16 294 €
	<b>Total</b>	<b>283 609 €</b>
<b>Charges</b>	Fonctionnement	113 222 €
	Frais de siège	8 718 €
	Non-valeurs	5 251 €
	Personnel	98 190 €
	Provision pour renouvellement	105 687 €
	Sous-traitances et matières divers	43 754 €
	<b>Total</b>	<b>374 822 €</b>
<b>Résultat Brut en 2013</b>		<b>-91 213 €</b>



### Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

### État du renouvellement de branchements plomb

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Le Trait	2	145	93	92	96	102	84	83	45	742
<b>Cumul réalisé</b>	2	147	240	332	428	530	614	697	742	
Programme contractuel	45	93	93	93	93	93	93	93	93	789
Cumul Programme contractuel	45	138	231	324	417	510	603	696	789	
Ecart avec Programme Contractuel	-43	9	9	8	11	20	11	1	-47	

### Compteurs de télérelevés et réseau récepteurs - Avenant 5

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Nombre compteurs	2 457	2 471	2 469	2 480					
Nombre de compteurs équipés télérelève	2 423	2 423	2 421	2 459					
<b>Taux d'équipement</b>	98,6%	98,1%	98,1%	99,2%					

## Suivi du renouvellement contractuel

Suivi du renouvellement contractuel	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2017	Total
Montant contractuel	41 338 €	82 676 €	83 077 €	83 278 €	83 278 €	84 147 €	84 147 €	84 147 €	84 147 €	84 147 €	84 147 €	1 046 823
Coefficient K (TP 10)	1	1,02734	1,0679337	1,1019006	1,1615497	1,1731481	1,200487	1,237768	1,262622			
Montant contractuel actualisé	41 338 €	84 936 €	88 721 €	91 764 €	96 732 €	98 717 €	100 17 €	104 154 €	106 246 €			
Solde report N-1 actualisé	0 €	37 875 €	-21 988 €	-44 047 €	-70 804 €	-77 804 €	-21 417 €	-226 982 €	-208 011 €			
Montant à engager	41 338 €	122 812 €	66 733 €	47 717 €	2 927 €	20 913 €	-111 400 €	-122 828 €	-101 765 €			
Total Réalisé	4 471 €	143 963 €	109 423 €	114 885 €	10 262 €	228 493 €	108 746 €	81 089 €	49 099 €			
Ecart avec Programme Contractuel	-36 867 €	21 152 €	42 689 €	67 168 €	77 035 €	207 580 €	20 146 €	203 917 €	150 865 €			
Cumul Réalisé	4 471 €	148 434 €	257 857 €	372 742 €	475 04 €	704 197 €	812 943 €	894 032 €	943 131 €	943 131 €	48 131 €	943 131 €

Opérations réalisées sur le service du Trait	Année	Montant en € HT
Relais Archimède : Pompe de surpression n°2	2010	3 139,21 €
Branchements plomb 102 unités	2010	111 392,51 €
Télérelevé des compteurs - renouvellement	2010	113 961,02 €
Relais Archimède : Porte isolante	2011	915,00 €
Forage de la Neuville	2011	5 835,00 €
Branchements plomb 84 unités	2011	101 023,01 €
Renouvellement compteurs	2011	972,85 €
Armoire et relais Archimède	2012	3 547,78 €
Relais Archimède : Pompe n°1	2012	8 196,50 €
Branchements plomb 83 unités	2012	67 907,58 €
Renouvellement compteurs	2012	1 436,92 €
Télégestion surpression Hauteville	2013	1 475,75 €
Antenne et émetteur paratronic rsv Caudebec	2013	1 474,02 €
Analyseur de chlore	2013	3 319,63 €
Branchements plomb 45 unités	2013	42 433,35 €
Compteurs	2013	396,44 €
<b>Montant total en € HT des opérations réalisées de 2010 à 2013</b>		<b>467 426,57 €</b>



## 9 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Oissel

### 1 - Présentation du service

Le service dessert la commune de **Oissel**.

Il distribue environ 2,2% des volumes consommés de la CREA, il alimente **11 478 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2011) soit 2,7% des abonnés domestiques.

#### Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la commune de Oissel avec la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (CEO) – Veolia Eau, à compter du 01/01/1982, pour une durée initiale de 12 années.

La durée du contrat a été modifiée par avenant, son **échéance** devenant le **31/12/2014**.

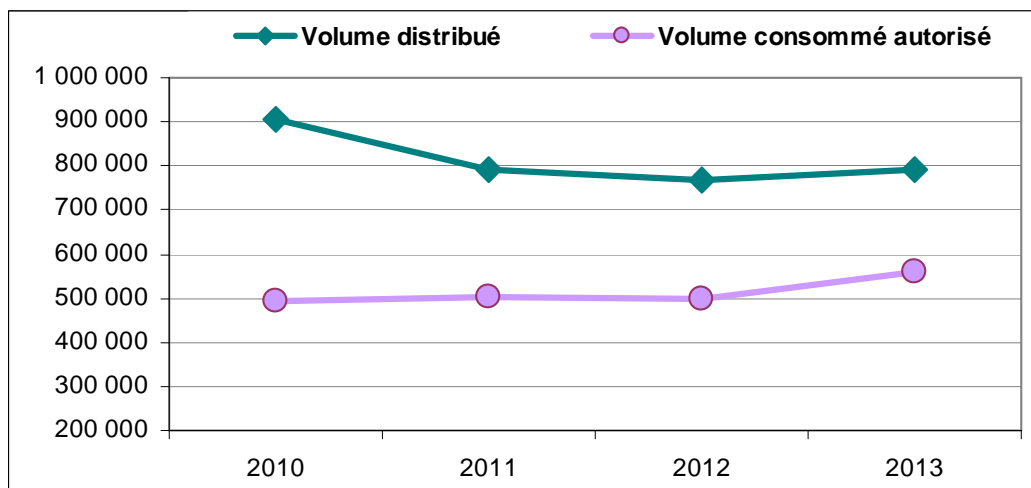
Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

Suite au dernier avenant, le délégataire est chargé du **remplacement des branchements en plomb et PE noir** d'ici la fin du contrat.

### 2 - Indicateurs techniques

Service de Oissel		2010	2011	2012	2013	Evolution N/N-1
Volumés prélevés	Forage de La Perreuse	568 804	482 946	477 280	488 124	2,3%
	Forage du Catelier	334 881	305 695	286 993	299 187	4,2%
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>903 685</b>	<b>788 641</b>	<b>764 273</b>	<b>787 311</b>	<b>3,0%</b>
Volumés de service utilisés dans le processus de production	Forage de La Perreuse	0	635	632	632	
	Forage du Catelier	0	635	632	632	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>1 270</b>	<b>1 265</b>	<b>1 265</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumés produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>903 685</b>	<b>787 371</b>	<b>763 008</b>	<b>786 046</b>	<b>3,0%</b>
Volumés importés en gros (1)	En provenance de BSR - Régie SUD Rouen	4 000	4 035	3 450	4 768	38,2%
	En provenance de la CAEBS - PP Elbeuf	0	0	0	0	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>4 000</b>	<b>4 035</b>	<b>3 450</b>	<b>4 768</b>	<b>38,2%</b>
Volumés exportés en gros (2)	Aucun export d'eau	0	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumés mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>907 685</b>	<b>791 406</b>	<b>766 458</b>	<b>790 814</b>	<b>3,2%</b>
Volumés de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>1 326</b>	<b>1 957</b>	<b>2 049</b>	<b>3 405</b>	<b>66,1%</b>
Volumés comptabilisés	Volumés comptabilisés sur 365 jours : <b>V8 = Vr / D x 365</b>	491 115	501 167	495 798	553 401	11,6%
Volumés autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>250</b>	<b>1 376</b>	<b>1 298</b>	<b>1 357</b>	<b>4,5%</b>
<b>Volumés consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		492 691	504 500	499 145	<b>558 163</b>	11,8%
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		54,28%	63,75%	65,12%	<b>70,58%</b>	<b>8,4%</b>
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		64,090	64,370	64,370	<b>63,900</b>	-0,7%
<b>Indice Linéaire des volumés non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		17,81	12,35	11,52	<b>10,18</b>	-11,6%
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		17,74	12,21	11,38	<b>9,97</b>	-12,3%
<b>Indice Linéaire des volumés consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		21,06	21,47	21,24	<b>23,93</b>	12,6%
Nombre d'abonnés : N		4 871	5 047	5 093	<b>5 093</b>	0,0%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		76,00	78,41	79,12	<b>79,70</b>	0,7%



## Réseau

	Longueur du réseau en km							
	2010		2011		2012		2013	
	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
Oissel	64,090	83,850	64,370	84,470	64,370	64,375	63,900	84,060

## Branchements

	2010		2011		2012		Nombre de branchements en 2013							
	TOTAL 2010	dont plomb	TOTAL 2011	dont plomb	TOTAL 2012	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL 2013	Renouvelés	dt plomb renouvelés	dt plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
Oissel	3 952	337	4 020	287	4 031	233	1		4 032	231	78	NR	155	3,8%

## Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs				Nombre de compteurs renouvelés				Taux de remplacement				Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
Oissel	5 318	5 489	5 512	5 556	210	201	105	144	3,95%	3,66%	1,90%	2,59%	9,68	10,00	11,00	11,62

L'exploitant Veolia Eau n'a pas renseigné l'âge moyen pour l'année 2012, l'âge de ce service a été, par défaut, vieilli d'une année supplémentaire en référence à l'année 2011.

## Fuites

	Nombre de fuites réparées															
	sur canalisations				sur branchements				sur dispositifs de comptage				TOTAL			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
Oissel	14	13	12	7	34	34	22	61	100	110	1	4	148	157	35	72

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation				Linéaire de canalisation en km				Indice Linéaire de Réparation : ILR			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
Oissel	14	13	12	7	64,09	64,37	64,37	63,90	0,218	0,202	0,186	0,110

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement				Nombre de branchements				Indice de Réparation de branchement : IRb			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
Oissel	34	34	22	61	3 952	4 020	4 031	4 032	0,860	0,846	0,546	1,513

### 3 - Données clientèle - abonnés

#### Abonnés

	Nombre d'abonnés					
	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Oissel	4 871	5 047	5 093	5 084	9	5 093

#### Répartition des volumes consommés et facturés

Service de Oissel	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Volumes consommés	474 969	484 690	498 756	502 988	27 543	530 531
Volumes facturés	466 901	484 690	498 756	502 988	27 543	530 531

### 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2013	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Oissel		30	1	96,67%	26	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides (*Synthèse ARS jointe en annexe*).

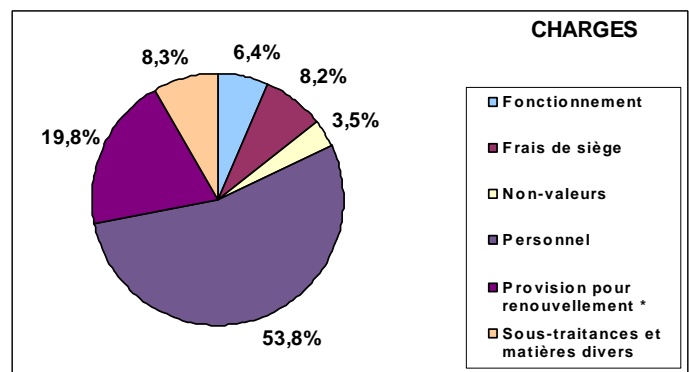
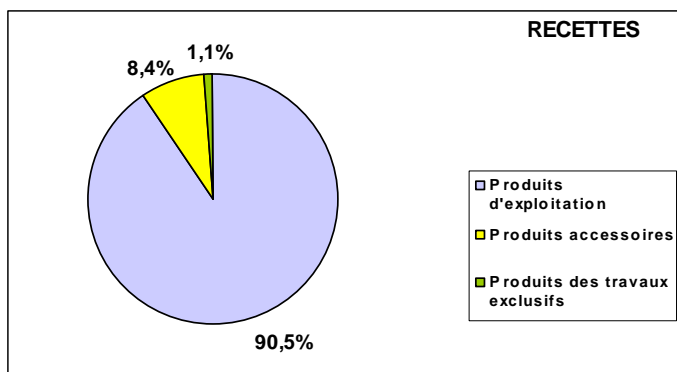
### 5 - Indicateurs de performance

Service de Oissel		Code indicateur	2010	2011	2012	2013
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	96,67%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	100%
Indice d'avancement de protection de la ressource	Forage de La Perreuse	P 108.3	60%	60%	60%	60%
	Forage du Catelier		60%	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 084 Oissel		60%	60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	51,0%	51,0%	51,0%	30%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	54,28%	63,75%	65,12%	70,58%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	17,81	12,35	11,52	10,18
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	17,74	12,21	11,38	9,97
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,18%	0,19%	0,61%	0,91%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	2,87	4,36	6,68	5,69
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	1,64	1,19	1,77	0,98
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	2,39%	2,48%	6,17%	3,79%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,00106	0,00076	0,00152	0,00032

## 6 - Indicateurs financiers

### Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service de Oissel		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	629 252 €
	Produits accessoires	58 549 €
	Produits des travaux exclusifs	7 328 €
	<b>Total</b>	<b>695 129 €</b>
Charges	Fonctionnement	33 416 €
	Frais de siège	43 133 €
	Non-valeurs	18 260 €
	Personnel	282 888 €
	Provision pour renouvellement *	104 221 €
	Sous-traitances et matières divers	43 440 €
	<b>Total</b>	<b>525 358 €</b>
<b>Résultat Brut en 2013</b>		<b>169 771 €</b>



### Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

### Etat du renouvellement de branchements en plomb

Communes - Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
OISSEL	45	6	5	50	54	78		238
<b>Cumul réalisé</b>	<b>45</b>	<b>51</b>	<b>56</b>	<b>106</b>	<b>160</b>	<b>238</b>	<b>238</b>	<b>238</b>
Programme contractuel *	56,3	56,3	56,3	56,3	56,3	56,3	56,3	394
Cumul Programme Contractuel	56,3	112,6	168,9	225,1	281,4	337,7	394,0	
Ecart avec Programme Contractuel	-11	-62	-113	-119	-121	-100	-156	

### Etat du renouvellement de branchements en PE noir (avenant n°8 du 14/02/2008)

Communes - Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
OISSEL	88	35	125	70	24	61		403
<b>Cumul réalisé</b>	<b>88</b>	<b>123</b>	<b>248</b>	<b>318</b>	<b>342</b>	<b>403</b>	<b>403</b>	<b>403</b>
Programme contractuel *	78,7	78,7	78,7	78,7	78,7	78,7	78,7	551
Cumul Programme Contractuel	78,7	157,4	236,1	314,9	393,6	472,3	551,0	
Ecart avec Programme Contractuel	9	-34	12	3	-52	-69	-148	

\* Base inventaire Veolia eau juillet-août 2007.

# 10 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis

## 1 - Présentation du service

Le service dessert la commune de **Saint Léger du Bourg Denis**.

Il distribue environ **0,5%** des volumes consommés de la CREA, il alimente **3 520 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2011) soit **0,8%** des abonnés domestiques.

### Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis, avec SADE Exploitations de Normandie – Veolia Eau, pour une période initiale du 01/01/1993 jusqu'au 30/06/2015, soit 21 années.

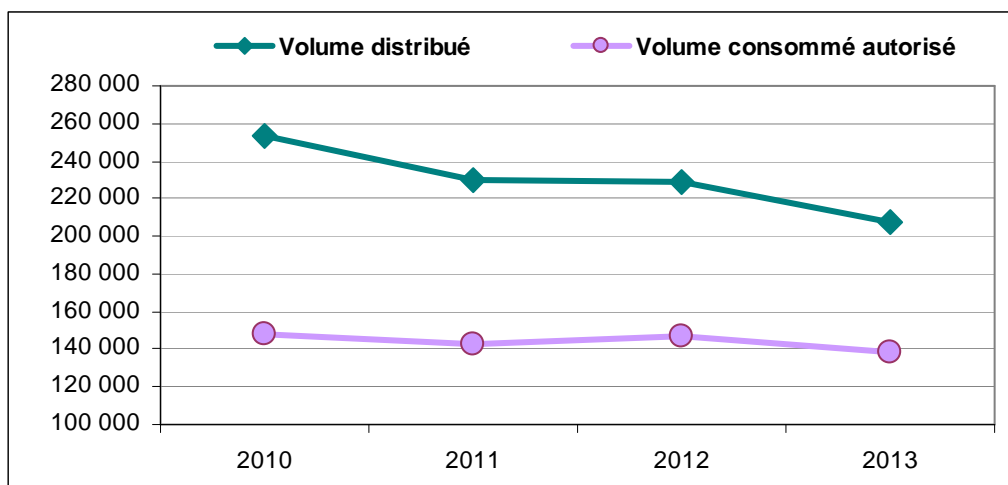
La durée du contrat a été modifiée par avenant, son **échéance** devenant le **31/12/2014**.

Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

## 2 - Indicateurs techniques

Service de St Léger du Bourg Denis		2010	2011	2012	2013	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage du Vieux Château	253 361	230 912	228 551	208 093	-9,0%
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>253 361</b>	<b>230 912</b>	<b>228 551</b>	<b>208 093</b>	<b>-9,0%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage du Vieux Château	0	635	632	632	0,0%
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>635</b>	<b>632</b>	<b>632</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>253 361</b>	<b>230 277</b>	<b>227 919</b>	<b>207 461</b>	<b>-9,0%</b>
Volumes importés en gros (1)	Convention d'échange Régie CREA / Veolia eau St Léger du Bourg Denis	424	127	818	231	-71,8%
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>424</b>	<b>127</b>	<b>818</b>	<b>231</b>	<b>-71,8%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Convention d'échange Régie CREA / Veolia eau St Léger du Bourg Denis	0	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>253 785</b>	<b>230 404</b>	<b>228 737</b>	<b>207 692</b>	<b>-9,2%</b>
Volumes de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>580</b>	<b>580</b>	<b>580</b>	<b>580</b>	<b>0,0%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : <b>V8 = Vr / Dx 365</b>	<b>147 344</b>	<b>141 542</b>	<b>146 094</b>	<b>137 484</b>	<b>-5,9%</b>
Volumes autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>75</b>	<b>178</b>	<b>167</b>	<b>169</b>	<b>1,3%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>147 999</b>	<b>142 300</b>	<b>146 841</b>	<b>138 233</b>	<b>-5,9%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>58,32%</b>	<b>61,76%</b>	<b>64,20%</b>	<b>66,56%</b>	<b>3,7%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>20,645</b>	<b>21,080</b>	<b>21,080</b>	<b>21,232</b>	<b>0,7%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>14,13</b>	<b>11,55</b>	<b>10,74</b>	<b>9,06</b>	<b>-15,7%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>14,04</b>	<b>11,45</b>	<b>10,64</b>	<b>8,96</b>	<b>-15,8%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>19,64</b>	<b>18,49</b>	<b>19,08</b>	<b>17,84</b>	<b>-6,5%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>1 433</b>	<b>1 444</b>	<b>1 449</b>	<b>1 443</b>	<b>-0,4%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>69,41</b>	<b>68,50</b>	<b>68,74</b>	<b>67,96</b>	<b>-1,1%</b>



## Réseau

	Longueur du réseau en km							
	2010		2011		2012		2013	
	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
Saint Léger du B. D.	20,645	27,665	21,080	28,130	21,080	28,140	21,232	28,292

## Branchements

	2010		2011		2012		Nombre de branchements en 2013				
	TOTAL 2010	dont plomb	TOTAL 2011	dont plomb	TOTAL 2012	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL 2013	Renouvelés	Solde plomb
	Saint Léger du B. D.	1 404	0	1 410	0	1 412	0	0	0	1 412	0

A noter l'absence de branchement en plomb recensé sur le territoire de la commune.

## Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs				Nombre de compteurs renouvelés				Taux de remplacement				Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
	Saint Léger du B. D.	1 489	1 488	1 499	1 506	31	37	6	20	2,08%	2,49%	0,40%	1,33%	10,23	11,30	12,30

L'exploitant Veolia Eau n'a pas renseigné l'âge moyen pour l'année 2012, l'âge de ce service a été, par défaut, vieilli d'une année supplémentaire en référence à l'année 2011.

## Fuites

	Nombre de fuites réparées															
	sur canalisations				sur branchements				sur dispositifs de comptage				TOTAL			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
Saint Léger du B. D.	1	3	1	0	7	8	9	2	10	12	0	1	18	23	10	3

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation				Linéaire de canalisation en km				Indice Linéaire de Réparation : ILR			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
Saint Léger du B. D.	1	3	1	0	20,65	21,08	21,08	21,23	0,048	0,142	0,047	0,000

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement				Nombre de branchements				Indice de Réparation de branchement : IRb			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
Saint Léger du B. D.	7	8	9	2	1 404	1 410	1 412	1 412	0,499	0,567	0,637	0,142

### 3 - Données clientèle - abonnés

#### Abonnés

	Nombre d'abonnés					
	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Saint Léger du B. D.	1 433	1 444	1 449	1 442	1	1 443

#### Répartition des volumes consommés et facturés

Service de St Léger du Bourg Denis	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Volumes consommés	134 830	144 257	146 794	137 484	0	137 484
Volumes facturés	133 438	144 257	146 794	137 484	0	137 484

### 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2013	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Saint Léger du B. D.		13	0	100%	13	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique**. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides (*Synthèse ARS jointe en annexe*).

### 5 - Indicateurs de performance

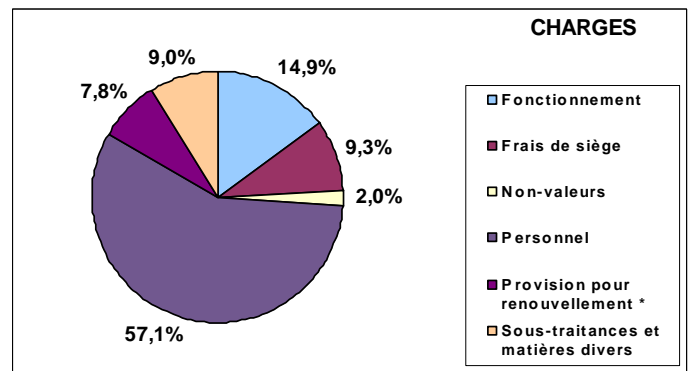
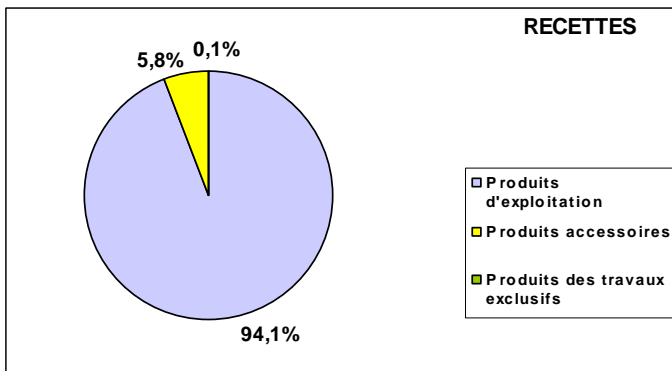
Service de St Léger du Bourg Denis		Code indicateur	2010	2011	2012	2013
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	100%
Indice d'avancement de protection de la ressource	Forage du Vieux Château	P 108.3	60%	60%	60%	60%
	UGE 123 St Léger du B.D.		60%	60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	73,5%	73,5%	71,0%	30%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	58,32%	61,76%	64,20%	66,56%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	14,13	11,55	10,74	9,06
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	14,04	11,45	10,64	8,96
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	0,70	2,08	2,76	1,39
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,70	0,69	1,38	0,00
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	1,97%	0,65%	0,59%	0,41%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,00000	0,00000	0,00011	0,00057

## 6 - Indicateurs financiers

### Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service de St Léger du Bourg Denis		Montant en € HT
<b>Recettes</b>	Produits d'exploitation	155 272 €
	Produits accessoires	9 601 €
	Produits des travaux exclusifs	-195 €
	<b>Total</b>	<b>164 678 €</b>
<b>Charges</b>	Fonctionnement	17 939 €
	Frais de siège	11 259 €
	Non-valeurs	2 392 €
	Personnel	68 817 €
	Provision pour renouvellement *	9 371 €
	Sous-traitances et matières divers	10 829 €
	<b>Total</b>	<b>120 607 €</b>
<b>Résultat Brut en 2013</b>		<b>44 071 €</b>

\* Garantie de continuité de service et fonds contractuels





# 11 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes du secteur d'Houpeville, Le Houleme, Malaunay et du secteur d'Hérouville (le haut), Saint-Pierre-de-Varengeville (bourg)

## 1 - Présentation du service

Le service dessert les communes de **Malaunay, Le Houleme, Houpeville, Hérouville (secteur Haut) et Saint Pierre de Varengeville (Secteur bourg)**.

Il distribue environ **2,7%** des volumes consommés de la CREA, il alimente **14 951 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2011) soit **3,6%** des abonnés domestiques.

### Historique du contrat

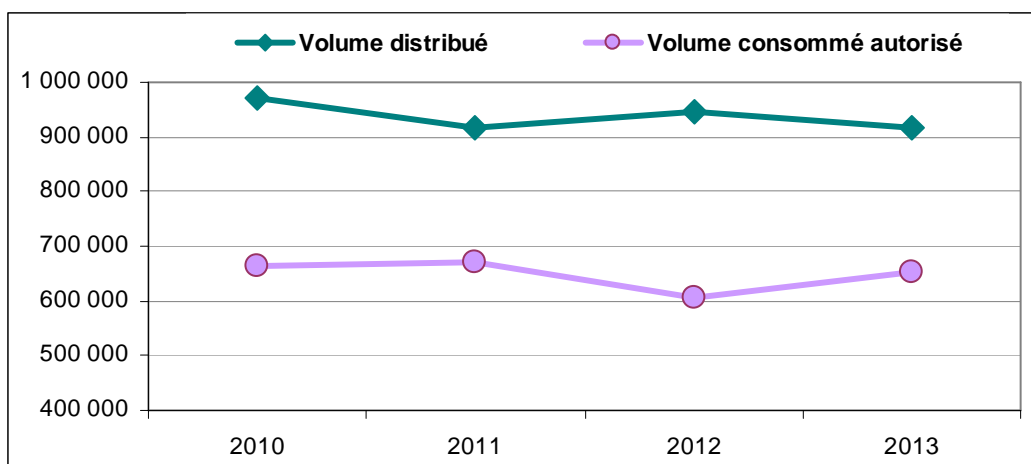
Le contrat a été conclu par le SIAEP de Malaunay-Montville avec SADE Exploitations de Normandie – Veolia Eau, à compter du **01/04/2003** jusqu'au **31/03/2015**, pour 12 années.

Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

## 2 - Indicateurs techniques

Service du secteur de Malaunay		2010	2011	2012	2013	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Absence de production propre au service du secteur de Malaunay					
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Absence de production propre au service du secteur de Malaunay					
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance du SIAEP de l'Austreberthe	0	18 000	NR	25 777	
	En provenance du SIAEPA de Montville	979 413	915 156	961 263	891 283	-7,3%
	En provenance de Duclair (> St Pierre de Var.)	989	1 908	1 271	910	-28,4%
	En provenance Ventelette (PS NO)	0	0	0	55 489	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>980 402</b>	<b>935 064</b>	<b>962 534</b>	<b>973 459</b>	<b>1,1%</b>
Volumes exportés en gros (2)	vers SIAEPA de Montville	10 212	11 657	12 635	10 354	-18,1%
	vers PS NO par Le Houleme (> Notre Dame de Bondeville)	0	0	0	40 796	
	vers Saint Paër par St Pierre de Varengeville (> Hameaux du Pont des Vieux et du Paulu)	0	6 300	4 163	5 555	33,4%
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>10 212</b>	<b>17 957</b>	<b>16 798</b>	<b>56 705</b>	<b>237,6%</b>
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>970 190</b>	<b>917 107</b>	<b>945 736</b>	<b>916 754</b>	<b>-3,1%</b>
Volumes de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>1 180</b>	<b>1 176</b>	<b>1 160</b>	<b>1 964</b>	<b>69,3%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : <b>V8 = Vr / D x 365</b>	<b>662 107</b>	<b>666 823</b>	<b>601 837</b>	<b>649 060</b>	<b>7,8%</b>
Volumes autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>200</b>	<b>1 854</b>	<b>1 607</b>	<b>1 759</b>	<b>9,5%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>663 487</b>	<b>669 853</b>	<b>604 604</b>	<b>652 783</b>	<b>8,0%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>68,72%</b>	<b>73,56%</b>	<b>64,56%</b>	<b>72,88%</b>	<b>12,9%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>128,240</b>	<b>128,240</b>	<b>127,589</b>	<b>127,910</b>	<b>0,3%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>6,58</b>	<b>5,35</b>	<b>7,38</b>	<b>5,73</b>	<b>-22,4%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>6,55</b>	<b>5,28</b>	<b>7,33</b>	<b>5,65</b>	<b>-22,8%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>14,39</b>	<b>14,69</b>	<b>13,34</b>	<b>15,20</b>	<b>13,9%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>6 457</b>	<b>6 666</b>	<b>6 767</b>	<b>6 810</b>	<b>0,6%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>50,35</b>	<b>51,98</b>	<b>53,04</b>	<b>53,24</b>	<b>0,4%</b>



## Réseau

Secteur de Malaunay	Longueur du réseau en km							
	2010		2011		2012		2013	
	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
<b>TOTAL</b>	<b>128,240</b>	<b>156,235</b>	<b>128,240</b>	<b>156,235</b>	<b>127,589</b>	<b>155,594</b>	<b>127,910</b>	<b>156,180</b>

## Branchements

Secteur de Malaunay	2010		2011		2012		Nombre de branchements en 2013							
	TOTAL 2010	dont plomb	TOTAL 2011	dont plomb	TOTAL 2012	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL 2013	Renouvelés	dt plomb renouvelés	dt plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
<b>TOTAL</b>	<b>5 599</b>	<b>19</b>	<b>5 599</b>	<b>5</b>	<b>5 601</b>	<b>0</b>	<b>53</b>	<b>0</b>	<b>5 654</b>	<b>131</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>

## Compteurs

Secteur de Malaunay	Nombre TOTAL de compteurs				Nombre de compteurs renouvelés				Taux de remplacement				Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>TOTAL</b>	<b>6 465</b>	<b>6 731</b>	<b>6 972</b>	<b>7 044</b>	<b>284</b>	<b>268</b>	<b>553</b>	<b>94</b>	<b>4,39%</b>	<b>3,98%</b>	<b>7,93%</b>	<b>1,33%</b>	<b>9,12</b>	<b>9,50</b>	<b>10,50</b>	<b>10,31</b>

L'exploitant Veolia Eau n'a pas renseigné l'âge moyen pour l'année 2012, l'âge de ce service a été, par défaut, vieilli d'une année supplémentaire en référence à l'année 2011.

## Fuites

Secteur de Malaunay	Nombre de fuites réparées															
	sur canalisations				sur branchements				sur dispositifs de comptage				TOTAL			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>13</b>	<b>35</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>19</b>	<b>111</b>	<b>20</b>	<b>29</b>	<b>15</b>	<b>182</b>	<b>53</b>	<b>78</b>	<b>60</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de Malaunay	Nombre de fuites sur canalisation				Linéaire de canalisation en km				Indice Linéaire de Réparation : ILR			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>13</b>	<b>35</b>	<b>26</b>	<b>128,24</b>	<b>128,24</b>	<b>127,59</b>	<b>127,91</b>	<b>0,34</b>	<b>0,10</b>	<b>0,27</b>	<b>0,20</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de Malaunay	Nombre de fuites sur branchement				Nombre de branchements				Indice de Réparation de branchement : IRb			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>19</b>	<b>5 599</b>	<b>5 599</b>	<b>5 601</b>	<b>5 654</b>	<b>0,48</b>	<b>0,36</b>	<b>0,25</b>	<b>0,34</b>

### 3 - Données clientèle - abonnés

#### Abonnés

Secteur de Malaunay	Nombre d'abonnés					
	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Nombre d'abonnés	6 457	6 666	6 767	6 788	22	6 810

#### Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de Malaunay	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Volumes consommés	646 020	674 131	604 956	608 390	56 674	665 064
Volumes facturés	612 366	674 131	604 956	608 390	56 674	665 064

### 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2013	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
TOTAL		40	0	100%	45	2	95,56%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique.**

La qualité chimique est bonne sauf pour l'UDI de Malaunay - Le Houlme, pour laquelle le contrôle sanitaire a révélé des dépassements de la norme de 10 µg/l pour la somme du tri et tétrachloroéthylène pendant trois mois. **Néanmoins l'eau peut être consommée sans risque pour la santé** conformément à l'avis de l'AFSSA de décembre 2006. Une dérogation a été accordée par le Préfet pour ce paramètre pour une période de 3 ans jusque fin février 2014 (*Synthèses ARS jointes en annexe*).

### 5 - Indicateurs de performance

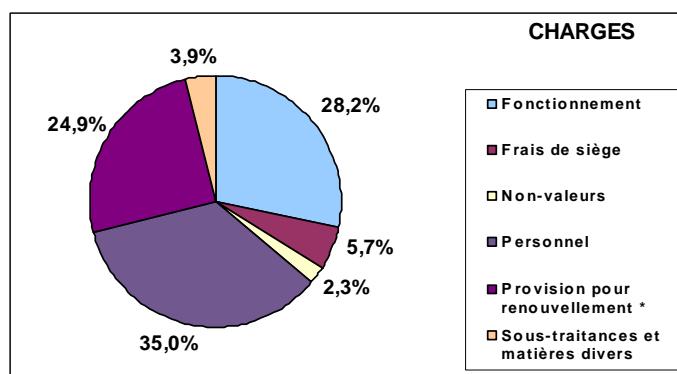
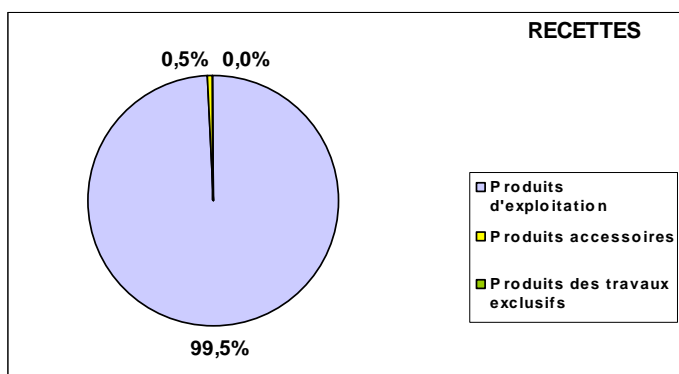
Service du secteur de Malaunay		Code indicateur	2010	2011	2012	2013
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	93,02%	95,56%
Indice d'avancement de protection de la ressource en eau		P 108.3	Pas de production : Achat d'eau au SIAEPA de Montville			
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	68,5%	68,5%	68,5%	30%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	68,72%	73,56%	64,56%	72,88%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	6,58	5,35	7,38	5,73
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	6,55	5,28	7,33	5,65
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,66%	0,53%	0,75%	0,93%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	6,81	1,95	3,10	3,67
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	2,48	2,10	1,03	1,03
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	1,95%	2,63%	1,74%	2,14%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,00047	0,00000	0,00018	0,00070

## 6 - Indicateurs financiers

### Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Services des secteurs de Malaunay et St Pierre de Varengeville		Montant en € HT
<b>Recettes</b>	Produits d'exploitation	688 629 €
	Produits accessoires	3 588 €
	Produits des travaux exclusifs	0 €
	<b>Total</b>	<b>692 217 €</b>
<b>Charges</b>	Fonctionnement	176 772 €
	Frais de siège	35 848 €
	Non-valeurs	14 109 €
	Personnel	219 068 €
	Provision pour renouvellement *	156 266 €
	Sous-traitances et matières divers	24 300 €
	<b>Total</b>	<b>626 363 €</b>
<b>Résultat Brut en 2013</b>		<b>65 854 €</b>

\* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



### Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

### Suivi du compte de renouvellement contractuel - Avenant 6

Déterminé à partir du rapport financier du délégataire Veolia Eau

Compte Renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Montant contractuel	116 351,00 €	116 351,00 €	116 351,00 €	116 351,00 €	116 351,00 €	29 087,75 €	494 491,75 €
Coefficient K	1,174133	1,196651	1,241770	1,266325			
Montant contractuel actualisé	136 611,55 €	139 231,54 €	144 481,18 €	147 338,18 €			
Solde report N-1 actualisé	111 521,24 €	193 032,48 €	314 470,37 €	308 871,63 €			
Montant à engager contractuel	248 132,79 €	332 264,02 €	458 951,55 €	456 209,81 €			
Total Réalisé	58 732,70 €	29 219,75 €	156 069,18 €	143 567,30 €			
Ecart avec Programme Contractuel	-189 400,09 €	-303 044,27 €	-302 882,37 €	-312 642,51 €			
Cumul réalisé	58 732,70 €	87 952,45 €	244 021,63 €	387 588,93 €			

## 12 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable du secteur de Saint-Martin-de-Boscherville : communes d'Hérouville (le bas), Quevillon, Saint-Martin-de-Boscherville et Saint-Pierre-de-Varengueville (extrémité sud)

### 1 - Présentation du service

Le service dessert les communes de **Quevillon, St Martin de Boscherville, la partie basse de la commune d'Hérouville et l'extrémité basse au sud de la commune de St Pierre de Varengueville.**

Il distribue environ **0,4%** des volumes consommés de la CREA, il alimente **3 340 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2011) soit **0,5%** des abonnés.

#### Historique du contrat

Le contrat d'affermage a été conclu entre la Communauté de communes de Duclair et SADE Exploitation de Normandie – Veolia Eau, à compter du 01/07/2007 jusqu'au **30/06/2018**, pour une durée de 11 années.

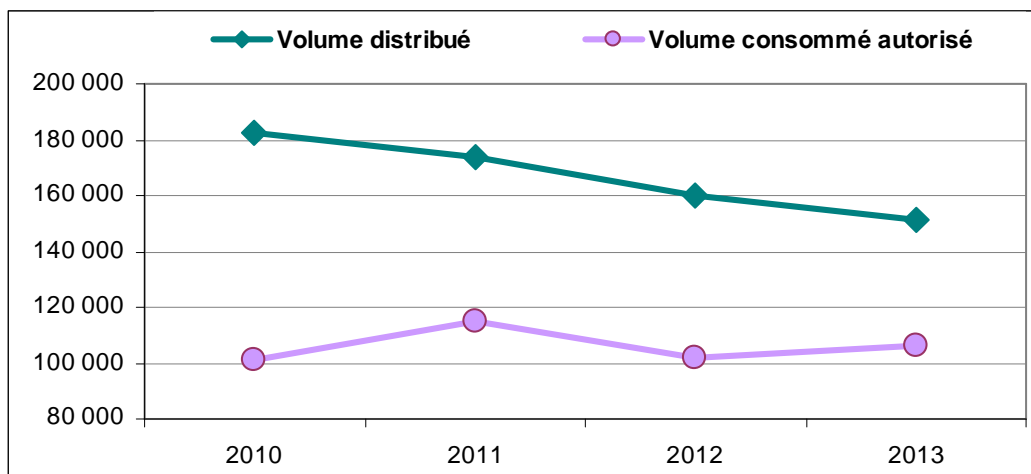
Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques. A cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

Par ailleurs, un compte de renouvellement est abondé à hauteur de **7 500 €/an (hors actualisation)**, et l'exploitant doit renouveler **792 compteurs**.

### 2 - Indicateurs techniques

Service de St Martin de Boscherville		2010	2011	2012	2013	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Quevillon	184 355	175 555	160 090	151 106	-5,6%
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>184 355</b>	<b>175 555</b>	<b>160 090</b>	<b>151 106</b>	<b>-5,6%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Quevillon	1 865	1 786	0	0	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>1 865</b>	<b>1 786</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>182 490</b>	<b>173 769</b>	<b>160 090</b>	<b>151 106</b>	<b>-5,6%</b>
Volumes importés en gros (1)	Aucun import d'eau	0	0	0	0	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Volumes exportés en gros (2)	Vers St Pierre de Manneville	0	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>182 490</b>	<b>173 769</b>	<b>160 090</b>	<b>151 106</b>	<b>-5,6%</b>
Volumes de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>503</b>	<b>5 319</b>	<b>680</b>	<b>680</b>	<b>0,0%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : $V8 = V_r / D \times 365$	<b>100 771</b>	<b>109 017</b>	<b>100 747</b>	<b>104 737</b>	<b>4,0%</b>
Volumes autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>0</b>	<b>345</b>	<b>582</b>	<b>760</b>	<b>30,7%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>101 274</b>	<b>114 681</b>	<b>102 009</b>	<b>106 177</b>	<b>4,1%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>55,50%</b>	<b>66,00%</b>	<b>63,72%</b>	<b>70,27%</b>	<b>10,3%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>45,000</b>	<b>45,702</b>	<b>45,702</b>	<b>38,580</b>	<b>-15,6%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>4,98</b>	<b>3,88</b>	<b>3,56</b>	<b>3,29</b>	<b>-7,4%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>4,94</b>	<b>3,54</b>	<b>3,48</b>	<b>3,19</b>	<b>-8,4%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>6,17</b>	<b>6,87</b>	<b>6,12</b>	<b>7,54</b>	<b>23,3%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>988</b>	<b>997</b>	<b>1 001</b>	<b>1 009</b>	<b>0,8%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>21,96</b>	<b>21,82</b>	<b>21,90</b>	<b>26,15</b>	<b>19,4%</b>



## Réseau

Secteur de St Martin de Boscherville	Longueur du réseau en km							
	2010		2011		2012		2013	
	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
<b>TOTAL</b>	<b>45,000</b>	<b>50,000</b>	<b>45,702</b>	<b>50,612</b>	<b>45,702</b>	<b>50,617</b>	<b>38,580</b>	<b>43,520</b>

La mise à jour en 2013 des bases de données du SIG (Système d'Information Géographique) du prestataire Veolia eau explique la diminution du linéaire de 7 km de conduite.

## Branchements

Secteur de St Martin de Boscherville	2010		2011		2012		Nombre de branchements en 2013				
	TOTAL 2010	dont plomb	TOTAL 2011	dont plomb	TOTAL 2012	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL 2013	Renouvelés	Solde plomb
<b>TOTAL</b>	<b>982</b>	<b>0</b>	<b>988</b>	<b>0</b>	<b>989</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>994</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Compteurs

Secteur de St Martin de Boscherville	Nombre TOTAL de compteurs				Nombre de compteurs renouvelés				Taux de remplacement				Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>TOTAL</b>	<b>1 039</b>	<b>1 044</b>	<b>1 053</b>	<b>1 050</b>	<b>29</b>	<b>45</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>2,79%</b>	<b>4,31%</b>	<b>1,61%</b>	<b>1,14%</b>	<b>14,84</b>	<b>15,20</b>	<b>16,20</b>	<b>17,20</b>

L'exploitant Veolia eau n'a pas renseigné l'âge moyen pour l'année 2012 et 2013, l'âge de ce service a été, par défaut, vieilli d'une année supplémentaire en référence à l'année 2011.

## Fuites

Secteur de St Martin de Boscherville	Nombre de fuites réparées															
	sur canalisations				sur branchements				sur dispositifs de comptage				TOTAL			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>34</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>12</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuite canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de St Martin de Boscherville	Nombre de fuites sur canalisation				Linéaire de canalisation en km				Indice Linéaire de Réparation : ILR			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>45,00</b>	<b>45,70</b>	<b>45,70</b>	<b>38,58</b>	<b>0,289</b>	<b>0,153</b>	<b>0,044</b>	<b>0,156</b>

### Indice de réparation de Branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de St Martin de Boscherville	Nombre de fuites sur branchement				Nombre de branchements				Indice de Réparation de branchement : IRb			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>982</b>	<b>988</b>	<b>989</b>	<b>994</b>	<b>0,713</b>	<b>0,506</b>	<b>0,404</b>	<b>0,402</b>

### 3 - Données clientèle - abonnés

#### Abonnés

Secteur de St Martin de Boscherville	Nombre d'abonnés					
	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Nombre d'abonnés	988	997	1 001	1 008	1	1 009

#### Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de St Martin de Boscherville	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Volumes consommés	106 293	100 654	102 127	104 737	NR	104 737
Volumes facturés	98 669	100 654	102 127	104 368	759	105 127

### 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2013	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
TOTAL		12	0	100%	12	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique (Synthèse ARS jointe en annexe).

### 5 - Indicateurs de performance

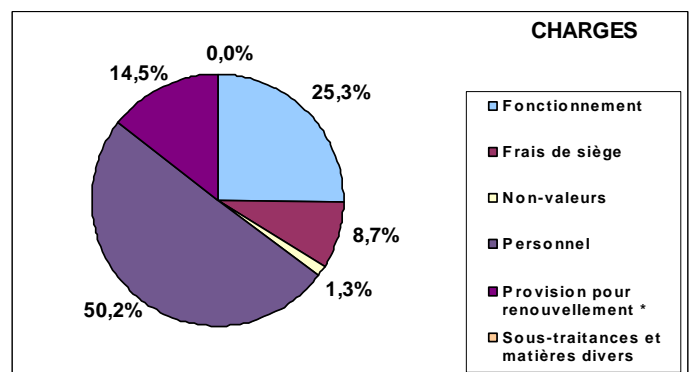
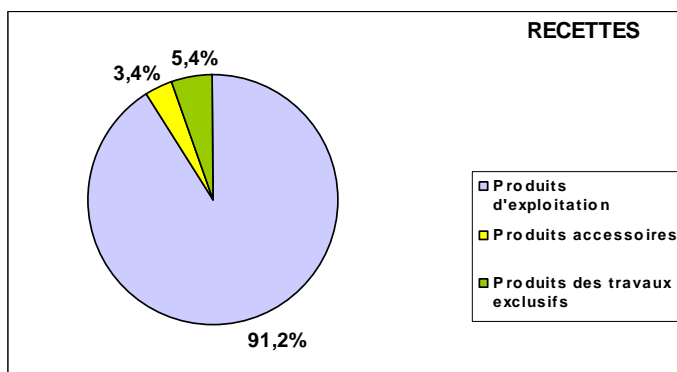
Service du secteur de St Martin de Boscherville		Code indicateur	2010	2011	2012	2013
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indice consolidé / UGE	Forage de Quevillon	P 108.3	40%	40%	50%	50%
	UGE 057 St Martin de B.		40%	40%	50%	50%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	30%	46%	66%	30%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	55,50%	66,00%	63,72%	70,27%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	4,98	3,88	3,56	3,29
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	4,94	3,54	3,48	3,19
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,13%	0,10%	0,08%	0,09%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	4,05	7,02	2,00	5,95
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,00	0,00	1,00	0,00
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,52%	0,42%	2,76%	0,79%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000

## 6 - Indicateurs financiers

### Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de St Martin de Boscherville		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	92 435 €
	Produits accessoires	3 452 €
	Produits des travaux exclusifs	5 478 €
	<b>Total</b>	<b>101 365 €</b>
Charges	Fonctionnement	14 299 €
	Frais de siège	4 899 €
	Non-valeurs	758 €
	Personnel	28 339 €
	Provision pour renouvellement *	8 196 €
	Sous-traitances et matières divers	
<b>Total</b>	<b>56 491 €</b>	
<b>Résultat Brut en 2013</b>		<b>44 874 €</b>

\* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



### Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

### Etat du renouvellement de compteurs

Compteurs	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Sous Total Réalisé	13	4	7	29	45	17	12						127
Cumul réalisé	13	17	24	53	98	115	127						
Programme contractuel	36	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	36	792
Cumul Programme contractuel	36	108	180	252	324	396	468	540	612	684	756	792	
Ecart avec Programme Contractuel	-23	-91	-156	-199	-226	-281	-341						

### Suivi du compte de renouvellement : Article 7.2.2.3

Déterminé à partir du rapport financier du délégataire Veolia Eau

Compte renouvellement	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Montant contractuel	5 141 €	10 282 €	10 282 €	10 282 €	10 282 €	10 282 €	10 282 €	10 282 €	10 282 €	10 282 €	10 282 €	5 141 €	113 106 €
Coefficient K	1	1,0475	1,075	1,0867	1,1255	1,1546	1,1830						
Montant contractuel actualisé		10 770 €	11 053 €	11 173 €	11 572 €	11 872 €	12 164 €						
Solde report N-1 actualisé		5 385 €	16 580 €	27 934 €	30 566 €	43 229 €	56 126 €						
Montant à engager contractuel	5 141 €	16 156 €	27 633 €	39 107 €	42 138 €	55 101 €	68 290 €						
Réalisé année N	0 €	0 €	0 €	9 595 €	0 €	320 €	157 €						
Ecart avec Programme Contractuel	-5 141 €	-16 156 €	-27 633 €	-29 512 €	-42 138 €	-54 781 €	-68 133 €						
Cumul réalisé	0 €	0 €	0 €	9 595 €	9 595 €	9 915 €	10 073 €						



# 13 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Duclair

## 1 - Présentation du service

Le service dessert la commune de **Duclair**.

Il distribue environ **0,7%** des volumes consommés de la CREA, il alimente **4 202 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2011) soit **1,0%** des abonnés domestiques.

### Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la ville de Duclair avec la SADE Exploitation de Normandie – Veolia Eau, à compter du 01/04/1993 jusqu'au 31/03/2008, soit une durée initiale de 15 années.

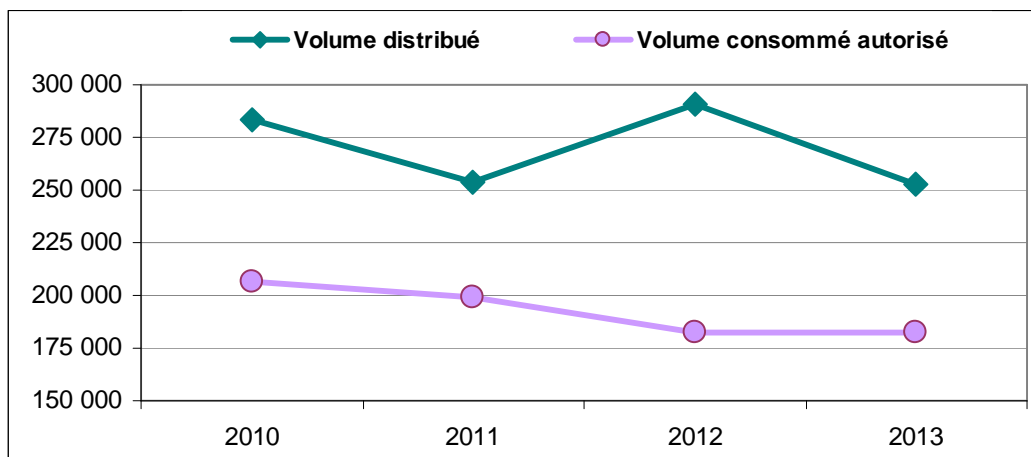
La durée du contrat a été modifiée par avenant, son **échéance** devenant le **31/03/2015**.

Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

## 2 - Indicateurs techniques

Service de Duclair		2010	2011	2012	2013	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Duclair	285 978	257 024	293 406	254 602	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>285 978</b>	<b>257 024</b>	<b>293 406</b>	<b>254 602</b>	<b>-13,2%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Duclair	1 453	635	632	632	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>1 453</b>	<b>635</b>	<b>632</b>	<b>632</b>	<b>0,0%</b>
Volumes produits : V3 = V1 - V2		<b>284 525</b>	<b>256 389</b>	<b>292 774</b>	<b>253 970</b>	<b>-13,3%</b>
Volumes importés en gros (1)	Aucun import d'eau	0	0	0	0	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Volumes exportés en gros (2)	Vers Saint Pierre de Varengeville	989	1 908	1 271	910	-28,4%
	Vers Le Mesnil sous Jumièges	399	441	627	470	-25,0%
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>1 388</b>	<b>2 349</b>	<b>1 898</b>	<b>1 380</b>	<b>-27,3%</b>
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		<b>283 137</b>	<b>254 040</b>	<b>290 876</b>	<b>252 590</b>	<b>-13,2%</b>
Volumes de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>700</b>	<b>700</b>	<b>700</b>	<b>714</b>	<b>2,0%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	<b>205 820</b>	<b>197 137</b>	<b>181 440</b>	<b>180 975</b>	<b>-0,3%</b>
Volumes autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>0</b>	<b>779</b>	<b>469</b>	<b>519</b>	<b>10,6%</b>
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		<b>206 520</b>	<b>198 616</b>	<b>182 609</b>	<b>182 208</b>	<b>-0,2%</b>
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		<b>73,07%</b>	<b>78,38%</b>	<b>63,02%</b>	<b>72,29%</b>	<b>14,7%</b>
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		<b>35,500</b>	<b>35,500</b>	<b>35,621</b>	<b>37,734</b>	<b>5,9%</b>
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		<b>5,97</b>	<b>4,39</b>	<b>8,42</b>	<b>5,20</b>	<b>-38,2%</b>
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		<b>5,91</b>	<b>4,28</b>	<b>8,33</b>	<b>5,11</b>	<b>-38,6%</b>
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		<b>16,05</b>	<b>15,51</b>	<b>14,19</b>	<b>13,33</b>	<b>-6,1%</b>
Nombre d'abonnés : N		<b>1 838</b>	<b>1 840</b>	<b>1 849</b>	<b>1 903</b>	<b>2,9%</b>
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		<b>51,77</b>	<b>51,83</b>	<b>51,91</b>	<b>50,43</b>	<b>-2,8%</b>



## Réseau

	Longueur du réseau en km							
	2010		2011		2012		2013	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
Duclair	35,500	43,000	35,500	44,050	35,621	44,251	37,734	46,429

Les linéaires de réseau ont été recalculés sur la base du SIG en 2013.

## Branchements

	2010		2011		2012		Nombre de branchements en 2013							
	TOTAL 2010	dont plomb	TOTAL 2011	dont plomb	TOTAL 2012	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL 2013	Renouvelés	dt plomb renouvelés	dt plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
Duclair	1 697	19	1 710	19	1 726	19	13	0	1 739	0	0	0	19	1,09%

## Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs				Nombre de compteurs renouvelés				Taux de remplacement				Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
	Duclair	1 879	1 823	1 895	1 950	34	72	11	22	1,81%	3,95%	0,58%	1,13%	12,27	13,90	14,90

L'exploitant Veolia Eau n'a pas renseigné l'âge moyen pour l'année 2012, l'âge de ce service a été, par défaut, vieilli d'une année supplémentaire en référence à l'année 2011.

## Fuites

	Nombre de fuites réparées															
	sur canalisations				sur branchements				sur dispositifs de comptage				TOTAL			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
Duclair	7	9	2	7	14	7	4	7	3	1	4	2	24	17	10	16

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation				Linéaire de canalisation en km				Indice Linéaire de Réparation : ILR			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
Duclair	7	9	2	7	35,50	35,50	35,62	37,73	0,197	0,254	0,056	0,186

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement				Nombre de branchements				Indice de Réparation de branchement : IRb			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
Duclair	14	7	4	7	1 697	1 710	1 726	1 739	0,825	0,409	0,232	0,403

### 3 - Les données clientèle - abonnés

#### Abonnés

	Nombre d'abonnés					
	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Duclair	1 838	1 840	1 849	1 900	3	1 903

#### Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de Duclair	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2013
Volumes consommés	217 098	196 597	166 751	177 946	3 502	181 448
Volumes facturés	199 952	186 446	166 751	177 946	3 502	181 448

### 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2013	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Sect. Duclair		16	0	100%	16	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique (Synthèse ARS jointe en annexe).

### 5 - Indicateurs de performance

Service de Duclair		Code indicateur	2010	2011	2012	2013
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Duclair	P 108.3	60%	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 160 Duclair		60%	60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	20%	20%	40%	30%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	73,07%	78,38%	63,02%	72,29%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	5,97	4,39	8,42	5,20
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	5,91	4,28	8,33	5,11
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,00%	0,00%	0,00%	0,19%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	3,81	4,89	3,24	2,10
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	1,09	0,54	0,54	1,05
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,66%	2,57%	1,65%	2,21%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	NR	NR	0,00000	0,00050

NR : Non Renseigné

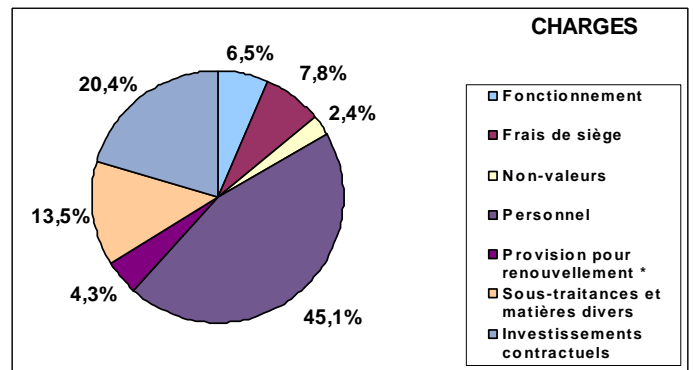
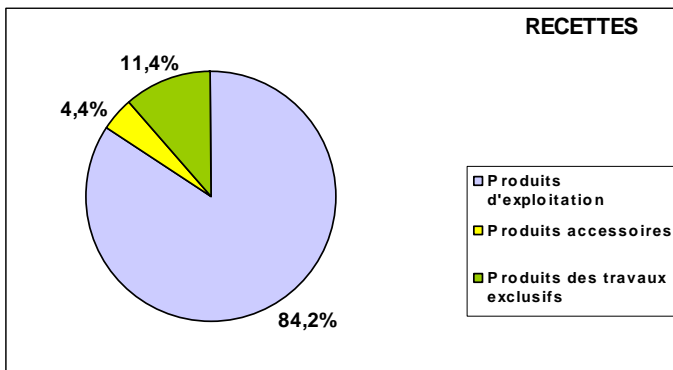
NS : Non significatif / valeurs en italique résultant d'un calcul sur moins de 5 années

## 6 - Indicateurs financiers

### Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service de Duclair		Montant en € HT
<b>Recettes</b>	Produits d'exploitation	213 140 €
	Produits accessoires	11 236 €
	Produits des travaux exclusifs	28 895 €
	<b>Total</b>	<b>253 271 €</b>
<b>Charges</b>	Fonctionnement	13 360 €
	Frais de siège	16 005 €
	Non-valeurs	4 938 €
	Personnel	93 202 €
	Provision pour renouvellement *	8 933 €
	Sous-traitances et matières divers	27 861 €
	Investissements contractuels	42 151 €
	<b>Total</b>	<b>206 450 €</b>
<b>Résultat Brut en 2013</b>		<b>46 821 €</b>

\* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



**ANNEXES**

**AU RAPPORT D'ACTIVITE**

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ**

**DU SERVICE 2013**

**EAU DE LA CREA**

## Annexe 1 : Synthèse des données 2013 par commune

Communes	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m <sup>3</sup>	Linéaire de réseau (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Amfreville la Mivoie	3 205	1 341	126 938	19,415	1 244	25	1 430	2	5
Anneville-Ambourville	1 228	NR	NR	23,780	NR	NR	NR	1	3
Bardouville	680	NR	NR	10,990	NR	NR	NR	4	0
Belbeuf	2 048	888	82 413	21,450	737	15	960	1	7
Berville-sur-Seine	555	NR	NR	9,830	NR	NR	NR	0	0
Bihorel	21 682	3 522	374 328	39,305	2 151	122	3 523	4	11
Bois Guillaume		5 342	715 213	91,667	4 094	245	5 352	11	24
Bonsecours	6 592	2 489	262 185	35,926	1 841	0	2 610	13	11
Boos	3 334	1 459	125 108	41,927	1 216	0	1 528	4	3
Canteleu	15 251	6 470	728 154	61,386	2 624	62	6 468	4	8
Caudebec lès Elbeuf	9 982	4 089	449 122	44,600	3 484	588	4 108	5	5
Cléon	5 511	2 016	254 258	32,468	1 735	174	2 204	0	2
Darnétal	9 599	4 002	424 756	42,686	3 584	362	4 204	10	6
Déville lès Rouen	10 450	4 416	470 332	41,171	2 711	0	4 436	8	7
Duclair	4 202	1 903	181 448	37,734	1 739	19	1 950	7	7
Duclair (Sect. St Paër)		8	892	2,718	14	0	8	0	0
Elbeuf sur Seine	17 112	6 039	848 046	70,303	4 061	1 080	6 576	6	4
Epinay sur Duclair	510	209	26 148	13,599	219	0	209	0	1
Fontaine sous Préaux	530	210	19 155	8,590	234	0	220	1	0
Franqueville St Pierre	6 246	2 565	261 973	51,410	1 829	0	2 742	4	10
Freuse	940	426	39 570	11,137	434	39	440	0	0
Gouy	811	310	28 614	11,359	252	0	319	0	1
Grand-Couronne	10 036	4 036	514 220	73,092	2 662	83	4 426	10	12
Grand-Quevilly	24 921	12 314	1 358 121	139,637	3 679	124	13 043	11	28
Hautôt sur Seine	369	170	13 599	7,779	182	0	179	2	2
Hénouville Bas (Sect. St Martin B.)	1 267	124	13 641	NR	NR	0	NR	2	NR
Hénouville Haut (Sect. Malaunay)		NR	NR	9,360	NR	0	NR	NR	NR
Houpeville	2 616	NR	NR	25,160	NR	0	NR	NR	NR
Isneauville	2 574	1 178	137 683	36,383	1 204	0	1 188	7	8
Jumièges	1 765	878	74 349	30,292	902	0	892	1	5
La Bouille	783	333	35 037	8,548	359	64	343	1	3
La Londe	2 306	1 050	100 233	31,117	1 082	199	1 096	1	6
La Neuville Chant d'Oisel	2 202	859	85 512	38,571	670	0	888	3	0
Le Houlme	4 052	NR	NR	21,850	NR	0	NR	NR	NR
Le Houlme (Sect. PS NO)		0	0	0,157	0	0	0	0	0
Le Mesnil Esnard	7 642	3 298	345 885	45,653	2 285	70	3 418	6	13
Le Trait	5 321	2 550	317 733	40,479	1 880	0	2 480	5	3
Le Trait (Sect. St Paër)		0	0	0,694	0	0	0	0	0
Les Authieux sur le Port St Ouen	1 244	503	46 184	14,232	425	0	517	2	2
Malaunay	6 017	NR	NR	40,520	NR	0	NR	NR	NR
Maromme	11 478	4 807	468 820	48,151	2 197	67	4 851	7	26
Mesnil sous Jumièges	612	314	35 524	16,594	298	0	316	2	3
Mont Saint Aignan	19 860	6 429	1 042 564	89,222	4 001	376	6 455	10	25
Montmain	1 405	556	51 539	12,387	435	0	566	1	0
Moulineaux	943	423	40 238	10,106	173	0	443	0	0
N-Dame de Bondeville	7 122	3 230	308 372	36,255	2 216	65	3 252	2	10
Oissel	11 478	5 093	530 531	63,900	4 032	155	5 556	7	61
Orival	961	388	36 569	14,305	403	25	407	1	0
Petit Couronne	9 338	3 864	427 928	54,103	2 137	130	4 113	4	6
Petit Quevilly	22 398	7 500	1 143 615	80,827	4 506	96	8 412	8	18
Quevillon	604	235	23 383	NR	NR	0	NR	1	NR
Quévreville la Poterie	947	391	34 277	12,022	304	1	401	0	2
Quincampoix (Sect. PSNO) La Muette	93	35	3 554	6,191	?	?	?	0	0
Roncherolles sur le Vivier	1 098	454	43 636	14,033	457	0	459	2	3
Rouen	114 141	31 261	6 644 541	377,407	19 428	591	37 021	93	105
Sahurs	1 291	554	54 101	16,754	549	0	558	1	4
Saint Aubin Celloville	979	396	37 249	13,519	359	0	414	1	0
Saint Aubin Epinay	996	418	39 212	15,904	312	0	432	4	1
Saint Aubin lès Elbeuf	8 204	3 537	379 445	54,917	3 163	360	3 641	1	9
Saint Etienne du Rouvray	28 627	11 112	1 522 255	154,320	7 092	52	12 412	21	40
Saint Jacques sur Darnétal	2 667	1 152	119 763	35,219	1 027	0	1 202	2	10
Saint Léger du Bourg Denis	3 520	1 443	137 484	21,232	1 412	0	1 506	0	2

Communes	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m <sup>3</sup>	Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Saint Paër	1 246	544	58 371	36,448	614	0	610	2	1
Saint Pierre de Manneville	760	340	33 262	12,700	331	0	340	0	3
Saint Pierre de Var. (Sect. St Mart. B.)	2 266	2	296	NR	NR	0	NR	0	NR
Saint Pierre de Var. (Sect. Malaunay)		NR	NR	29,880	NR	0	NR	NR	NR
Saint Pierre de Var. (Sect. St Paër)		2	58	0,805	2	0	2	0	0
Saint Pierre lès Elbeuf	8 492	3 517	337 854	54,885	2 991	261	3 894	4	5
Sainte Marguerite sur Duclair	1 967	794	74 736	23,023	796	0	796	1	4
Sotheville lès Rouen	29 404	11 150	1 513 112	129,450	7 984	0	11 841	17	13
Sotheville sous le Val	793	284	29 955	8,702	294	8	290	1	0
Tourville la Rivière	2 526	1 065	177 811	29,067	984	65	1 109	3	3
Val de la Haye	727	324	35 126	13,846	342	0	326	5	2
Yainville	1 121	539	70 469	15,291	536	0	563	0	5
Yainville (Sect. Le Trait)		0	0	0,045	0	0	0	0	0
Ymare	1 169	448	45 095	8,422	381	2	465	0	2
Yville-sur-Seine	484	NR	NR	8,530	NR	NR	NR	1	0
# Fontaine le Bourg		0	0	5,367	0	0	0	0	0
# Pissy Poville		0	0	0,920	0	0	0	0	0
# Pont St Pierre		0	0	5,284	0	0	0	0	0
# Quincampoix		0	0	0,220	0	0	0	0	0
# Radepont		0	0	2,104	0	0	0	0	0
# St Georges s/ Fontaine		0	0	2,720	0	0	0	0	0
# St Jean du Cardonnay		0	0	2,212	0	0	0	0	0

NR : Non renseigné par l'exploitant

TOTAL Services AEP de La CREA	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m <sup>3</sup>	Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Données brutes 2013	496 549	186 933	24 878 661	2 883	127 908	5 525	200 404	369	585

**Régie Directe de Rouen : Rouen La Jatte**



SYNTHESE 2013

CREA

**QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ROUEN LA JATTE**

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Fontaine-sous-Préaux. La procédure de protection de ces(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

118 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**QUELQUES CONSEILS**

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 24,9 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour le chlortoluron et métaldéhyde, la teneur étant cependant bien inférieure au seuil sanitaire. L'eau peut donc être consommée sans risque pour la santé. Des analyses sont réalisées mensuellement. Un programme d'amélioration de la qualité des eaux doit être mis en œuvre par la collectivité.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 29,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de qualité satisfaisante. La présence de pesticides a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Une dérogation préfectorale a été accordée le 16/01/2012 pour le chlortoluron sur une durée de 3 ans durant laquelle la collectivité doit mettre en œuvre des mesures de prévention auprès des utilisateurs de chlortoluron. Ces actions doivent être étendues auprès des utilisateurs de métaldéhyde (antillimace).**



eau de La CREA



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.18.32.34





**SYNTHESE 2013**

**CREA**

**QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE SAINT MARTIN DU VIVIER**

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Darnétal. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

40 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**QUELQUES CONSEILS**

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 24,3 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 27,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffusées par les pesticides.**



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2961 - 76040 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Moulineaux, Darnetal et Fontaine-sous-Préaux. La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

128 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 23,6 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour le chlortoluron et le métaldéhyde, la teneur étant cependant bien inférieure au seuil sanitaire. L'eau peut donc être consommée sans risque pour la santé. Des analyses sont réalisées mensuellement. Un programme d'amélioration de la qualité des eaux doit être mis en œuvre par la collectivité.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 28,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale** : L'eau distribuée en 2013 est de qualité satisfaisante. La présence de pesticides a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Une dérogation préfectorale a été accordée le 16/01/2012 pour le chlortoluron sur une durée de 3 ans durant laquelle la collectivité doit mettre en œuvre des mesures de prévention auprès des utilisateurs de chlortoluron. Ces actions doivent être étendues auprès des utilisateurs de métaldéhyde (antillimace).

## SYNTHESE 2013

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DARNETAL

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Darnétal. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département, le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

25 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 24,6 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 27,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**

## SYNTHESE 2013

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE GRAND QUEVILLY

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les forages de

Moulineaux. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

70 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,0 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlordoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 27,4 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**

## SYNTHESE 2013

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE FONTAINE-SOUS-PREAUX

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Fontaine-sous-Préaux. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

28 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 24,4 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour le chlortoluron et le métaldéhyde, la teneur étant cependant bien inférieure au seuil sanitaire. L'eau peut donc être consommée sans risque pour la santé. Des analyses sont réalisées mensuellement. Un programme d'amélioration de la qualité des eaux doit être mis en œuvre par la collectivité.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 29,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale** : L'eau distribuée en 2013 est de qualité satisfaisante. La présence de pesticides a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Une dérogation préfectorale a été accordée le 16/01/2012 pour le chlortoluron sur une durée de 3 ans durant laquelle la collectivité doit mettre en œuvre des mesures de prévention auprès des utilisateurs de chlortoluron. Ces actions doivent être étendues auprès des utilisateurs de métaldéhyde (antiimace).

## SYNTHESE 2013

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE PLATEAU EST FRANQUEVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Douville, de Radepont et des Longues Raies. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

76 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,9 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 29,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**

## SYNTHESE 2013

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE PLATEAU EST NEUVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Radeport. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

51 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

## Régie Directe de Rouen : Plateau Est Neuville

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 19,3 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 30,4 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**

## SYNTHESE 2013

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST AUBIN EPINAY BS

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Saint-Aubin-Epinay Bas-Service. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

9 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 30,8 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlordoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 29,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.**



## SYNTHESE 2013

### CREA

#### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST JACQUES/DARNETAL EPINAY HS

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Saint-Aubin-Epinay Haut-Service. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

14 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,0 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 27,4 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale** : L'eau distribuée en 2013 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

## SYNTHESE 2013

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Saint Aubin Epinay. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

12 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,3 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlordoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 27,4 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**

## SYNTHESE 2013

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE BANLIEUE SUD ROUEN

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les forages de la Chapelle à Saint-Etienne-du-Rouvray. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

248 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

## Régie Directe de Rouen : Banlieue Sud de Rouen

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 32,9 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffusées.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 30,4 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**

## SYNTHESE 2013

### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE GD COURONNE - MOULINEAUX

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Moulineaux. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

36 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

## Régie Directe de Rouen : Moulineaux - Grand Couronne

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,1 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 27,4 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**



eau  
de La CREA

Résultats du contrôle sanitaire <http://ars.haute-normandie.santé.fr>



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malotet - B.P. 2061 - 76040 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

## SYNTHESE 2013

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MAISON BRULEE

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le forage des Varras. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

27 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

## Régie Directe de Rouen : La Maison Brulée

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,0 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 28,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE LA BOUILLE BAS

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage du Val-Galopin. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

8 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide.

Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,2 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlordoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 25,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**

## SYNTHESE 2013

### CREA POLE D'ELBEUF

#### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE CAUDEBEC-LES-ELBEUF

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages d'Orival. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département, le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

9 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

## Régie Directe d'Elbeuf : Caudebec-lès-Elbeuf

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 11,7 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 26,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**

## SYNTHESE 2013

### CREA POLE D'ELBEUF

#### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ELBEUF BUQUET

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les forages des Varras et de la Neuville du Bosc. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

18 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,7 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 29,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**



## SYNTHESE 2013

### CREA POLE D'ELBEUF

#### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ELBEUF EST

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages d'Orival. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

26 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 12,1 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 26,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**



## SYNTHESE 2013

### CREA POLE D'ELBEUF

#### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ELBEUF OUEST

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le forage les Ecameaux d'Elbeuf. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

34 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 17,9 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 29,5 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**

## SYNTHESE 2013

### CREA POLE D'ELBEUF

#### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE FRENEUSE

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les forages de Saint-Etienne-du-Rouvray. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département, le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

63 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 31,8 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffusées.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 30,4 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**

## SYNTHESE 2013

### CREA POLE D'ELBEUF

#### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ORIVAL

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages d'Orival et le captage d'Elbeuf les Ecameaux. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

17 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 12,1 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 26,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**



## SYNTHESE 2013

### CREA POLE D'ELBEUF QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST AUBIN LES ELBEUF

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et d'Orival. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

37 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 15,9 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 28,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.**



eau  
de La CREA



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

## SYNTHESE 2013

### CREA POLE D'ELBEUF

#### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST PIERRE LES ELBEUF

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les forages de L'Oison et la Fiefte de Saint-Pierre-les-Elbeuf. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

25 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 20,8 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 32,7 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**

## SYNTHESE 2013

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE YAINVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Yainville. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

21 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 8,9 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 24,4 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par les captages de Maromme et de la Vallée du Caillly. La procédure de protection de ces captages est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

113 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,7 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 25,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**



## SYNTHESE 2013

### CREA

#### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MAROMME USINE DE TRAITEMENT

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par les captages de Maromme. La procédure de protection de ces captages est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

112 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 18,1 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 25,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**

## SYNTHESE 2013

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DEVILLE-LES-ROUEN

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par les captages de Maromme. La procédure de protection de ces captages est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

60 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 16,7 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 25,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**



SYNTHESE 2013

CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ISNEAUVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par les captages de la Vallée du Cailly. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

21 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 23,7 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 31,5 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par le captage de Val-de-la-Haye. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

21 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 26,4 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 30,4 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.**



## SYNTHESE 2013

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE BARDOUVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage de Bardouville. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

23 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 19,5 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

3 dépassements de la norme réglementaire de 0,1 µg/l ont été constatés pour la déséthyl atrazine, les teneurs étant cependant bien inférieures au seuil sanitaire. L'eau peut donc être consommée sans risque pour la santé. Des analyses sont réalisées mensuellement. Un programme d'amélioration de la qualité des eaux doit être mis en œuvre par la collectivité.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 31,2 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale** : L'eau distribuée en 2013 est de qualité moyenne. La présence de pesticides a été observée régulièrement, sans risque pour la santé. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours. L'eau peut être consommée par tous. En complément, des mesures de lutte contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage.



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2961 - 76040 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage des Varras. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

27 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,0 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 28,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.**



SYNTHESE 2013

CREA

QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST PAER

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par le captage de Duclair. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

15 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 27,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 31,1 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.**



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par le captage de Jumièges. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

27 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 43,2 mg/l. Les teneurs en nitrates sont élevées mais restent conformes à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

2 dépassements de la norme réglementaire de 0,1 µg/l ont été constatés pour la déséthyl atrazine, les teneurs étant cependant bien inférieures au seuil sanitaire. L'eau peut donc être consommée sans risque pour la santé. Des analyses sont réalisées mensuellement. Un programme d'amélioration de la qualité des eaux doit être mis en œuvre par la collectivité.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 33,2 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale :** L'eau distribuée en 2013 est de qualité moyenne. La présence de pesticides a été observée régulièrement, sans risque pour la santé. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en projet. L'eau peut être consommée par tous. De plus, des mesures de lutte contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage.



## SYNTHESE 2013

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE LE TRAIT

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par le captage du Trait. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

25 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 18,5 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 23,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**

## SYNTHESE 2013

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE OISSEL

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par les forages de Oissel. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

30 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 26,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 32,9 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.**



## SYNTHESE 2013

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST LEGER BOURG DENIS

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage de Saint-Léger-du-Bourg-Denis. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département, le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

13 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 26,4 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 30,5 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale** : L'eau distribuée en 2013 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

## SYNTHESE 2013

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MALAUNAY - LE HOULME

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par les captages Les Sondres et Les Anglais de Montville. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

41 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 18,2 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 31,2 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale :** L'eau distribuée en 2013 est de qualité moyenne. La présence de tri et tétrachloroéthylène a été observée régulièrement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Une dérogation a été accordée par le Préfet pour ce paramètre jusque fin février 2014. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours. L'interconnexion entre Montville et les réseaux de la CREA est utilisée de manière à ce que l'eau distribuée soit conforme en tout temps.

## SYNTHESE 2013

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE HOUPEVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage les Anglais F1 de Montville. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

28 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 20,4 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 31,4 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**

## SYNTHESE 2013

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MALAUNAY - LE HOULME

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par les captages Les Sondres et Les Anglais de Montville. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

41 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 18,2 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 31,2 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale :** L'eau distribuée en 2013 est de qualité moyenne. La présence de tri et tétrachloroéthylène a été observée régulièrement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Une dérogation a été accordée par le Préfet pour ce paramètre jusque fin février 2014. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours. L'interconnexion entre Montville et les réseaux de la CREA est utilisée de manière à ce que l'eau distribuée soit conforme en tout temps.



SYNTHESE 2013

CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST MARTIN BOSCHERVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage de Quevillon. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département, le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

12 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 28,1 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 26,2 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale** : L'eau distribuée en 2013 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.



eau de La CREA



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.18.32.34



SYNTHESE 2013

CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DUCLAIR

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage de Duclair. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

16 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NTU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 26,9 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'Agence de sécurité sanitaire à une valeur supérieure (par exemple 60 µg/l pour les triazines, 30 µg/l pour le chlortoluron, 900 µg/l pour le glyphosate et l'AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Dans ce cas, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée pour la prévention de la carie dentaire.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 30,8 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche avant de la boire.

**Appréciation générale : L'eau distribuée en 2013 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.**



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement  
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.18.32.34



## **La CREA**

### **DELIBERATION**



**Réunion du Conseil**

**du**

**14 décembre 2012**

**Services publics aux usagers**

**Eau et Assainissement**

**Eau**

**Assainissement collectif : redevance, redevance d'investissement et participations pour le financement de l'assainissement collectif**

**Assainissement non collectif : redevance et coût moyen d'une installation neuve**

**Eau potable : prix d'exploitation et redevance d'investissement**

**Tarifs 2013**

**Adoption**

La présente délibération vous propose d'adopter la grille des tarifs du service public de l'eau et de l'assainissement qui pourraient être perçus auprès des usagers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 par la CREA ou pour son compte.

L'ensemble des tarifs, porté en annexe, a été présenté, lorsque cela est pertinent, par pôle et par commune.

La redevance d'assainissement collectif, la redevance investissement eau et le prix de l'eau (hors délégation) sont identiques pour les usagers des 44 communes qui composaient l'ex-CAR.

L'objectif reste, comme indiqué l'année passée, une harmonisation des tarifs sur l'ensemble du périmètre de la CREA à l'horizon 2018, avec une étape intermédiaire pour les tarifs sur le Pôle d'Elbeuf.

Au-delà des changements liés à cette harmonisation progressive, les évolutions tarifaires proposées seraient proches de l'inflation, hormis la poursuite de l'effort spécifique d'investissement sur les ouvrages d'adduction d'eau :

- Redevance d'assainissement collectif : 2 %
- Prix de l'eau : 2 %
- Redevance investissement eau : 10 % (portant sur une assiette faible).

La redevance d'assainissement collectif du service du Pôle de proximité d'Elbeuf est maintenue au tarif 2012, soit 1,0830 € HT / m<sup>3</sup>, afin de permettre à terme une convergence à l'échelle de la CREA, dans la mesure où elle est supérieure à celle appliquée sur le territoire de l'ex-CAR (0,9840 € HT / m<sup>3</sup>).

Ces propositions de révision des tarifs visent à maintenir un niveau de recette permettant à la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement de poursuivre l'amélioration continue du service apporté aux usagers, de réaliser les investissements allant dans le sens de meilleures performances (réduction des pertes d'eau, éradication des branchements en plomb, sécurité de la desserte, qualité de l'eau, protection de la ressource...) et de faire face aux charges de fonctionnement des services.

Toutefois, le Comité de bassin Seine-Normandie vient de voter son 10<sup>ème</sup> programme d'intervention qui se traduit par une augmentation des redevances prélèvement et pollution perçues pour leur compte au travers de la facture d'eau, dès le 01 janvier 2013.

Sauf exceptions, l'augmentation du montant de la facture type de 120 m<sup>3</sup> est d'environ 4 %.

Pour les Pôles de proximité de Duclair et du Trait, les services sont exploités en délégation. Malgré une hypothèse d'évolution de 2 % du coefficient de révision prise en compte pour établir le tableau comparatif des factures types annexé à la présente la facture de certaines communes diminue de 2 à 9 %.

En conclusion, il vous est proposé d'adopter les différents tarifs figurant dans le tableau annexé et d'en fixer l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le Quorum constaté,

Le Conseil de la CREA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la CREA, notamment l'article 5.2,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement en date du 29 novembre 2012,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Pierre LEAUTEY, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

**Considérant :**

↳ qu'il convient de fixer les tarifs facturés aux usagers des services de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif de la CREA, ainsi que leur date d'application,

**Décide : (vote contre : 14 voix Groupe Union Démocratique du Grand Rouen – UDGR)**

» de fixer les tarifs applicables au 1er janvier 2013, pour les services de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, tels qu'ils figurent dans les tableaux annexés.

La recette qui en résulte sera inscrite au chapitre 70 du budget Principal et du budget annexe de la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement de la CREA.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE PRÉSIDENT

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
~~Fredéric ALTHABE~~

## La CREA

### DELIBERATION



#### Réunion du Conseil

du

14 décembre 2012

#### Services publics aux usagers

#### Eau et Assainissement

#### Eau

#### Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement

#### Bordereau des prix d'intervention 2013

#### Adoption

Les interventions réalisées par les agents de la Régie publique de l'Eau à la demande des usagers font l'objet d'un bordereau dont il convient d'actualiser les articles.

La formule de révision de nos marchés de fourniture a augmenté en moyenne de 6 %.

Pour l'année 2013, les tarifs connaissent une augmentation uniforme de 2 % correspondant à l'inflation.

Il vous est proposé d'adopter les tarifs d'intervention actualisés conformément à l'annexe jointe.

Le Quorum constaté,

Le Conseil de la CREA,

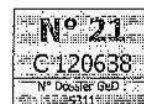
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la CREA, notamment l'article 5.2.3,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement en date du 29 novembre 2012,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Pierre LEAUTEY, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,



**Considérant :**

↳ qu'il convient d'adapter les tarifs des interventions ponctuelles, urgentes ou spécifiques à l'évolution des coûts constatés,

**Décide :**

▶▶ d'adopter les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 tels qu'ils sont joints en annexe.

La recette qui en résulte sera inscrite aux chapitres 75 et 77 du budget annexe de la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement de la CREA.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE PRÉSIDENT

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
~~Fredéric ALTHABE~~

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

B2140013

## La CREA

### DELIBERATION



#### Réunion du Bureau

du

10 février 2014

Services publics aux usagers

Eau et assainissement

Eau

Adoption du programme de travaux d'eau potable

Année 2014

Lancement des consultations appropriées

Marchés de travaux correspondants : autorisation de signature

Demande de subventions : autorisation

Le coût du programme de travaux et d'acquisitions foncières de l'année 2014, joint en annexe, est estimé à 12 922 637 € HT pour les 71 communes de la CREA.

Il comprend des opérations :

- de renouvellement du réseau et de sécurisation de la distribution pour un montant de 7 206 637 € HT,
- de remplacement de branchements en plomb pour un montant de 3 291 000 € HT,
- de gros entretien – renouvellement pour un montant de 619 000 € HT,
- de travaux de génie civil sur des stations et réservoirs pour un montant de 312 000 € HT,
- de travaux sur les unités de production d'eau potable dans le cadre de mesures réglementaires pour un montant de 247 000 € HT,
- d'études préalables avant travaux pour un montant de 769 000 € HT.

S'agissant des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'adduction et de distribution, ils seront réalisés par le groupement SADE – SOGEA – SPIE Batignolles titulaire d'un marché à bons de commandes.

Pour ce qui concerne la Régie de l'Eau ex-CAR, les travaux de remplacement de branchements en plomb seront réalisés par les entreprises NFEE et la société Eaux de Normandie, titulaires d'un marché à bons de commande n° 12/65 et 12/67.

Pour les opérations de gros entretien-renouvellement, les travaux sur les ouvrages de stockage

d'eau et sur les unités d'eau potable ainsi que les études, il est nécessaire de procéder au lancement de consultations selon les dispositions prévues au Code des Marchés Publics et conformément au programme de travaux.

Ce programme, soumis au Conseil Communautaire dans le cadre du vote de la délibération budgétaire, comprend des opérations susceptibles de bénéficier de subventions de la part du Département de la Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la CREA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts de la CREA, notamment l'article 5.2.3,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement en date du 23 janvier 2014,

Vu la délibération du Conseil du 28 mars 2011 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marie MASSON, Vice-Président chargé de l'Eau,

Après en avoir délibéré,

**Considérant :**

↳ qu'il convient de lancer les consultations appropriées dans le cadre du programme de travaux 2014 selon les dispositions du Code des Marchés Publics,

↳ que les travaux du programme 2014 sont susceptibles d'être subventionnés,

↳ que le programme de travaux sera soumis au Conseil communautaire dans le cadre du vote de la délibération budgétaire,

**Décide :**

↳ d'autoriser le lancement de consultations appropriées dans le cadre du programme de travaux 2014 conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, sous réserve de l'approbation du programme travaux 2014,

↳ d'habiliter le Président à signer le ou les marché(s) à intervenir, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres dans le cadre des procédures formalisées et à signer tout document s'y rapportant et nécessaire à leur exécution,

et

» d'autoriser le Président à solliciter auprès du Département de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie les subventions auxquelles la CREA pourrait prétendre.

La dépense en résultant sera imputée sur les chapitres 21 et 23 et la recette qui en résulte sera inscrite au chapitre 13 du budget Principal de la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement de la CREA, sous réserve de l'adoption du budget 2014.

Il reste que pour respecter les prescriptions de l'article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision au Conseil lors de sa prochaine réunion.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Faubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

076-200023414-20140210-D\_2014\_02\_6433-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2014

Publication : 19/02/2014



**PROGRAMME DE TRAVAUX**  
2014  
Direction de l'Eau

<b>I - EXTENSION ET RENFORCEMENT DES RESEAUX D'ADUCTION ET DISTRIBUTION</b>			<b>Travaux</b>	<b>Montant € HT</b>
<b>Pôle</b>	<b>Commune</b>	<b>Objet</b>		
Régie ex-CAR	Régie ex-CAR	Renouvellement du réseau	Renouveler les canalisations et les branchements vétustes	5 430 428 €
Régie ex-CAR	Régie ex-CAR	Renouvellement du réseau	Renouveler les canalisations situées sous la RD 6015 à Bonsecours et Amfreville la Mivole	400 000 €
Régie ex-CAR	Régie ex-CAR	Fiabilisation de l'alimentation en eau potable	Travaux d'interconnexion entre les communes de St Léger du Bourg Denis et St Aubin Epinay	250 000 €
PP Elbeuf	PP Elbeuf	Renouvellement du réseau	Travaux divers de réseaux	623 209 €
PP Duclair Le Trait Yainville	PP Duclair	Renouvellement du réseau	Renouveler les canalisations	503 000 €
			<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>7 206 637 €</b>

<b>II - REMPLACEMENT DE BRANCHEMENTS EN PLOMB</b>			<b>Travaux</b>	<b>Montant € HT</b>
<b>Pôle</b>	<b>Commune</b>	<b>Objet</b>		
Régie ex-CAR	Régie ex-CAR	Branchements plomb	Communes de la Régie ex-CAR	2 691 000 €
PP Elbeuf	PP Elbeuf	Branchements plomb	Communes situées sur le périmètre du PP Elbeuf	600 000 €
			<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 291 000 €</b>

<b>III - GROS ENTRETIEN &amp; RENOUVELLEMENT ELECTROMECANIQUE - STATIONS - RESEAUX - RESEAUX et DIVERS</b>			<b>Travaux</b>	<b>Montant € HT</b>
<b>Pôle</b>	<b>Commune</b>	<b>Objet</b>		
Régie ex-CAR	Rouen	Fiabilisation de l'alimentation en eau potable	Créer un pompage de retoulement du réservoir Sainte Marie vers La Jatte	150 000 €
Régie ex-CAR	Régie ex-CAR	Renouvellement équipements de production	Vannes pompes média-filtres	150 000 €
Régie ex-CAR	Régie ex-CAR	Fourniture et pose de ballons antibailleurs	Sites de la Chapelle, Mont Gargan, Moulineaux et Saint Sever	150 000 €
PP Elbeuf	PP Elbeuf	Remplacement de ballons antibailleurs	Renouvellement pompes ballon anti beller (pompes Chapelle, HS Caudebec)	30 000 €
PP Elbeuf	PP Elbeuf	Renouvellement pompes, appareils de traitement et d'analyse, appareils électriques et télégestion	Fournitures et pose d'équipement et travaux sur station des communes du PP Elbeuf	44 000 €
PP Elbeuf	PP Elbeuf	Travaux renouvellement station pompage	Travaux station pompage Caudebec et Casanova	30 000 €
PP Duclair Le Trait Yainville	PP Duclair	Fiabilisation de l'alimentation en eau potable	Installations techniques	15 000 €
PP Duclair Le Trait Yainville	Yville	Fiabilisation de l'alimentation en eau potable	Reservoir et interconnexion Yville/Ambourville	50 000 €
			<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>619 000 €</b>

<b>IV - OUVRAGES DE STOCKAGE D'EAU - CONSTRUCTION OU GC</b>			<b>Travaux</b>	<b>Montant € HT</b>
<b>Pôle</b>	<b>Commune</b>	<b>Objet</b>		
Régie ex-CAR	Régie ex-CAR	Réhabilitation du génie civil	Travaux de réhabilitation de GC usine de la Chapelle	80 000 €
Régie ex-CAR	Régie ex-CAR	Réhabilitation du génie civil	Réfection sols et platons station de pompage de la Jatte	25 000 €
Régie ex-CAR	Régie ex-CAR	Réhabilitation du génie civil	Travaux de protection du périmètre immédiat (Maromme) et travaux divers suite aux prescriptions des DUP et études BAC (Carville, Fontaine sous Préaux, Moulineaux)	107 000 €
PP Elbeuf	Saint Pierre	Réhabilitation du génie civil	Travaux de stockage d'eau (canalisation réservoir Saint Pierre)	100 000 €
			<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>312 000 €</b>

V - UNITES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - MESURES REGLEMENTAIRES			Travaux	Montant € HT
Pôle	Commune	Objet		
Régie ex-CAR	Régie ex-CAR Maromme, Fontaine-sous-Préaux, Moulineaux	Sécurisation de sites	dans la continuité de la démarche OIV	20 000 €
Régie ex-CAR		Travaux de protection du périmètre immédiat	site Wash and Go (Maromme), suites DUP et études BAC (Carville, Fontaine-sous-Préaux, Moulineaux), bétatoires (préconisations SAGE), aménagements hydraulique douce, accès forage de Radepont	107 000 €
Régie ex-CAR	Radepont	Accès forage	accès forage de Radepont	50 000 €
PP Duclair Le Trait Yainville	Quevillon	Protection du captage	Protection du captage de Quevillon suivant les préconisations de la DUP en cours	35 000 €
PP Duclair Le Trait Yainville	Duclair/Le Trait	Sécurisation des captages	Suites préconisations DUP	35 000 €
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>247 000 €</b>

VI - ETUDES - Assistance à Maitrise d'ouvrage			Travaux	Montant € HT
Pôle	Commune	Objet		
Régie ex-CAR	Moulineaux	Etude réglementaire de protection des captages	Révision de la DUP de Moulineaux	60 000 €
Régie ex-CAR	Fontaine sous Préaux	Etude réglementaire de protection des captages	Révision de la DUP du captage de Fontaine sous Préaux	60 000 €
Régie ex-CAR	Dametal	Etude réglementaire de protection des captages	Etude du bassin d'alimentation du captage de Carville, élaboration du BAC	50 000 €
Régie ex-CAR	Régie ex-CAR	Etude réglementaire de protection des captages	Diagnostic et accompagnement des agriculteurs (préconisations SAGE)	34 000 €
Régie ex-CAR	Régie ex-CAR	Investigations complémentaires avant travaux	Investigations complémentaires avant travaux	60 000 €
PP Elbeuf	PP Elbeuf	Etude de diagnostic du réseau de distribution	Etude et travaux de réfection des stockages d'eau potable dans la continuité du schéma directeur d'eau potable	50 000 €
PP Elbeuf	Saint Pierre, Freneuse	Etude réglementaire de protection des captages	Etude et travaux nouveaux gisements dans la continuité du schéma directeur d'eau potable	165 000 €
PP Elbeuf	PP Elbeuf	Etude réglementaire de protection des captages	Diverses études de BAC	10 000 €
PP Duclair Le Trait Yainville	PP Duclair	Etude réglementaire de protection des captages	Diagnostic du réseau AEP	150 000 €
PP Duclair Le Trait Yainville	Jumièges	Etude de diagnostic du réseau de distribution	Etude BAC	70 000 €
PP Duclair Le Trait Yainville	Bardouville	Etude réglementaire de protection des captages	Révision DUP Bardouville	60 000 €
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>769 000 €</b>

VII - ACQUISITIONS FONCIERES			Travaux	Montant € HT
Pôle	Commune	Objet		
Régie ex-CAR	Quincampax	Protection de captage	Acquisition du périmètre immédiat satellite Fontaine sous Préaux (Triboudaine)	20 000 €
Régie ex-CAR et PP Elbeuf	différents sites	Protection de captage	Acquisition de terrains nus Maromme et Bardouville et sur le PP Elbeuf	308 000 €
PP Elbeuf	PP Elbeuf	Protection de captage	Acquisition de deux logements de fonction usine du Mort Duvé	150 000 €
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>478 000 €</b>

**TOTAL GENERAL 12 922 637 €**

## **Annexe 4 : Glossaire**

### **Définitions précisées dans la circulaire du 28 avril 2008**

#### **1. Parties prenantes**

##### **Autorité organisatrice**

Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte...) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

##### **Opérateur (ou exploitant ou gestionnaire ou service gestionnaire)**

Service ou organisme dépendant de l'autorité organisatrice (cas de la gestion internalisée) ou autre organisme (cas de la gestion externalisée) désigné par l'autorité organisatrice, pour assurer tout ou partie des tâches de gestion du service public de l'eau ou de l'assainissement<sup>1</sup>.

##### **Habitant**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

##### **Habitant desservi**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

##### **Abonné (ou usager ou client)**

Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement<sup>2</sup>. L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation) etc..

L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quelque soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

##### **Abonné domestique ou assimilé**

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

##### **Abonnement**

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service<sup>3</sup>. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement autonome).

#### **2. Service, missions du service, réclamation**

##### **2.1 Service**

###### **Service**

Au sens du présent document, on entend par « service » le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

##### **2.2 Missions du service de l'eau**

###### **Mission de production**

La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre ou non le captage, l'adduction de l'eau brute, le pompage en sortie d'usine. La conduite de transfert jusqu'au réservoir situé en dehors des limites de l'usine et ce même réservoir font partie de la distribution.

<sup>1</sup> Inspiré de la norme NF P 15-900-1 de juillet 2000: Services publics locaux. Lignes directrices pour les activités de service de l'alimentation en eau potable et dans l'assainissement. Partie 1 : Service à l'usager - Définition 18.

<sup>2</sup> Inspiré de la norme NF PI 5-900-1 (définitions 33 et 34)

<sup>3</sup> Norme NF PI 5-900-1 (définition 8)

### **Mission de transfert**

La mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de ventes en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

### **Mission de distribution**

La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

## **2.3 Missions du service de l'assainissement collectif**

### **Mission de dépollution**

La mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre ou non le pompage en sortie d'usine et le rejet lui-même. Les ouvrages situés à l'amont de l'entrée de l'usine de dépollution et de son by-pass font partie de la mission de transport.

### **Mission de transport**

La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

### **Mission de collecte**

La mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.

## **2.4 Réclamation**

### **Réclamation**

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue<sup>4</sup>.

## **3. Définitions techniques**

### **3.1 Service de l'eau**

#### **Réseau de desserte**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

#### **Réseau de distribution**

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements<sup>5</sup>.

#### **Volume produit<sup>6</sup>**

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

#### **Volume acheté en gros (ou achetés à d'autres services d'eau potable)**

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé<sup>7</sup>.

#### **Volume vendu en gros (ou vendus à d'autres services d'eau potable)**

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté<sup>7</sup>.

4 Définition 3.2 de la norme ISO 10002 : 2004 de juillet 2004. Management de la qualité. Satisfaction des clients.

Lignes directrices pour le traitement des réclamations dans les organismes.

5 Il s'agit donc de la même définition que celle de l'ASTEE dans la revue Techniques Sciences Méthodes n° 4bis-90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

6 Définition de l'ASTEE. Techniques Sciences Méthodes n° 4bis -90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

7 Le volume importé et le volume exporté sont également définis par l'ASTEE

8 Ces définitions correspondent aux définitions du SANDRE : Echanges DDASS - Distributeurs Version 0.4 du 07/02/2006

### Volume mis en distribution<sup>6</sup>

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

### Volume comptabilisé<sup>6</sup>

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.

### Volume de service du réseau<sup>6</sup>

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

### Volume consommateurs sans comptage<sup>6</sup>

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

### Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

### Prélèvement

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires).

### Echantillon<sup>8</sup>

Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

## 3.2 Service de l'eau : correspondance des définitions avec la terminologie de l'IWA

L'International Water Association présente dans son document « Performance Indicators for Water Supply Services - Operations & Maintenance Specialist Group » un tableau permettant de faire un bilan des volumes d'eau sur un service. La correspondance entre la terminologie de l'IWA et celle de l'ASTEE (reprise en grande partie au § 3.1) figure dans le tableau suivant, qui est le bilan des volumes tel que vu par l'IWA :

System input volume / Volume produit (1) + Volume acheté en gros (3) + Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)	Authorised Consumption / Volume consommé autorisé (2) + Volume vendu en gros (4)	Billed authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie facturée) + Volume vendu en gros (4)	Billed metered consumption (included water exported) / Volume comptabilisé (1) (partie facturée) + Volume vendu en gros (4) Billed unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie facturée)	Revenue water / Volume facturé (1)
		Unbilled authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie non facturée)	Unbilled metered consumption / Volume comptabilisé (1) (partie non facturée) Unbilled unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie non facturée) + Volume de service du réseau (1)	Non revenue water / Volume non facturé
	Waterlosses / Volume de pertes (5)	Apparent losses / Pertes apparentes	Unauthorised consumption / Volume détourné (1) Metering inaccuracies / Volume défaut de comptage (1)	
		Real losses / Pertes réelles	Real losses on raw water mains and at the treatment works (if applicable) / Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1) Leakage on transmission and/or distribution mains / Volume des fuites (1) (pour la part due aux conduites de transfert et de distribution)	
			Leakage and overflows at transmission and/or distribution tanks / Volume gaspillé (1) (pour la part due aux débordements de réservoirs) + Volume de fuites (1) (pour la part due aux fuites de réservoirs)	
			Leakage on service connections up to the measurement point / Volume des fuites (1) (pour la part due aux branchements jusqu'aux compteurs)	

(1) défini par l'ASTEE

(2) défini dans le présent document

(3) strictement égal au volume importé défini par l'ASTEE

(4) strictement égal au volume exporté défini par l'ASTEE

(5) volume des pertes en distribution de l'ASTEE si le périmètre considéré est le système de transport et de distribution, c'est-à-dire hors adduction et production

On a les égalités suivantes :

Volume consommé autorisé IWA = volume consommé autorisé (défini dans le présent document) + volume vendus en gros (exporté)

Volume consommé total = volume consommé autorisé IWA + volume détourné + volume défaut de comptage

### **3.3 Service de l'assainissement collectif**

#### **Réseau de collecte des eaux usées**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques<sup>9</sup>.

#### **Station d'épuration (ou usine de dépollution)**

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

#### **Inondation**

L'eau pluviale ne peut être évacuée par le réseau car les bouches d'engouffrement sont obstruées totalement ou partiellement (le réseau en lui-même n'est pas saturé) ; en période de crue de cours d'eau, l'eau inonde la chaussée suite à un défaut d'étanchéité des déversoirs d'orage.

#### **Débordement**

L'eau n'est pas évacuée par le réseau soit par manque de capacité hydraulique (y compris pompage, notamment en période de crue), soit suite à une obstruction partielle ou totale de canalisations de collecte ou de transport (les ouvrages d'engouffrement ne sont pas en cause).

#### **Infiltrations**

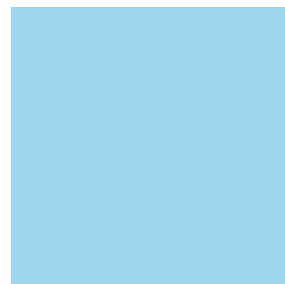
L'eau s'infiltré dans les locaux des usagers par le sol ou les murs en sous-sol.

#### **Refoulement**

Retour d'eau du réseau public vers les locaux de l'utilisateur par l'intermédiaire de son branchement. Cela se produit lorsque le branchement n'est pas équipé d'un dispositif anti-refoulement (clapet, pompage) et que la pression (ou niveau d'eau) est élevée dans le réseau public.

<sup>9</sup> Il est courant de parler de « réseau de collecte hors branchements » pour ne désigner que les canalisations de collecte, de transport et les ouvrages et équipements hydrauliques.





**Métropole Rouen Normandie**  
14 bis avenue Pasteur CS 50 589  
76006 Rouen Cedex  
Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 52 68 59

**[www.metropole-rouen-normandie.fr](http://www.metropole-rouen-normandie.fr)**

**allo**  **communauté**  
LE NUMÉRO VERT DE LA MÉTROPOLE • 7J/7 • 24H/24  
**0 800 021 021**

